

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Séance du 28 juin 2016

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du mardi 28 juin 2016

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures vingt, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

(M^{me} la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN, M^{me} Agnès GUILLEMOT à M. Jean-Luc LEGER, M. Eric JEANSANNETAS à M^{me} Pauline CAZIER, M. Jean-Jacques LOZACH à M^{me} Marinette JOUANNETAUD et M^{me} Isabelle PENICAUD à M. Guy AVIZOU.

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Soutien à la Chambre d'Agriculture

**Motion déposée par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M. SIMONNET. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant que plusieurs communes du nord du Département – NOTH, NAILLAT, LIZIERES, BUSSIERE-DUNOISE, BOUSSAC, BOUSSAC-BOURG et SAINT-PIERRE-LE-BOST –, situées sur les cantons de DUN-LE-PALESTEL et de BOUSSAC, ont été victimes de graves intempéries fin mai ;

« Considérant que ces épisodes pluvieux et les chutes de grêle ont causé d'importants dommages sur les bâtiments, ainsi que sur les cultures fourragères et céréalières, occasionnant des pertes irrémédiables ;

« Considérant que le monde agricole est déjà durement touché par une crise économique qui menace la survie de nombreuses exploitations ;

« Considérant que la Chambre d'Agriculture de la Creuse a saisi le Conseil départemental, ainsi que la Préfecture afin qu'une aide soit apportée aux victimes de ces intempéries ;

« Considérant qu'il revient à l'Etat français de prendre en charge, au nom de la solidarité nationale, les difficultés rencontrées par les agriculteurs de notre territoire ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 28 juin 2016,

« Demande à l'Etat de prendre en compte les situations des exploitations agricoles touchées et de mettre en place, comme demandé par la Chambre d'Agriculture, des procédures adaptées pour leur venir en aide. »

(La motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

Soutien au collège Martin Nadaud

Motion proposée par M. Laurent DAULNY, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. DAULNY. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant que les conditions d'enseignement se dégradent au collège Martin Nadaud de GUERET et mettent en péril l'éducation de notre jeunesse ;

« Considérant que l'annonce de la fermeture d'une classe de sixième, dès la rentrée 2016-2017, préfigure des classes surchargées de plus de 30 élèves ;

« Considérant que de tels effectifs ne permettront pas aux enseignants d'apporter une aide personnalisée aux élèves en difficulté ;

« Considérant que la suppression du poste d'assistant de prévention et d'éducation, APE, au profit du collège de BOURGANEUF, constitue une erreur majeure qui aura des répercussions sur la vie d'un établissement accueillant aujourd'hui 600 adolescents ;

« Considérant que la mobilisation du corps enseignant et des parents d'élèves du collège Martin Nadaud doit être entendue par les pouvoirs publics ;

« Considérant que les élèves et le personnel de cet établissement méritent plus de considération de la part de l'Education nationale ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 28 juin 2016,

« Demande à l'Etat et à l'Inspection académique de renoncer à la fermeture d'une classe de sixième, de rétablir le classement du collège Martin Nadaud en réseau d'éducation prioritaire, REP, ainsi que le maintien du poste d'assistant de prévention et d'éducation, APE. »

(La motion est renvoyée devant la troisième commission.)

Maintien des guichets et des services de la SNCF

Vœu présenté par M^{me} Marie-France GALBRUN, au nom du Groupe de la Gauche

M^{me} GALBRUN. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant que la Direction de la SNCF veut supprimer plusieurs guichets en Limousin, que ceux du Dorat, de Saint-Sébastien, de Bugeat et d'Allasac sont fermés depuis le 1^{er} avril et que la fermeture des guichets de Saint-Sulpice-Laurière et d'Aubusson est programmée ;

« Considérant que des réductions d'horaires d'ouverture sont prévues à Saint-Léonard, Eymoutiers, Uzerche, Ussel, La Souterraine et Guéret ;

« Considérant qu'à terme, tout le dispositif de vente aux guichets est menacé, la SNCF prenant comme prétexte la baisse d'activité face à la hausse continue des ventes sur Internet, ainsi que la mise en place de bornes dans les bureaux de Poste ou chez les commerçants, solutions qui ne répondent pas aux besoins des personnes âgées, des usagers utilisateurs de chèques-vacances ou bénéficiaires de tarifs sociaux ;

« Considérant que la présence de guichets dans les gares est un élément important de la dynamique de la ligne POLT et de ses radiales, et constitue un élément de sécurité pour les usagers ;

« Considérant que le maintien de l'ouverture de ces guichets fait partie du service public, qu'il est mentionné dans la convention Région-SNCF et que le Conseil régional, autorité organisatrice des TER, s'oppose à ces fermetures et demande un moratoire afin d'étudier des solutions qui pourraient convenir à toutes les parties ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 28 juin 2016, demande à la SNCF :

« - d'annuler ses projets de fermeture des guichets de Saint-Sulpice-Laurière et d'Aubusson et de réduction d'horaires à La Souterraine et Guéret ;

« - de retirer le projet de télécommande de la gare de La Souterraine par la gare de Saint-Sulpice-Laurière. Cette décision aurait de lourdes conséquences pour cette gare : elle condamnerait le poste de chef de service, emploi stratégique pour la sécurité des usagers, et supprimerait la possibilité d'aide à la descente des personnes, avec pour conséquence la suppression de plusieurs emplois ;

« - que le guichet de La Souterraine puisse vendre des billets pour les deux trains ECO – billets uniquement vendus sur Internet – sur le train Paris – Toulouse à 11h21 et sur le train Toulouse – Paris à 14h37 ;

« - le rétablissement à La Souterraine des 7 arrêts de train dans chaque sens de circulation puisque la SNCF prévoit 5 trains dans le sens Toulouse – Paris et 6 trains dans le sens Paris – Toulouse pour 2017 ;

« - le rétablissement de l'arrêt du train 3604 à 5h37 et de l'arrêt du train 3608 à 10h37 dans le sens Toulouse – Paris ;

« - l'arrêt du train 3645 à 16h21 dans le sens Paris – Toulouse ;

« - le rétablissement des deux TGV Brive –Lille aller-retour avec arrêt à La Souterraine. »

(Le vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Projet de regroupement de stériles miniers sur la commune d'ANZEME

Vœu déposé par M^{me} Armelle MARTIN, au nom du Groupe de la Gauche

M^{me} MARTIN. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant que l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 de police des mines encadrant la mise en verse de stériles miniers par la société Areva sur l'ancien carreau minier – dite lentille n°1 – au Vignaud, commune d'ANZEME, suscite de vives inquiétudes ;

« Considérant que les 10 000 m³ – soit environ 18 000 tonnes – de résidus issus des anciens sites miniers uranifères creusois susceptibles d'être apportés par camions dans le cadre de cette opération sont de nature à modifier substantiellement les impacts environnementaux de l'ancien site minier du Vignaud et la qualité de vie près de la Vallée de la Creuse, et donc d'un secteur protégé allant bien au-delà du village du Vignaud ;

« Considérant les inquiétudes suscitées notamment en ce qui concerne l'impact radiologique sur la qualité des eaux du ruisseau de la Besse ;

« Considérant que le projet de réception des stériles a été présenté aux maires concernés, à la population et au Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée de la Creuse, et que l'opposition à ce projet est générale ;

« Considérant que le délégué de la société Areva a indiqué à plusieurs reprises que les travaux projetés ne seraient pas exécutés en cas d'opposition de la population concernée ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 28 juin 2016,

« Demande à M. le Préfet de prendre acte de la caducité de l'arrêté précité et de veiller à ce que la société Areva assume ses obligations de réhabilitation et de restauration écologique de l'ancien site minier uranifère du Vignaud. »

(Le vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous pourrez, madame MARTIN, en parler vendredi à M. le Préfet.

Les commissions concernées examineront ces vœux et motions, soit en fin de matinée à l'occasion d'une suspension de séance à laquelle il sera procédé, soit en début d'après-midi avant la reprise de nos travaux.

ALLOCUTION DE M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les membres de l'Assemblée départementale, mes chers collègues, mesdames, messieurs, permettez-moi de saluer trois jeunes étudiants qui sont parmi nous ce matin. Ils ont choisi notre collectivité pour terrain de stages, et nous les en remercions. Deux d'entre eux sont au service « Territoires » et travaillent sur un sujet d'actualité : les modalités nouvelles qui découlent de la loi NOTRe, ainsi que les contractualisations à venir entre les nouvelles et futures collectivités. Notre troisième stagiaire est au service « Communication » et participe à la mise en place d'un nouveau support de communication du Conseil départemental sur les réseaux sociaux.

Mélanie HEURTEAU, notre responsable Communication, nous rejoindra lorsque nous évoquerons le rapport d'activités des services du Département afin de vous présenter le travail du service. Ce nouvel outil de communication, tout à la fois plus actuel, réactif, transversal et peu coûteux, pourrait nous permettre de réduire le nombre de magazines papier. Nous devons cependant respecter des engagements signés antérieurement dans le cadre d'un marché et lancer la publication de deux numéros avant la fin de l'année 2016. Les Creusois recevront donc début juillet *Le Magazine de La Creuse* n°69.

Je ne saurais débiter notre séance sans évoquer les faits qui se sont déroulés à LA SOUTERRAINE dans une caserne de pompiers voilà quelques jours : comment ne pas être profondément en colère en apprenant que le chef du centre de secours, l'adjudant-chef HOCHART, a été violemment agressé par arme blanche et aurait pu perdre la vie s'il n'avait pas eu le temps de déclencher l'alerte ? Nous avons été nombreux à lui exprimer tout notre soutien, ainsi qu'à ses proches et ses collègues. C'est d'ailleurs dans un climat d'incompréhension face à un tel geste que s'est déroulé dimanche le 68^{ème} congrès départemental des sapeurs-pompiers à CHENIERS.

De tels actes de violence en Creuse alimentent une atmosphère d'insécurité que nous ne pouvons que dénoncer collectivement.

Je rappelle aussi que ces dernières semaines ont malheureusement connu d'autres drames, et je souhaiterais vous proposer d'observer dans un instant une minute de silence, en mémoire à ce couple de policiers assassinés, le 14 juin dernier, dans les Yvelines. Ils ont été victimes, nous le savons, d'un terroriste djihadiste perpétrant de nouveau un acte de barbarie impensable. Saluons également la mémoire de Jo Cox, députée anglaise, assassinée probablement parce qu'elle s'était engagée à défendre la simple idée qu'il valait mieux que son pays demeure dans l'Union européenne. (*Tous les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.*)

De grandes incertitudes perdurent dans nos sociétés qui peinent à se réinventer depuis la crise de 2008, ce qui, à n'en pas douter, fait le terreau des populismes en tout genre.

C'est dans ce contexte politique fragilisé que l'Europe vacille. Le résultat du référendum au Royaume-Uni nous laisse désespérés et nous sommes à l'aube probablement

d'une profonde crise politique européenne qui risque de s'accompagner d'une nouvelle tempête financière et économique.

Quelles conséquences en France dans les mois à venir ?

Alors que le Gouvernement Valls semble être fragilisé par les manifestations qui s'enchaînent contre la loi El Khomri et les troubles à l'ordre public qui y sont associés, de quels moyens va-t-il disposer pour protéger notre économie en cas de nouvelles difficultés qui pourraient s'avérer tout aussi graves qu'en 2008 ?

Je crains fort que certaines mesures prises ces dernières années ne soient que trop peu opérantes. En cas de crise nouvelle, qu'en serait-il des efforts demandés aux Français afin d'atteindre l'objectif de réduction du déficit de l'Etat ? Cet objectif a conduit à en faire supporter aux collectivités locales une trop lourde part, avec ces baisses de dotations dont nous mesurons aujourd'hui toutes les conséquences néfastes sur l'investissement local et l'emploi.

A quelques mois de la fin de son mandat, le Président de la République infléchit – enfin ! – sa politique de baisse des dotations aux communes et intercommunalités, annonce qui leur a été faite lors du Congrès des Maires. Un peu de respiration leur est – enfin ! – donnée !

Mais quid des réelles et quasi insurmontables difficultés des collectivités départementales ? Toujours aucune mesure et aucun fonds de soutien ne sont annoncés ou mis en place en leur direction, alors que ce sont les départements qui, en premier ressort, répondent aux difficultés sociales des publics fragilisés par la crise, le handicap ou la dépendance.

Les négociations pour la recentralisation du financement du RSA démontrent l'hypocrisie du Gouvernement à prendre en compte la réalité de la situation. Celui-ci considère que chaque département doit attribuer à l'Etat les ressources équivalentes à celles qu'il consacrait jusque-là au financement de l'allocation.

Le Gouvernement s'arc-boute sur des propositions inacceptables. Outre la reprise des recettes transférées aux départements au titre des allocations RSA, ces derniers devraient s'acquitter des restes à charge qu'ils supportent déjà ! Qui plus est, l'année de référence pour ce transfert serait 2016, année au cours de laquelle le RSA sera le plus coûteux pour les départements. Cela reviendrait à créer une « taxe RSA » prélevée sur la fiscalité locale des départements !

Pour rappel, alors que le taux de couverture en Creuse est déjà en deçà du taux de couverture national, le reste à charge pour le Conseil départemental a progressivement augmenté : de 8 % en 2008, il a atteint – écoutez bien ces chiffres ! – 37 % en 2014 et devrait avoisiner les 50 % en 2016 !

Je me demande tout simplement, et la majorité des départements se pose la même question, quel est, dans ce cadre-là, l'intérêt de la recentralisation des allocations RSA. En tout cas, pour la Creuse, aucun ! Nous ne serions, dans les perspectives de ce qui est annoncé, même pas éligibles à ce nouveau fonds de péréquation horizontal, au regard des critères énoncés par le Gouvernement. Je vous l'avoue, j'émets aussi beaucoup de doutes quant à l'éligibilité aux mécanismes d'incitation financière en matière d'insertion pour notre département.

Après avoir nourri maints espoirs au cours de ce second trimestre, pris des mesures nouvelles et fait des choix difficiles, c'est encore et toujours dans ce climat incertain que je dois demander à notre collectivité de faire face à ses obligations. Cela va nous conduire à poursuivre nos efforts de gestion : il en va, nous le savons tous, de l'avenir même de notre collectivité.

Oui, c'est bien dans ce climat toujours aussi incertain que nous nous retrouvons confrontés à une double exigence, toujours la même : celle de préserver et de consolider la qualité et la proximité des services auprès des Creusois, et celle de faire face aux contraintes budgétaires dues, vous le savez très bien, à la baisse des dotations de l'Etat et au poids croissant des allocations individuelles de solidarité qui ne cessent de se traduire par des coûts supplémentaires pour le Département.

Là est tout l'engagement du Conseil départemental de la Creuse, celui de ses agents et de ses élus, comme il vous l'est explicité dans le rapport d'activités des services départementaux. Mes chers collègues, je vous inviterai bien évidemment tout à l'heure à échanger sur ce bilan des politiques menées en 2015 et les perspectives de la majeure partie de nos actions en 2016.

Je ne m'appesantirai pas plus à cet instant sur ce rapport, préférant que nous soyons interactifs au fil de sa lecture, tant il est riche et dense.

Dans l'ordre du jour de notre plénière, vous avez pris connaissance du rapport obligatoire de l'état de la collectivité transmis à la Direction générale des Collectivités locales. Ce rapport est le reflet bien plus détaillé de celui relatif à la gestion des ressources humaines, qui vous avait été transmis lors du débat d'orientations budgétaires.

Autre rapport important, celui qui évalue l'exécution de la délégation de service public relative aux packs domotiques à domicile. Souvenez-vous que cette nouvelle délégation de service public, signée en 2015, nous permet de proposer une offre de service enrichie et modulable pour les bénéficiaires de l'APA ou de la PCH. Les appels de convivialité sont désormais élargis à tous les abonnés. Il est à noter que le nombre de packs et de téléalarmes installés est en augmentation.

Des modifications réglementaires sont apportées dans le cadre de la loi portant adaptation de la société au vieillissement, loi dite ASV, lesquelles peuvent aussi concerner la prise en charge des packs domotiques pour les usagers.

Il nous a semblé important, de façon plus globale, de vous présenter aujourd'hui ces nouvelles modalités prévues par la loi et notre méthodologie quant à son application en Creuse. Notre Directrice générale adjointe, M^{me} FOURNIER se prêtera à cette présentation. Chers collègues, si nous nous sommes engagés au plus vite dans l'application de ces mesures, je dois vous dire toutefois que certains départements retardent cette application face aux incertitudes en termes de compensation financière par l'Etat. Ce risque, nous le prenons, eu égard à l'intérêt que cela représente pour nos personnes âgées dépendantes et leur maintien à domicile dans de bonnes conditions, tout en soutenant leurs aidants.

Par ailleurs, un bilan 2015 des mesures mises en place dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement vous sera présenté. Plus de 500 000 € sont fléchés sur ces actions ; il en sera de même en 2016. Il est important, je tiens à le préciser, d'allier, comme ce sera le cas dans les semaines à venir, ce programme à l'action que nous porterons avec

14 communautés de communes dans le déploiement de nos deux Programmes d'intérêt général Habitat.

Dans le cadre des coopérations départementale et régionale, nous avons travaillé à l'élaboration d'une première convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est tout récent et officiel. Cette convention s'articule autour de notre volonté réaffirmée de soutenir le monde agricole creusois qui, je vous le rappelle, vit une crise structurelle profonde. Cette convention nous permettra de poursuivre en 2016 nos interventions financières, notamment auprès de la Chambre d'Agriculture, du GDSC, des CUMA et des nouveaux installés, et ce dans l'attente de l'adoption du SRDEII, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, sur lequel nous sommes consultés, ainsi que les intercommunalités. Cette nouvelle convention ne s'appliquera que pour 2016, année de transition.

Cependant, je tiens à vous informer du fait que, contrairement à mes 11 autres collègues Présidents de Conseils départementaux de la Nouvelle-Aquitaine, je n'ai pas cosigné avec le Président de la Région un courrier adressé au Premier ministre Manuel Valls, courrier dans lequel les départements demandaient en particulier modification dans l'application de la loi NOTRe en matière d'intervention d'aides économiques.

Je m'en suis expliqué auprès d'Alain Rousset, de vive voix et par courrier, rappelant les difficultés budgétaires de notre département et la réponse qui m'avait été faite par le Président de la République, en début d'année ; pour mémoire, ce dernier m'indiquait que « la fin de la clause de compétence générale, dans le cadre de la loi NOTRe, devrait permettre aux départements de retrouver des marges de manœuvre ».

Si nous avons été réaffirmés dans notre rôle de chef de file en matière de politiques sociales, n'aurais-je pas compris que les nouvelles grandes Régions doivent être avant tout fer de lance en matière de développement économique ? Comment la Nouvelle-Aquitaine, désormais la plus grande Région de France, n'aurait-elle pas les moyens, à elle seule, d'accompagner les TPE, les PME, les commerçants et artisans du plus petit département de cette Région ?

Autre convention, celle que je vous propose d'adopter, nous liera au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour le recrutement, sur un poste partagé de directeur, pour nos deux Laboratoires départementaux d'analyses. Il s'agit pour nos deux départements d'évaluer si, à terme, nous gagnerions à coopérer afin de nous permettre de mieux répondre à l'évolution des demandes et des marchés. M. Jean-Pierre BARREAUD, candidat retenu lors d'une procédure conjointe de recrutement, nous rejoindra tout à l'heure pour se présenter à l'Assemblée.

Enfin, un certain nombre d'ajustements vous sont proposés dans la décision modificative n°1 relative à l'exercice budgétaire 2016. Nous pouvons en particulier affecter, dès à présent, 100 000 € dans le cadre de la convention TEPCV, Territoire à énergie positive pour la croissance verte, à la MEFBOC de LA SOUTERRAINE, la Maison de l'Emploi et de la Formation, notre partenaire dans le déploiement de véhicules électriques pour faciliter l'insertion des publics fragiles en recherche d'emploi. Le corps de cette décision modificative vous sera explicité par M. GAUDIN, Premier Vice-président en charge des finances et du budget.

Sans évoquer tous les sujets dont nous allons parler aujourd'hui, je tiens à dire que cette journée sera particulièrement intéressante et se prolongera vendredi matin puisque

nous aurons le plaisir d'accueillir M. le Préfet, M^{me} ARRIGHI, notre nouvelle Sous-préfète d'AUBUSSON, ainsi que les Directeurs des services de l'Etat. Ils nous présenteront l'action de l'Etat en Creuse au cours de l'année écoulée et ils se sont engagés à répondre à toutes vos questions, généralement très pertinentes, factuelles et toujours concrètes.

Je vous souhaite une très bonne séance plénière, en attendant celle de vendredi !

Je vous remercie de votre attention.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je suppose qu'un certain nombre d'entre vous souhaitent intervenir.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, pris en étau par les restes à charge des allocations individuelles de solidarité et les transferts de compétences en direction des Régions, les Départements semblent être arrivés à une étape cruciale de leur histoire.

En effet, si la réforme territoriale leur laisse le lourd fardeau de l'action sociale, en revanche, le développement économique ou encore les transports scolaires sont dévolus à la grande Région, devenue un acteur central de l'activité économique et de l'aménagement du territoire.

Deux choix semblent donc être devant nous : soit une sorte de repli sur soi, un département *a minima*, se délestant de tout ce qu'il peut, soit, au contraire, un Conseil départemental volontariste.

Dans le cadre de la loi NOTRe, il faut absolument que le Conseil départemental soit au cœur du triptyque Région/Département/Intercommunalités. Il faut qu'il demeure en effet au centre des relations entre les collectivités. Par ailleurs, les Conseils départementaux doivent se positionner fortement comme chefs de file des solidarités humaines, mais aussi territoriales. A ce titre, il existe des outils, en particulier la CTAP, la Conférence territoriale de l'Action publique. Celle-ci doit permettre de débattre sur l'exercice concerté des compétences de chaque collectivité ou la coordination des compétences partagées. Cela oblige à une concertation qui limitera ainsi la dispersion et la concurrence des actions sur les territoires.

Déjà, plusieurs départements de la Nouvelle-Aquitaine partagent et défendent cette vision volontariste de leur rôle de chef de file dans le domaine réservé de l'action sociale, bien entendu, mais aussi dans des compétences partagées, telles que le tourisme, la culture, le numérique et le sport, avec d'autres collectivités, ainsi que pour celles susceptibles de leur être déléguées ou, dirons-nous, redéléguées, comme les transports scolaires et une partie de l'agriculture.

Ainsi, il y a urgence à repositionner le Département comme grande collectivité de proximité, garant de la cohésion sociale et territoriale, avec une contractualisation avec les territoires, des conventions de délégation de compétences et des schémas départementaux. Il faut donc retrouver un souffle, une volonté, une vision.

J'aimerais, madame la Présidente, connaître votre position par rapport à cette stratégie, mais dans votre propos liminaire, vous avez esquissé la réponse à cette question. Ce

n'est pas tant sur une conception de droite et de gauche des territoires que nous ne nous rejoignons pas que sur le fait de savoir jusqu'où nous voulons aller et sur ce que nous voulons garder en matière de compétences des Conseils départementaux. Nous avons souvent l'impression que vous voulez recroqueviller en quelque sorte le Conseil départemental sur le cœur de ses compétences et de ses missions. Je souhaite, et c'est peut-être ce qui, encore une fois, nous sépare, que nous gardions une vision volontariste du Conseil départemental, sans se cantonner à redistribuer, même si ce n'est pas rien, les allocations individuelles de solidarité.

Alors, me direz-vous, pour défendre de telles options, il faut des moyens, et vous en avez bien évidemment parlé. Mais je connais des départements en grande difficulté budgétaire – j'étais hier avec le Président du Lot-et-Garonne – qui veulent croire en l'avenir d'un département qui resterait fort. Au passage, concernant les moyens financiers, je regrette que l'ADF ait très vite fait capoter les négociations avec le Gouvernement au sujet de la renationalisation du RSA qui, pourtant, nous le savons tous, aurait enlevé aux Conseils départementaux les plus pauvres une sérieuse épine du pied. (*Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.*)

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Financièrement, non !

M. LEGER. – Merci de votre soutien !

S'agissant des moyens financiers, il faut que la mise en œuvre de la loi NOTRe s'accompagne d'une meilleure péréquation.

M. FOULON. – Ah !

M. LEGER. – Merci de me soutenir quand vous êtes d'accord, sans seulement crier lorsque vous ne l'êtes pas !

Oui, il faut une meilleure péréquation.

M. FOULON. – Nous sommes d'accord ! Alors, allons-y !

M. LEGER. – A l'exemple de ce que François Hollande – et nous sommes tous très attachés à ce qu'il peut dire – a annoncé au Congrès des Maires, il faut parallèlement une pause dans les réductions de la DGF et une réduction de la participation des départements à la diminution de la dette publique. N'oublions pas que si les collectivités représentent 10 % de la dette, elles participent à 20 % de sa réduction. C'est trop pour les départements et c'est donc trop pour les entreprises et les tiers. Il faut donc renouveler le dialogue entre l'Etat et les collectivités.

M. FOULON. – Bien ! (*M. FOULON applaudit.*)

M. LEGER. – Merci de vos applaudissements !

Toutefois, au-delà des moyens, il faut se pencher sur le sens des réformes territoriales, à l'exemple de ce que dit Claudy Lebreton dans son rapport qu'il vient de remettre au Premier ministre. Grandes Régions, grandes intercommunalités, communes nouvelles sont souhaitables, mais laissent sceptiques nos concitoyens. Attention aux grandes entités créées sans véritable adhésion des citoyens ! L'actualité européenne récente le montre bien. Inutile d'insister !

Puisque je fais allusion à la Grande-Bretagne, je terminerai, madame la Présidente, par là où j'ai commencé, à savoir la place que vous voulez occuper, s'agissant du Conseil départemental de la Creuse, dans la grande Région.

J'ai eu confirmation, et vous venez d'en parler en évoquant le refus de cosigner avec les onze autres départements un courrier adressé au Premier ministre, que vous n'étiez pas celle qui mettait le plus de cœur à trouver un accord avec la grande Région. Alors, attention, pas de *Brexit* à la creusoise hors de la Nouvelle-Aquitaine ! (*Rire de M. FOULON.*) A nous de nous prendre en main, sans nous contenter de nous plaindre ; sinon, la tentation de supprimer les départements pourrait bien demain germer de nouveau dans des esprits technocrates.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Monsieur LEGER, je vous ai trouvé assez constructif dans votre discours...

M. LEGER. – Toujours !

M. FOULON. – Non, pas toujours, mais j'avoue que l'on se rejoint sur quelques points et, en particulier, sur la péréquation, passage que j'ai beaucoup apprécié.

M. LEGER. – Et sur le reste ?

M. FOULON. – A débattre ! (*Sourires.*)

M. GAUDIN, Vice-président en charge du budget, des Finances et de l'Administration générale. – Peut mieux faire !

M. FOULON. – Non, je ne me le permettrais pas ! (*Sourires.*)

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les membres de la majorité, ainsi que de l'opposition, assumer, voici un verbe qui résume bien l'action de la majorité

départementale et de notre Présidente : assumer un héritage encombrant... (*Exclamations dans les rangs de l'opposition départementale.*)

M. LEGER. – Encore ! Vous y revenez donc !

M. FOULON.... assumer la remise à flot des comptes du Département, assumer des décisions impopulaires mais ô combien nécessaires.

Le Département agit dans son cœur de métier, le domaine social, et vous l'avez évoqué, monsieur LEGER, pour venir en aide aux populations les plus fragiles : les personnes âgées, les personnes en situation du handicap, les bénéficiaires du RSA, les mineurs placés, etc.

La loi NOTRe a fait de l'échelon départemental la collectivité de référence en matière sociale. Nous nous appliquons donc à exercer cette mission dans un esprit de justice sociale.

Concernant le logement, M^{me} la Présidente l'a évoqué, notre collectivité a délibéré, lors de la dernière séance plénière, pour la mise en œuvre des deux Programmes d'intérêt général afin d'améliorer l'habitat privé. La quasi-totalité des communautés de communes a adhéré à ce projet qui constitue un réel pas en avant pour adapter les logements des personnes en perte d'autonomie, lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Concernant le FDAEC, malheureusement, monsieur LEGER, vous avez évoqué une désinformation. Non, le FDAEC n'a pas été supprimé, contrairement à vos affirmations. La situation budgétaire calamiteuse dont nous avons hérité a contraint notre majorité à mettre en place une « année blanche » pour le FDAEC, ce qui n'est pas la même chose. En effet, 900 000 € seront versés en 2016 par notre collectivité aux municipalités de la Creuse pour légitimement honorer les engagements que vous aviez pris sous la précédente mandature. Le respect de la parole donnée compte à nos yeux, même si cela doit nous coûter cher en termes budgétaires.

Aujourd'hui, vous avez beau jeu de demander le maintien de toutes les aides existantes pour les collectivités, s'agissant notamment de la culture. Les Conseillers ne sont pas les payeurs ! Notre collectivité doit également faire face aux carences d'une grande Région – nous pourrions peut-être parler tout à l'heure de la répartition – qui n'assume pas ses prérogatives. Le Département continue donc d'intervenir auprès d'un monde agricole confronté à de graves difficultés, qui demeure en Creuse le premier secteur d'activité économique. Ainsi, près de 200 000 € d'aides ont été alloués par notre département aux exploitants agricoles touchés par la sécheresse de l'été dernier. Le 6 juin dernier, une convention a été établie entre le Département et la Région afin que nous puissions continuer à venir en aide à nos agriculteurs en cette année de transition. Ainsi, près de 1 M€, précisément 942 766 €, sera alloué par le Conseil départemental pour venir en aide aux agriculteurs.

Une attention particulière est aussi portée par notre collectivité à la situation des agriculteurs en voie de paupérisation et de leurs proches. Nous sommes là encore dans notre cœur de métier : l'action au service des populations en souffrance.

En effet, les Creusois, comme l'ensemble de nos compatriotes, sont nombreux à être touchés par les affres du chômage. Les bidouillages des chiffres de Pôle Emploi ne seront

pas suffisants pour que les Français oublient la dure réalité. J'aimerais que la courbe du chômage s'inverse réellement, que notre pays retrouve le plein emploi et que la jeunesse, fer de lance de François Hollande durant sa campagne, puisse avoir sa chance dans le monde du travail. Hélas, la baisse annoncée du chômage tient plus à l'augmentation du nombre de radiations et de recrutements massifs de stagiaires qu'à une réelle reprise de l'activité.

Non, la France ne va pas mieux, contrairement aux affirmations hasardeuses de M. Hollande, qui confinent à la provocation. La méthode Coué ne saurait faire office de programme politique.

Comment peut-on oser dire que la France va mieux, alors qu'elle est aujourd'hui rongée par le cancer du chômage qui touche près de 6 millions de personnes, et lorsque les appels à la grève et les blocages se succèdent ? La scène en deviendrait presque caricaturale : cheminots, éboueurs, pilotes de ligne, employés des raffineries, des imprimeries, etc. Dresser la liste de toutes les corporations qui manifestent revient à faire un inventaire à la Prévert. Compte tenu de cette « chianlit » qui n'a que trop duré, je n'ose imaginer quelle serait la situation si l'état d'urgence n'avait pas été prolongé.

Nous ne pouvons que regretter de voir la France devenir la risée du monde entier, alors que notre pays accueille l'Euro. Le 9 juin dernier, M. LOZACH, absent aujourd'hui, assurait au Sénat que l'Etat voulait faire de cet événement une vitrine du savoir-faire français en matière d'organisation. Eh bien, c'est raté ! Entre les grèves dans les transports en commun, les manifestations qui dégénèrent, les batailles rangées entre Hooligans et la menace terroriste...

M. LEGER. – Vous n'allez tout de même pas tout nous passer en revue !

M. FOULON. – C'est un fait, monsieur LEGER ! D'ailleurs, chaque fois que j'évoque la politique nationale...

M. LEGER. – C'est tellement loin !

M. FOULON. – Non, et d'ailleurs, vous l'évoquez également ! Nous verrons l'année prochaine comment vous vous comporterez, une fois que vous serez dans l'opposition nationale !

M. LEGER. – Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, monsieur FOULON !

M. FOULON. – Laissez faire l'ours !

M. LEGER. – Entre Fillon et Sarkozy, ce sera qui ?

M. FOULON. – Nous en discuterons en *off* après, si vous le voulez ! Pour l’instant, laissez-moi terminer, s’il vous plaît !

Entre les grèves dans les transports en commun, les manifestations qui dégénèrent, les batailles rangées entre Hooligans et la menace terroriste, disais-je, l’impact est désastreux pour l’image de la France, mais aussi pour son économie. Le secteur du tourisme, déjà fragilisé par les attentats de novembre dernier, va en subir les conséquences de plein fouet.

Il n’y a même plus de majorité sur les bancs de l’Assemblée nationale pour adopter le fameux projet de loi El Khomri sur le travail, et le Gouvernement en est désormais réduit à menacer d’interdire des manifestations qu’il n’arrive plus à contrôler. Qui l’eût cru de la part d’un Gouvernement de gauche ? Ne désespérez pas, mesdames, messieurs de l’opposition, c’est bientôt la fin du supplice pour vous car j’en termine !

François Hollande, en 2006, lors des débats sur l’adoption du CPE, estimait pourtant que le 49-3 est une brutalité, un déni de démocratie ; une volte-face de plus pour un orfèvre en la matière !

Si le tableau que je dresse est assez sombre, il n’en demeure pas moins réaliste, à l’image d’une France qui souffre. En dépit de ces nombreuses difficultés, les élus de la majorité que nous sommes souhaitent continuer à agir au service des Creusoises et des Creusois. Plus que jamais, le Département reste un échelon de proximité – vous l’évoquiez, monsieur LEGER –, un acteur majeur dans le domaine social et une bouée de secours pour nombre nos concitoyens.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je tiens à rebondir sur les propos de M. LEGER qui regrettait le fait que la Département ne contractualise peut-être pas assez avec la Région. Mais force est de constater que celle-ci n’a pas respecté ses engagements eu égard notamment à ses programmes de rénovation dans le domaine de l’habitat. Alors, avant de contractualiser avec elle, qu’elle respecte déjà ses engagements envers nos concitoyens, d’autant que nombre de Creusois en subissent les conséquences, en particulier sur mon canton. Que la Région assume donc ses propos et ses programmes à l’égard des Creusois et, après, nous parlerons de la suite !

M. LEGER. – Excusez-moi de reprendre la parole, mais ce qui vient d’être évoqué à l’instant par Jérémie SAUTY est faux. Tous les dossiers déposés jusqu’au 27 avril 2016 seront pris en charge par la Région dans le domaine de l’habitat. J’en ai eu confirmation à l’Hôtel de Région voilà un mois, lors d’une réunion de présentation d’Artée, l’Agence régionale pour les travaux d’économie d’énergie qui œuvre pour la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine et qui vise à accompagner ceux qui, précisément, veulent réaliser des travaux d’économie d’énergie.

M^{me} LA PRESIDENTE. – A mon tour, maintenant ?

M. LEGER. – Je vous en prie.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, je suis sincèrement touchée par l’essentiel des propos que vous avez tenus au nom de votre groupe. Il était amusant de constater depuis plusieurs mois que vous aviez un discours redondant : « Voilà, madame la Présidente, vous n’avez pas de vision ! » En fait, vous avez très bien perçu quelle était ma vision de l’organisation des collectivités et de la place du Département puisque vous la déclinez oralement aujourd’hui ! Je suis tout à fait d’accord avec ce que vous énoncez puisque c’est ce que je dis depuis plusieurs mois : en effet, le Département sera l’interface entre la Région et les intercommunalités.

De même, et nous en discutons régulièrement avec différents intervenants en interne à la collectivité ou lorsque je reçois des responsables de services de l’Etat, de collectivités ou d’organismes divers et variés, je dis que, oui, le schéma des périmètres effectifs des intercommunalités dans ce département se fait attendre et c’est long et, pourtant, c’est urgent. Sans refaire l’histoire de tous les débats au sein de la CDCI, il est malheureusement à constater qu’apparemment, l’accord entre les membres élus de la CDCI n’a pas abouti puisque, nous le savons tous maintenant, la carte est celle proposée par M. le Préfet. Or cette carte recueille un grand mécontentement, que ce soit dans les communes ou les intercommunalités. Ces périmètres-là ne conviennent apparemment pas aux élus du Département.

Je ne sais donc pas ce qui va se passer. En tout cas, je tiens à dire, et nous reparlerons aussi certainement vendredi, que je suis très inquiète quant à la procédure mise en place : le Préfet convoque la CDCI le 2 septembre ; trois jours auparavant, c’est-à-dire fin août, des amendements pourraient être déposés. Cela supposerait donc que les membres de la CDCI, alors que nous savons combien les débats ont déjà été difficiles, se concertent pour parvenir à une autre proposition entre le 15 et le 30 août. Je n’y crois pas une seule seconde ! Cette procédure et cette façon de procéder, je le dis une nouvelle fois, m’interrogent donc vivement. J’ai le sentiment que cette carte à 4 intercommunalités, alors que toutes les délibérations qui vont de nouveau remonter en préfecture pour signifier, en grande majorité, que les élus ne sont pas d’accord, sera adoptée au final par une CDCI qui n’aura pas eu les moyens de se concerter. Je trouve la démarche assez curieuse, mais je pense que nous en reparlerons vendredi.

En tout cas, oui, la vision que vous explicitez ce matin est tout à fait celle que je décline depuis plusieurs mois. Donc, merci de le rappeler ! En effet, des politiques territorialisées ont déjà été contractualisées dans un certain nombre de domaines. Je pense qu’elles le seront de façon plus renforcée dès l’année prochaine. Nous savons très bien que les intercommunalités vont devoir faire face à de nouvelles compétences. Je ne sais pas avec quels moyens humains, techniques et financiers. Telle est d’ailleurs la grande interrogation qui est la leur aujourd’hui. Mais contrairement à ce qui se disait dans le Département, non, il n’y aura pas report d’un an. C’est bien au 1^{er} janvier 2017 que ces intercommunalités devront fonctionner au sein des périmètres définis dans cette carte. Oui, le Département sera là – et heureusement ! –, sachant qu’il est déjà très présent.

Vous dénoncez, vous ou d’autres, le fait que le Département n’assure pas d’ingénierie. C’est complètement faux ! Multiple est l’ingénierie en direction des collectivités de ce département, une ingénierie juridique, financière, technique, de conseils en tout genre, que ce soit par le biais des Maisons du Département, des UTAS, des UTT, de l’accès à nos services, du pôle des politiques territoriales ou même d’un agent qui se déplace auprès des communes.

Certes, et vous avez raison, rien n'est formalisé, mais pourquoi eût-il fallu se précipiter à mettre en place tel ou tel dispositif qui n'aurait peut-être pas été tout à fait en adéquation avec les besoins des intercommunalités de demain et des communes au sein de ces intercommunalités ? Par conséquent, oui, 2016 est, pour le Conseil départemental, une grande année de transition, mais je ne vois pas pourquoi tout le monde s'accorderait à donner du temps au Président de la Nouvelle-Aquitaine et pas à la Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Ce serait quand même assez formidable !

En tout cas, pour vous rassurer, sachez que tous les services travaillent évidemment avec la Région, en particulier sur les modalités de transfert des aides économiques. Pour preuve, cette convention qui vous est aujourd'hui proposée et dont j'espère qu'elle recueillera l'assentiment de tous. Oui, nous allons poursuivre, au cours de cette année de transition, nos aides en matière d'intervention auprès du monde agricole.

De même, sur la compétence « transport », dossier dont M^{me} FAIVRE est tout particulièrement en charge, nous nous sommes rencontrés à différentes reprises au sujet du transfert des transports interurbains et scolaires dès l'année 2017. Mais vous savez quelle est l'incohérence première dans cette loi : tandis que nous avons des transports scolaires à l'intérieur des transports interurbains, ces derniers seront transférés au 1^{er} janvier et les transports scolaires ne le seront qu'au 1^{er} septembre !

Je ne sais pas qui sont les conseillers du Gouvernement qui élaborent les lois, mais je puis vous dire que j'assistais voilà quelques semaines à un congrès à Paris dans le cadre duquel intervenait l'un de nos collègues, le Président de la Dordogne. Lui-même parlementaire, il soulignait les fortes incohérences entre le corps de la loi et ses modalités d'application. Quand un parlementaire, Président d'un département, explique qu'il ne sait pas comment il va bien pouvoir procéder, vous me permettez d'être moi aussi en questionnement vis-à-vis d'une Région qui, pour sa part, s'interpelle également sur ce qu'elle va pouvoir faire.

En effet, je n'ai pas cosigné ce courrier au Premier ministre et je m'en explique. La loi NOTRe, et M. Rousset est également parlementaire, stipule que ce sont les Régions avec les intercommunalités qui prendront en charge le développement économique. Dans le même temps, alors que nous n'en avons plus les moyens, le Président de la République nous conseille de nous occuper de nos affaires, de ne pas en faire plus que ce que nous avons à faire et de voir, ensuite, si nous avons toujours matière à nous plaindre ! Laissons donc faire ces nouvelles collectivités ! La Région, dont le budget est de 2 Md€, ne pourrait-elle pas consacrer quelques dizaines de milliers d'euros, ne serait-ce que 100 000 €, pour aider l'économie dans le département de la Creuse ? Mais c'est une plaisanterie !

Donc, oui, je m'en suis expliquée avec la plus grande amabilité auprès d'Alain Rousset. Finalement, la Creuse aura toute sa place dans cette grande Région et c'est peut-être celle qui aura le plus facilement à trouver sa place parce que ce que nous allons demander en termes d'accompagnement sur les politiques régionales, ce ne sera vraiment pas grand-chose par rapport à ce que tous les autres départements demanderont pour leur part.

Mon discours est empreint de sincérité. Au lieu de raconter tout et n'importe quoi et d'aller voir le Président de Région en lui disant que nous allons faire comme ci, comme ça et continuer à faire ceci et cela, je pense qu'il faut établir nos relations sur des discours très pragmatiques. C'est ce à quoi je m'applique depuis notre première rencontre en février dernier.

J'estime que c'est ainsi en effet que nous nous ferons remarquer, nous département de la Creuse, parce que l'objectivité des propos et des politiques que nous tenons à mener pour notre département trouvera écho, j'en suis certaine, auprès d'un grand Président comme M. Rousset. Il était, voilà quelques jours, en Creuse, à NOTH, première visite officielle du Président Alain Rousset, à l'assemblée générale des trois MEDEF de l'ex-Limousin, pour expliciter aux chefs d'entreprises que, oui, ce sont bien les entreprises de nos territoires qui créent de la valeur ajoutée, qui participent aux richesses de la Région et qu'il entend, lui, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, les soutenir.

Non seulement je ne suis pas aussi inquiète que vous pouvez l'imaginer, mais je pense même que les relations qui nous lieront, Région et département de la Creuse, seront des plus constructives.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tandis que, pour certains, « il faut laisser du temps au temps » et, pour d'autres, « il n'y a pas de problème qu'une absence de solution ne puisse résoudre », ce n'est pas toujours vrai !

Force est de reconnaître que la mise en œuvre de la loi NOTRe est extrêmement compliquée, et encore, nous n'avons pas tout vu, notamment si demain, le Conseil constitutionnel déclare anticonstitutionnelle la fin de la clause de compétence générale ! Pour autant, par rapport à cette situation très compliquée, il y a deux postures, deux positions : soit nous attendons, en effet, mais dans ce cas, nous ne sommes pas acteurs et nous dépendons alors de ce que décident les autres ; soit nous essayons de nous mettre d'accord entre départements pour faire des propositions à la grande Région.

Vous parliez de Germinal Peiro, Député et Président du Conseil départemental de la Dordogne. Il se trouve que j'étais hier avec lui. Il souhaite, avec d'autres, proposer un texte au Président Rousset, disons pour éclaircir ou éclairer les positions des départements, entre ce qu'ils devront continuer à faire et ce qu'ils ne pourront plus continuer à faire, et ce pour en sortir. Ce texte serait proposé par les départements qui, ainsi, au lieu d'être dans une situation d'attente, seraient dans une situation active.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous rassure tout de suite, les Vice-présidents de la majorité du département de la Creuse ne sont pas dans une position d'attente et travaillent, en étant accompagnés des compétences et de l'expérience des services du Conseil départemental, ex-Conseil général, avec les services de la Région. Je ne vais pas leur demander d'intervenir les uns après les autres, mais sachez qu'ils ont rencontré à plusieurs reprises, pour certains, les Vice-présidents en charge de ces politiques transférées ou pas, contractualisées probablement sur le futur, que ce soit dans le domaine de l'économie, du tourisme ou de la culture, et, qui plus est, de façon croisée avec les services de l'Etat présents dans le Département et dans la grande Région.

Rassurez-vous, ce n'est pas forcément parce que nous ne sommes pas les premiers acteurs communiquant sur ce que nous faisons régulièrement que nous ne travaillons pas, mais peut-être, et c'est ce que je pourrais en déduire, monsieur LEGER, péchons-nous par un manque de communication. En tout cas, plutôt faire que parler de ce que nous mettons en place nous semble être une priorité afin d'éviter toute fausse interprétation d'une

communication que l'on pourrait éventuellement nous reprocher. Nous travaillons donc et quand le travail est abouti concrètement, nous communiquons à votre endroit comme à l'endroit des Creusois.

Nous l'évoquerons tout à l'heure, en particulier en examinant ce projet de convention avec la Région sur les aides au monde agricole. Nous échangerons à cette occasion et vous nous ferez part de ce que vous en pensez. Est-ce une bonne chose ? N'est-ce pas une bonne chose ? Aurait-il fallu procéder autrement ? En tout cas, voilà le travail réalisé au quotidien par nos Vice-présidents !

Sans autres interventions de votre part, mes chers collègues, je vous invite à aborder notre ordre du jour, en commençant par l'examen des rapports relevant de la troisième commission « Education – Culture », M. DAULNY devant s'absenter.

**OCTROI D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE A LA PRESIDENTE
POUR LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION
DES LOCAUX DES EPLE HORS TEMPS SCOLAIRE**

RAPPORT N°CD2016-06/3/8

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission s'est prononcée favorablement sur la proposition visant à donner délégation à M^{me} la Présidente pour la signature des conventions de mise à disposition totale ou partielle des locaux scolaires des collèges creusois pour l'organisation de manifestations locales, dès lors que celles-ci sont prévues à titre gratuit et qu'elles s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues à l'article L212-15 du Code de l'éducation.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Il conviendrait peut-être de rappeler aux principaux de collèges que c'est une obligation découlant du Code de l'éducation. Je le dis parce que, souvent, la mise à disposition de bâtiments ou d'équipements, votée par le conseil d'administration, ne parvient pas jusqu'aux services du Département, alors que la collectivité propriétaire doit y être associée, au même titre que l'Education nationale.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de cette précision qui leur sera rappelée à la prochaine rentrée scolaire.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition que je vous soumetts dans le cadre de ce rapport et dont vient de vous faire part M. DAULNY. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**ACQUISITIONS DE TAPISSERIES
PAR LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE**

RAPPORT N°CD2016-06/3/9

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a émis un avis favorable sur la proposition de M^{me} la Présidente tendant à accepter la donation des œuvres acquises en 2015 par la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, étant précisé qu'elle nécessite des inscriptions budgétaires d'ordre en dépenses et en recettes à hauteur de 118 969,26 €, au chapitre 925, et à mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité de la tapisserie.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'aurais pu en parler tout à l'heure, mais tout le monde est aujourd'hui au courant, le 10 juillet est le jour d'ouverture officielle de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé à AUBUSSON. Je présume que les préparatifs iront bon train jusqu'au 9 juillet au soir. *(Sourires.)*

En tout cas, certains ont pu pénétrer dans l'antre gardé jusqu'à présent, puisque le Directeur et le Conservateur ont proposé dimanche aux participants du Creusekistan Classic du nord et du sud de visiter la Cité en avant-première.

Bien entendu, l'événement est exceptionnel. Vous n'avez pas encore dû recevoir les invitations qui émanent de Paris, sachant que ce n'est pas nous qui les envoyons. En tout cas, reprenez bien cette date du 10 juillet et l'Assemblée départementale tout entière sera évidemment heureuse de participer à cet événement.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à accepter cette donation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité de la tapisserie. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Parlant de tapisseries, je vous invite à aller voir la remarquable exposition de Michel Degand sur les tapisseries contemporaines, organisée à l'église de FELLETTIN.

**SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT
MUTUALISATION ET PROTOTYPE**

RAPPORT N°CD2016-06/3/10

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Il s'agit d'approuver le principe de mutualisation d'un système d'archivage électronique avec le département de la Corrèze et

d'autoriser M^{me} la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et, notamment, à solliciter les financements mobilisables.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, nous travaillons avec le département voisin de la Corrèze sur ce sujet-là et d'autres, bien évidemment.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Ma question concerne notre partenariat avec le département de la Corrèze. Je trouve que la démarche est tout à fait cohérente. Peut-être même aurait-il fallu envisager, mais peut-être est-ce le cas, des partenariats avec d'autres départements ? Je pense, par exemple, au département de la Haute-Vienne. A-t-il été envisagé de l'associer à ce projet de mutualisation ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Oui, je le confirme. D'autres départements, dont la Haute-Vienne, ont été sollicités, mais madame BUGAT, si vous le souhaitez, vous pouvez, bien sûr, prendre la parole à ce sujet.

M^{me} BUGAT, Directrice des Archives départementales. – Lorsque ce projet de mutualisation a été envisagé, le département de la Haute-Vienne était décidé à s'associer à la lettre de cadrage. Nos homologues, le Directeur de l'informatique et la Directrice des Archives, étaient tout à fait d'accord, mais la démarche a « coincé », si je puis dire, dans les strates administratives, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'aboutisse pas par la suite. En tout cas, pour l'instant, ce n'est pas le cas. En revanche, nos collègues de Poitiers ont un grand projet déjà avancé depuis trois ou quatre ans, qui associe d'autres départements de l'ancienne Région Poitou-Charentes avec lesquels nous travaillons, du reste.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Merci de la clarté de la réponse.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le principe de mutualisation d'un système d'archivage électronique avec le département de la Corrèze et à m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et, notamment, à solliciter les financements mobilisables. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Quittant la séance, M. DAULNY donne pouvoir à M^{me} FAIVRE.

Nous abordons l'examen des rapports dont la cinquième commission « Développement durable des territoires » a eu à connaître.

**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

RAPPORT N°CD2016-06/5/12

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Il s'agit d'approuver le projet de convention d'entente interdépartementale entre les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, relative à la direction partagée de leurs laboratoires départementaux, et d'autoriser M^{me} la Présidente à signer ce document.

Je précise en effet que les Conseils départementaux de la Creuse et de la Haute-Vienne, qui possèdent chacun leur propre laboratoire d'analyses, ont fait le choix de mutualiser un poste de direction. L'employeur principal est le département de la Haute-Vienne et le nouveau Directeur, M. BARREAUD, présent parmi nous, est mis à disposition auprès du département de la Creuse, à mi-temps, depuis le 1^{er} juin de cette année. Il occupe officiellement son poste en Creuse depuis le 7 juin.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je propose précisément que nous profitons de la présence parmi nous de M. BARREAUD pour lui donner la parole afin qu'il se présente.

M. BARREAUD, Directeur des Laboratoires départementaux d'Analyses de la Creuse et de la Haute-Vienne. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs les élus, merci de me recevoir aujourd'hui et de me permettre de me présenter devant vous.

Comme l'a signifié à l'instant M. SIMONNET, j'ai pris officiellement mes fonctions début juin, entre le 1^{er} et le 7 juin, sur nos deux départements.

Agé de 45 ans, je suis titulaire d'un doctorat en biologie cellulaire et génétique moléculaire. J'ai soutenu ma thèse dans un laboratoire mixte INRA/Université de Limoges à la fin du siècle dernier, si je puis dire, mais c'est le cas ! A la suite de ce diplôme, j'ai créé, avec trois autres collègues, une société de biotechnologie sur le parc d'Ester Technopole, société qui, spécialisée dans le diagnostic microbiologique rapide, vise les industries de l'agroalimentaire et de la cosmétique.

Depuis, j'ai souhaité opérer un changement dans ma carrière professionnelle. Je connais les problématiques des laboratoires départementaux et, plus particulièrement, le vôtre puisqu'en 2002, le Conseil général de l'époque avait confié à notre société une mission d'aide et d'équipement de ce laboratoire dans le cadre d'une montée en puissance de l'outil de biologie moléculaire. J'avais assuré cette mission pour le compte de ma société au service de votre collectivité.

Il est vrai que depuis 2002-2003, les structures, comme les problématiques, ont évolué, mais nous aurons à cœur de travailler ensemble sur nos deux départements, avec une particularité sur la Haute-Vienne, que je tiens à souligner. Les collaborations ont été, en effet, moins fructueuses ces dernières années parce que ce département a la particularité de disposer d'un second laboratoire, spécialisé surtout dans les domaines de l'eau, qui est sous l'autorité de la ville. C'est plutôt avec celui-ci que, dans le passé, le Laboratoire départemental de la Creuse avait noué des collaborations et moins avec son homologue départemental. Mais les

problématiques d'économie et du territoire sont tout à fait similaires, en particulier tout ce qui concerne le monde de l'agriculture et donc les analyses en santé animale.

En tout cas, nous aurons à cœur, dans les prochains mois, de travailler ensemble et de mutualiser nos services. Il s'agit, dans un premier temps, de mon poste, mais par la suite, interviendra la mutualisation des postes supports, tels que la métrologie et, bien entendu, la gestion administrative et financière. Puis, il s'agira de promouvoir chacun des domaines d'excellence dans les deux départements. Enfin, la mutualisation concernera également les fonctions achats, et ce pour la pleine réussite de nos deux laboratoires qui, je le pense, ont une histoire commune à écrire dans l'avenir.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous sommes dans des perspectives. Vous avez parlé de mutualisation et c'est, en effet, l'un des objectifs dont nous avons discuté entre Présidents des deux départements. A vous, aux services des deux laboratoires départementaux de nous démontrer que la démarche présente un intérêt pour leur bonne marche, leur bon fonctionnement et, surtout, le rendu d'analyses nous permettant d'être toujours dans les marchés, qui sont bien au-delà des marchés sains et circonscrits dans les départements.

Telle est la voie que nous nous traçons et nous ne nous sommes pas non plus interdits de réfléchir et de travailler à des mutualisations avec d'autres voisins.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je vous souhaite la bienvenue, monsieur BARREAUD, au service du laboratoire d'AJAIN !

Nous sommes très intéressés par cette expérimentation de mutualisation de ces deux laboratoires. Nous pouvons ainsi la dénommer, s'agissant d'une première année de fonctionnement. Mais nous veillerons aussi, bien sûr, à l'équilibre financier de cette structure qui doit vivre et se consolider.

C'est la raison pour laquelle je tiens à intervenir sur la convention et précisément, page 279, sur l'article 6 qui porte sur la conférence interdépartementale. Ce n'est pas une surprise car c'est un point que j'ai évoqué en commission pour ceux qui en sont membres.

En fait, si j'ai bien compris, cette conférence est mise en place afin d'assurer le suivi de cette mutualisation. Je souhaiterais, avec Philippe BAYOL, AJAIN faisant désormais partie de notre canton, que l'un d'entre nous – peu importe – puisse faire partie de cette conférence interdépartementale, étant donné que ce laboratoire est situé sur le territoire que nous suivons plus particulièrement.

Telle est la question que j'avais soulevée en commission. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de la prendre en compte et de l'instruire afin de nous donner une réponse.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, bien sûr, madame MARTIN !

En fait, cette conférence interdépartementale est un temps de rencontre et se réunira a minima une fois par an, mais probablement un peu plus. Nous avons peut-être nous aussi à visiter le laboratoire de la Haute-Vienne, comme nos collègues de la Corrèze et de la

Haute-Vienne, lorsqu'ils étaient venus nous rendre visite, en avaient justement profiter pour visiter le nôtre.

Cette conférence interdépartementale est vraiment un temps particulier et il y sera plutôt question de faire l'évaluation de ce qui se sera déroulé au cours de cette demi-année.

De votre demande dont vous nous aviez fait part en Commission permanente voilà quelques jours, m'est venue plutôt l'idée d'associer tous les membres de la cinquième commission, peut-être sur des temps plus réguliers. Ce serait l'occasion de faire état de ce qui se passe ou de ce qui ne se passe pas, des éventuelles perspectives sur lesquelles nous pourrions avancer.

Cette demi-année 2016 est aussi un temps pour fournir un travail de management, peut-être en Creuse, mais peut-être surtout en Haute-Vienne. Il est nécessaire, me semble-t-il, de rescinder les agents au sein de nos laboratoires, de les rassurer aussi peut-être quant aux perspectives. Le GIP Massif Central les avait vivement inquiétés sur le devenir de leur fonction ici en Creuse. Le laboratoire, certes, est physiquement situé à AJAIN, mais il est avant tout départemental et sa présence est avérée dans tout le Département.

Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai estimé qu'il était important de solliciter tous les élus de cette cinquième commission. Je ne sais pas si vous en faites partie avec M. BAYOL...

M^{me} MARTIN. – Nous sommes d'accord, bien sûr, pour que cette cinquième commission ait des points de bilan ou d'étape réguliers ; du reste, nous l'avions déjà demandé. J'adhère donc à votre proposition. Néanmoins, ce n'est pas tout à fait la même chose que d'avoir un élu qui, au sein de la conférence interdépartementale, représenterait le canton, mais, bien évidemment, nous serons présents aux réunions que vous proposez de mettre en place et qui nous permettront de procéder à ce bilan et à ces premières évaluations.

Dans l'attente, pour ma part, je m'abstiendrai. Je ne sais pas ce que mes collègues en pensent, mais c'est, en tout cas, ma position.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le projet de convention tel qu'il vous est présenté et à m'autoriser à signer ce document. (*Adoptée par 18 voix pour et 12 abstentions.*)

INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU SECTEUR AGRICOLE POUR L'ANNEE 2016

RAPPORT N°CD2016-06/5/13

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. –

Ce rapport vise à contractualiser avec la Région dans le cadre des aides en faveur du secteur agricole.

2016 étant une année transitoire dans l'attente de l'élaboration et de l'adoption par le Conseil régional du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, plusieurs réunions publiques décentralisées, ouvertes aux acteurs du monde économique et aux élus, ont eu lieu sur les ex-Régions.

En attendant la mise en place de ce schéma qui sera soumis aux Conseillers régionaux lors de la session de décembre prochain, il fallait bien que nous puissions continuer à soutenir le secteur agricole. Comme M^{me} la Présidente l'a évoqué dans ses propos liminaires, vous avez la liste exhaustive des dispositifs sur lesquels nous avons souhaité contractualiser avec la Région. Franck FOULON le rappelait, ce sont près de 1 M€ de crédits engagés par le Département pour soutenir la filière agricole.

C'est là une illustration, monsieur LEGER, du travail que nous réalisons avec nos services auprès de la Région. Il faut savoir que sur les douze départements, nous sommes le troisième à contractualiser avec la Région, et que ces propositions-là ont été adoptées en Commission permanente à la Région ce mois-ci, ce qui est tout à fait récent.

C'est vraiment la preuve que nous ne restons pas cloués sur nos chaises. Non, nous allons échanger et faire du *lobbying* auprès des élus régionaux avec lesquels nous entretenons, du reste, des relations cordiales. L'esprit dans lequel nous travaillons est bien d'aller au devant de nos collègues et d'entreprendre ce type de démarches. C'est d'ailleurs en main propre que j'ai remis ce projet de convention à Alain Rousset en mai dernier, insistant sur le fait que c'était très important pour les agriculteurs creusois.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous n'avons peut-être pas suffisamment évoqué tout à l'heure ce que vous soulignez, monsieur SIMONNET. Il est vrai que nous travaillons aussi, bien évidemment, avec les quatre Conseillers régionaux ici en Creuse, qui sont à l'interface des politiques départementale et régionale. C'est le cas tout particulièrement avec la Vice-présidente, M^{me} BARAT, qui, vous le savez, est très attachée à un certain nombre de dossiers sur le développement touristique et, surtout, sur la structuration du monde agricole dans le département de la Creuse.

C'est, monsieur LEGER, une réponse plus terre-à-terre et j'aime employer ces mots pour parler précisément de ce sujet. En tout cas, nous ne sommes ni en position d'attente ni en train de nous tenir à l'écart, mais je présume que vous l'aviez imaginé ainsi quand vous avez pris connaissance de l'inscription de ces dossiers à l'ordre du jour de notre plénière de ce matin.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Si je puis me permettre, toujours en lien avec ce travail, un schéma régional de développement touristique verra également le jour mi-2017, voire fin 2017. Dans ce cadre-là aussi, nous travaillons avec les 11 autres départements puisque, nous étant regroupés, nous avons même créé un « G12 ». En fait, les 12 ADT et les 12 comités départementaux du tourisme ont signé une charte, justement pour faire part de nos attentes auprès de la Région et de ce que nous voulons voir inscrit dans ce schéma. Il y est fait part notamment de nos

attentes en termes d'investissements pour les hébergements touristiques, qu'ils soient publics ou privés.

Excusez-moi d'être un peu hors sujet par rapport au dossier qui nous occupe, mais il est vrai que je ne comprends pas trop votre abstention quand il s'agit de mutualiser certains services. Avec la loi NOTRe, nous sommes obligés aujourd'hui de travailler avec les départements voisins et je pense que nous aurions même dû le faire avant. Mutualiser est une très bonne chose, en tout cas une démarche très positive.

Du reste, M^{me} la Présidente entretient de très bons rapports avec ses homologues. Il est vrai que, s'agissant de l'ex-Région Limousin, nous nous demandions parfois à quoi elle servait ; il n'y avait pas forcément une très bonne entente entre les départements et chacun travaillait de son côté. Là, depuis maintenant plusieurs mois, il s'est instauré un travail de confiance et nous parvenons à des mutualisations. Je pense qu'ainsi, dans cette nouvelle Région, l'ex-Limousin retrouve une identité forte, peut-être plus prononcée qu'avant. Ce sont des démarches très positives permettant d'aboutir à des organisations qui, j'en suis persuadée, iront dans le bon sens pour la Creuse.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je voudrais répondre à M. SIMONNET que nous ne nous abstenons absolument pas sur le principe de mutualisation. J'avais demandé tout à l'heure que l'un des deux Conseillers départementaux du canton sur lequel est situé le Laboratoire départemental soit présent au sein de la conférence interdépartementale qu'il est proposé d'instituer dans la convention annexée audit rapport. M^{me} la Présidente nous a proposé de participer à des réunions de suivi dans le cadre de cette conférence élargie aux membres de la commission *ad hoc* qui suit tous ces sujets. Je l'ai dit, nous serons présents à cette conférence, et c'est dans l'attente de voir la suite qui sera donnée dans ce cadre que nous nous abstenons, mais pas sur le principe de mutualisation.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Prêtons-nous, si vous le voulez bien, à un zoom sur ce dossier. Ce n'est pas, je vous rassure tout de suite, la conférence interdépartementale qui va tout régler et solutionner et prendre les décisions nécessaires. C'est bien le travail qui sera fait en commission dans les deux départements qui permettra de lancer des hypothèses de travail futures et qui sera, ensuite, concerté. Quant à parler de conférence, on peut dire que c'est le cas chaque fois que je rencontre un Président de département voisin sur n'importe quel sujet. Cette dénomination figurant dans cette convention est vraiment une formule et importe peu.

En tout cas, le travail qui sera réalisé dans les commissions, présenté, validé ou pas au sein des deux départements sera de toute façon proposé en plénière ou en Commission permanente. Si grand changement il devait y avoir, ce sera soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseillers départementaux de la Creuse et de la Haute-Vienne.

La convention a été validée précédemment dans le département de la Haute-Vienne et voilà pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. Je n'ai pas accordé d'importance au-delà de ce que cela peut représenter car pour moi, la vraie notion de travail et d'engagement sera bien effective au sein même de notre département, en premier lieu. En guise de raccourci, ce n'est pas Valérie SIMONNET qui discute avec Jean-Claude LEBLOIS !

Je vous rassure sincèrement sur ce point, mais sachez, sans épiloguer toute la matinée sur le sujet, que je vous entends.

Nous en revenons au rapport concernant le projet de convention avec la Région pour une intervention du Département en faveur du secteur agricole pour l'année 2016.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous voterons ce rapport puisqu'il va dans le sens de ce que je disais tout à l'heure dans mon propos liminaire, même si nous observons au passage une légère baisse des aides aux comices agricoles.

Cette convention est prévue pour l'année 2016, s'agissant d'une période transitoire. Avez-vous déjà réfléchi à ce que vous souhaitez pour la suite ? Je pose la question parce que nos départements, sur le plan agricole, sont tellement différents qu'ils ont, chacun, leurs spécificités et des secteurs qu'ils veulent aider particulièrement. La Dordogne, par exemple, va essayer de continuer à pouvoir apporter une aide à l'achat d'arbres truffiers, et l'accord se profilerait, c'est-à-dire que jusqu'à 70 plants, mais je ne sais pas quel est le bénéficiaire, l'agriculteur ou une CUMA, ce serait le Département qui continuerait à intervenir et au-delà de 70, ce serait la Région.

Bref, que souhaitez-vous faire, vous ? Allez-vous monter au créneau justement pour pouvoir continuer à avoir une action dans le domaine de l'agriculture par convention avec la Région ? Ou voulez-vous, je ne dirais pas vous « déléster » car le mot n'est pas élégant, mais totalement déléguer à la Région toute action économique dans le domaine de l'agriculture ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Monsieur LEGER, vous parlez de déléguer, mais il faut savoir qu'il y a un cadre législatif...

M. LEGER. – Lequel est néanmoins, *a priori*, suffisamment...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission....suffisamment flou, me direz-vous, pour envisager d'éventuelles conventions avec la Région.

M. LEGER. – Voilà !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Il faut déjà, et tel est le problème, que la Région établisse ce Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, avant de savoir quelles délégations pourraient nous être éventuellement confiées et si, financièrement, nous pourrions

assumer les missions que nous assurions précédemment. C'est à ce niveau-là que se pose aujourd'hui à la question.

Il est certain que nous discutons avec les syndicats agricoles, les jeunes agriculteurs et nous avons reçu régulièrement, avec M^{me} la Présidente, les représentants de la Chambre d'Agriculture. Je dois précisément vous quitter tout à l'heure pour me rendre à Périgueux où se tiendra, à 14 heures, le premier Comité régional d'installation et de transmission. Il y sera évoqué le devenir du chèque installation – complément local DJA, sujet primordial pour continuer à avoir le même nombre d'installations en Creuse, qui est tout de même de l'ordre de 70 à 80 par an. C'est assez inédit, sachant que la Corrèze, par exemple, département très rural comme le nôtre, enregistre une trentaine d'installations par an.

Malgré la conjoncture difficile, c'est une véritable dynamique dans le département de la Creuse et il nous faut veiller à ne pas la casser. Nous devons donc continuer à les accompagner.

Après, nous saurons ce que la Région veut faire et, encore une fois, comme le rappelait la Présidente dans ses propos, c'est quand même le chef de file en matière économique ; sinon, à quoi sert la réforme territoriale ? Ce serait à ne plus rien y comprendre ! Cette loi a été votée et il faut maintenant la mettre en musique, mais nous nous rendons compte combien c'est difficile.

J'espère que nos parlementaires et les élus régionaux vont nous apporter des solutions, sachant que les finances du Département sont aujourd'hui exsangues. En revanche, vous pouvez compter sur notre volontarisme. Nous avons réellement la volonté de continuer à aider le monde économique, mais dans quel cadre ? Il est trop tôt aujourd'hui pour le dire !

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'ajoute que l'intervention et l'accompagnement en matière de développement économique, ce ne sont pas que des subventions et des aides, 10 %, 20 %, 2 000 €, 3 000 €, 10 000 €...

La réflexion qui est aussi la nôtre depuis quelque temps concerne l'ingénierie. Nous avons aujourd'hui des agents extrêmement compétents dans notre collectivité sur ces deux thématiques, développement économique et aménagement du territoire de façon très globale. Ces agents très compétents ont de l'expérience et une connaissance des acteurs de territoire. Or nous avons parfois le sentiment que le lien avec les consulaires ou les territoires n'est pas suffisamment compréhensible pour un certain nombre de porteurs de projets, lesquels sont souvent de petits porteurs de projets. Alors, soit la Région alloue des moyens humains, quitte à inventer un système visant à mettre en place dans chaque département un petit pôle d'agents régionaux pour travailler avec les porteurs de projets et les consulaires ; soit nous avons, nous, à rappeler que nous avons les femmes et les hommes dans les collectivités départementales, qui savent faire. Au lieu d'envisager de créer de nouveaux postes ou de déplacer des agents de la Région, il serait peut-être bienvenu de nous confier cette ingénierie qui correspond tout à fait à notre cadre possible d'intervention dans le cadre de la loi NOTRe, étant en soutien des solidarités territoriales.

C'est un point qui méritera d'être discuté avec les futurs Présidents d'intercommunalités, s'ils en sont d'accord, parce que entre eux qui créeront des postes pour accompagner le développement économique et la Région qui délèguera dans les départements, la situation risque d'être quelque peu compliquée.

Tandis qu'il nous est dit toute l'importance pour les collectivités de mutualiser et de mettre en ordre de marche des actions simples et efficaces, c'est aussi notre intention. Lorsque ce schéma, sur lequel nous sommes consultés comme les autres collectivités, aura avancé, nous aurons à mettre en avant cette position-là. Je pense d'ailleurs que, dans d'autres départements de la Nouvelle-Aquitaine, cette idée fait aussi son chemin. La Creuse a quelques idées et même une vision qui est reprise par des départements qui n'y avaient pas pensé. Nous ne sommes donc certainement pas les petits derniers, bien au contraire, dans cette grande Région !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pour poursuivre sur ce que vous dites, certes, nous avons des agents compétents dans le domaine économique et si demain, la Région veut contractualiser avec les Pays dans ce domaine, je vous invite à taper fort sur la table et à faire entendre la voix du Département, en disant que les départements sont encore là et qu'ils ont des agents compétents. Cela évitera parfois aux Pays de devoir encore embaucher, avec ou sans aide, surtout que la mutualisation a tout son sens. Mais encore faut-il que le Département soit là et dise qu'il a les compétences et qu'à moyen constant, il peut lui-même faire, en somme qu'il est un acteur. Il ne faut pas se laisser squeezer dans cette affaire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez l'impression que je suis squeezeée ? Par qui ? Le Président de Région ?

M. LEGER. – Bien sûr que non !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Alors ?

M. LEGER. – Loin de moi cette pensée-là, évidemment !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci des conseils que vous me prodiguez ! Je les prends, n'ayant aucun souci à cet égard, avec tout l'engagement porté par les élus du Département. Je comprends aussi votre inquiétude et nous la partageons tous, peut-être quasiment plus aujourd'hui pour ce qui me concerne, mais oui, j'avoue que je la partageais voilà plusieurs mois, voyant la Creuse précipitée dans cette grande Région Nouvelle-Aquitaine, sans que personne n'ait été consulté, ni les élus de terrain, ni les maires, ni les présidents d'interco, ni les habitants.

N'empêche que nous y sommes. A un moment donné, il nous faut donc tourner la page et avancer. Je crois que, finalement, nous n'avons pas grand-chose à craindre, comme je le disais tout à l'heure, et nous ne serons pas les plus « gourmands ».

Je lisais dans la presse votre compte rendu de la réunion cantonale sur FELLETIN. Oui, vous avez raison de reparler du PRIR. Sachez que c'est l'un des sujets sur lequel nous avons tenu très vite à sensibiliser le Président de Région, s'agissant des aides qui avaient été contractualisées avec l'ex-Limousin. Nous avons tenu à réaffirmer avec maints arguments la nécessité que la Région Nouvelle-Aquitaine continue d'allouer, voire amplifie

les moyens consacrés au développement des infrastructures, et ce au bénéfice des tiers en particulier.

Vraiment, je n'ai aucune crainte de voir le Président de la Région tenir à l'écart le département de la Creuse. Ce sont des discussions, du dialogue et des rencontres. Il faut aussi rassurer les Creusois sur cette notion que nous n'avons peut-être pas portée voilà quelques mois, mais sur laquelle nous pouvons être engagés.

Ce matin, je regardais un clip qui vient d'être réalisé par les services de la Région et posté sur Facebook. Tout de suite, évidemment, j'ai regardé dans le diaporama quelle était la présence du département de la Creuse : trois zooms évoquant la Vallée des Peintres, le Lac de Vassivière et les espaces de randonnée, nature, sport et tourisme. D'emblée, je me suis dit que c'était bon, que notre département était identifié. On sait ce qui se passe en Creuse et ce que l'on peut y faire, et la Région sait ce qu'elle va devoir accompagner dans notre département. Je pense d'ailleurs qu'il lui sera sans doute plus facile de nous accompagner que d'autres départements.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ecoutez, très bien et je suis étonné ! J'ai l'impression que vos paroles à l'instant sont l'exact contraire de celles que vous avez tenues tout à l'heure dans votre propos liminaire. Si vous en êtes arrivée là, à une sorte de constat de bon fonctionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine, tant mieux !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Quels propos aurais-je tenus vous permettant d'afficher cette interprétation ? Je suis un peu surprise, moi aussi !

M. LEGER. – Une impression !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il ne faut jamais rester sur des impressions, mais s'en tenir aux faits et aux mots exacts !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le projet de convention entre notre département et la Région Nouvelle-Aquitaine, fixant les conditions d'intervention du Département en complément de la Région en matière de développement économique pour le secteur agricole, au titre de l'année 2016. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix les propositions tendant à m'autoriser à signer ce document, à confier à la Commission permanente la mise en œuvre de cette convention avec nos partenaires dans le domaine agricole et à instituer les règlements d'aide relatifs au soutien en faveur de l'acquisition de matériels adaptés à l'agriculture biologique, de l'hydraulique agricole, du chèque installation – complément local à la dotation jeune agriculteur sous le régime *de minimis* applicable aux aides dans le secteur agricole, et à modifier le règlement d'aide relatif au soutien aux comices agricoles tel qu'annexé au rapport.

M. LEGER. – Je tiens à vous indiquer que nous voterons ces propositions, sauf celle visant à modifier le règlement d'aide relatif au soutien aux comices agricoles.

M. GAILLARD. – Oui, mais pourquoi ? D'autant que, regroupés par canton, les comices agricoles sont bien moins nombreux !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je dois préciser à cet égard que, pour l'instant, nous restons sous le système des anciens cantons puisque nous attendons que se réorganisent les nouveaux cantons, sachant que c'était porté, dans la plupart des cas, par des associations. Or les associations n'ont pas forcément fusionné. Des cantons où il y avait une association cantonale n'existent plus et des communes sont réparties sur deux cantons. Il faut donc revoir l'ensemble du dossier et le règlement d'aide aux comices agricoles. En attendant, pour cette année, il s'agit, en effet, de 400 € par an et par canton, au lieu de 460 € les années précédentes.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je mets donc aux voix l'ensemble des points dont je viens de donner lecture, excepté celui concernant la modification du règlement d'aide relatif au soutien aux comices agricoles. (*Adoptés à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à modifier le règlement d'aide relatif au soutien aux comices agricoles, tel qu'annexé au rapport. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

HEBERGEMENT TOURISTIQUE DEMANDE DE DEROGATION AU REGLEMENT D'AIDE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2016-06/5/14

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Il s'agit d'accorder à l'intéressée citée dans le rapport et pour les raisons indiquées une dérogation au règlement départemental applicable et d'autoriser M^{me} la Présidente à signer l'avenant n°1, annexé au rapport, à la convention signée le 25 août 2014.

M^{me} LA PRESIDENTE. – De ce fait, nous devons passer ce dossier en séance plénière.

La parole est à M^{me} GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Certes, cette formation est obligatoire, mais elle est difficile à suivre dans la plupart des cas parce qu'elle contraint les intéressés à fermer leur établissement. Je reconnais qu'elle est utile, mais il faudrait trouver un système permettant au bénéficiaire de suivre cette formation sans entraîner, de fait, la fermeture de son établissement car dans ce cas, quid du bénéfice de l'aide ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dans le cas des établissements ouverts toute l’année.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale. – Oui, bien entendu !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Juste une question : quel est le nombre d’heures de cette formation et où est-elle dispensée ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale. – En principe, à Limoges et sur deux jours.

M^{me} GALBRUN. – Merci de cette précision.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition visant à accorder cette dérogation au règlement départemental applicable et à m’autoriser à signer l’avenant n°1 à la convention signée le 25 août 2014. (*Adoptée à l’unanimité.*)

Nous quittant, M. SIMONNET donne pouvoir à M^{me} VIALLE.

Bon voyage à Périgueux, monsieur SIMONNET !

M. SIMONNET fait aussi des promenades en bateau avec la Région... La vie est belle ! (*Sourires.*)

Nous reprenons le déroulé de notre ordre du jour, avec l’examen des dossiers relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2016-06/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la dernière assemblée plénière du Département, sachant que pour chaque MAPA d’un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d’attribution et le nom de son attributaire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte de ce compte rendu.

RAPPORT OBLIGATOIRE SUR L'ETAT DE LA COLLECTIVITE POUR LA DGCL

RAPPORT N°CD2016-06/1/2

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – L'arrêté du 28 septembre 2015 fixe la liste des informations que doit contenir le rapport obligatoire sur l'état de la collectivité qui, tous les deux ans, est transmis à la Direction générale des Collectivités locales.

Comme vous avez pu le constater, le document est très important et les services, sous l'égide de M^{me} Joëlle DECHEZLEPRETRE, ont préparé une synthèse. Un *PowerPoint* va donc vous être présenté, et j'en profite pour la remercier de cet important travail très explicite.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint illustrant le bilan social 2015.)

Ce bilan correspond aux personnels rémunérés au 31 décembre 2015 dans la collectivité.

La classification s'opère selon trois rubriques : les personnels titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ; les personnels non titulaires occupant un emploi permanent ; les autres personnels, notamment les assistants familiaux, les personnels sous contrat de droit privé et les agents recrutés pour un besoin occasionnel.

Parmi les personnels titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent, nous distinguons ceux qui occupent un emploi créé à temps complet et ceux qui occupent un emploi à temps non complet.

Concernant les personnels titulaires et stagiaires à temps complet, au nombre de 835 au 31 décembre 2015, voici, illustrée sur cette diapositive, la répartition par filière, la plus importante étant la filière technique avec 431 personnels. S'agissant de la répartition par temps de travail, 726 personnels sont employés à temps plein et 109 à temps partiel. Quant à la répartition par sexe, ce sont 434 femmes et 401 hommes.

Concernant les personnels titulaires et stagiaires à temps partiel, au nombre de 109, le taux d'emploi est décrit sur ce graphique illustrant les temps partiels sur autorisation et les temps partiels de droit. Vous pouvez constater que la majorité des temps partiels sur autorisation sont des temps partiels à 80 %. Au titre de la répartition par sexe, ce sont 100 femmes pour 9 hommes.

Les personnels titulaires et stagiaires à temps non complet sont au nombre de 28, 27 femmes et 1 homme, dont 27 appartiennent à la filière technique. Dans cette filière, nous avons, par exemple, les femmes chargées de l'entretien des locaux. Au titre de la répartition par temps de travail, 17 effectuent entre 17 heures 30 et 28 heures, 8 ont un taux d'emploi

inférieur à 17 heures 30, sachant que ces agents ont souvent plusieurs employeurs à l'extérieur, et 3 effectuent entre 28 heures et 35 heures.

Les personnels titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent représentent en équivalent temps plein 824,01 agents dont 440,66 dans la filière technique. En termes de répartition par sexe, 425,44 sont des personnels féminins et 398,57 des personnels masculins.

Les personnels non titulaires occupant un emploi permanent sont au nombre de 68 dont 55 sont à temps plein, 3 à temps partiel et 10 à temps non complet. Au titre de la répartition par filière, 36 d'entre eux appartiennent à la filière technique.

En termes d'évolution, le nombre d'agents non titulaires, soit 68 en 2015 et 78 en 2013, est en diminution. Le taux d'emploi, de 8,43 % en 2013, est de 7,30 % en 2015. Pour information, il était de 7,02 % en 2011 et de 7,47 % en 2009.

Le nombre d'agents non titulaires affectés sur un poste vacant est également en diminution : le taux d'emploi, de 0,46 % en 2009, 1,29 % en 2011 et 3,24 % en 2013, est de 2,26 % en 2015.

Le nombre de contractuels est aussi en diminution : le taux d'emploi, de 1,62 % en 2013, est de 1,29 % en 2015. Pour information, il était de 2,19 % en 2011 et de 2,99 % en 2009.

Voici la répartition par nature de recrutement de ces personnels non titulaires occupant un emploi permanent, dont 34 sont des remplaçants et 21 ont été recrutés sur des postes vacants, ainsi que la répartition par sexe, s'agissant de 38 femmes et de 30 hommes.

Les personnels non titulaires occupant un emploi permanent sont, en équivalent temps plein, 62,80, soit 34,23 en termes de personnels féminins et 28,57 en termes de personnels masculins, et 33,23 relèvent de la filière technique.

L'ensemble du personnel occupant un emploi permanent est au nombre de 931 dont 499 femmes et 432 hommes. En termes de répartition par filière, c'est toujours la filière technique qui prédomine – 494 –, suivie de la filière administrative – 240.

Les autres personnels sont au nombre de 214, soit 155 assistants familiaux, contre 125 en 2011, 2 collaborateurs de cabinet, nombre en diminution, 42 personnes recrutées pour un besoin occasionnel, contre 56 en 2013 et 32 en 2011, 1 en CUI – CAE, 5 en emploi d'avenir, 2 apprentis et 7 sous la rubrique « autres », s'agissant des médecins vacataires et des collaborateurs des groupes d'élus.

L'effectif total rémunéré au 31 décembre 2015 est de 1 145 agents.

Voici des éléments de comparaison par rapport à 2013 :

- L'effectif stagiaire et titulaire est en légère augmentation, + 16.
- L'effectif non titulaire est en légère diminution, - 10.
- Concernant le personnel stagiaire et titulaire, l'évolution par filière est la suivante :
 - filière administrative + 4
 - filière technique + 6
 - filière sportive - 1
 - filière sociale + 7

- filière médico-sociale + 1
- filière médico-technique - 1

Concernant le temps partiel, le nombre de demandes est en légère augmentation : 109 en 2015, contre 96 en 2013.

Nous en venons aux positions statutaires, décrites dans deux tableaux : l'un concerne les fonctionnaires de la collectivité placés en congé parental, en disponibilité, en détachement ou mis à disposition ; l'autre est afférent aux fonctionnaires et agents d'une autre structure qui sont, soit détachés dans la collectivité, soit mis à disposition de la collectivité.

Il est à noter une diminution de 33 à 20 des agents mis à disposition du Conseil départemental, du fait des premières intégrations des OPA du Parc de l'Équipement.

En ce qui concerne les mouvements du personnel, au cours de l'année 2015, il a été enregistré 56 départs de 25 fonctionnaires et de 31 non-titulaires et 50 arrivées de 18 fonctionnaires, dont 11 OPA, et de 32 non-titulaires. Ces mouvements portent uniquement sur les emplois permanents. Il est à noter 19 départs à la retraite au cours de cette année 2015.

Voici le point sur les arrivées dans les filières administrative, technique, sociale, médico-sociale et médico-technique et au titre des remplaçants : concernant les fonctionnaires, ce sont 1 détachement respectivement dans les filières administrative et technique, 5 mutations dans la filière technique et 11 au titre du transfert de compétences dans la filière technique ; s'agissant des non-titulaires, ce sont 2 arrivées dans la filière technique, 1 dans la filière sociale, 2 dans la filière médico-sociale, 1 dans la filière médico-technique et 26 remplaçants.

Nous en venons aux stagiairisations, titularisations et avancements.

Le nombre de personnes titularisées dans l'année, dont 2 en application de l'article 38 de la loi n°84-53 au titre du dispositif RQTH, est de 43. Le nombre d'agents non titulaires nommés stagiaires dans l'année est de 16.

Le nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement d'échelon est de 402, d'un avancement de grade 74 et d'un avancement par promotion interne 4.

Au titre des travailleurs en situation de handicap, voici les bénéficiaires de l'obligation d'emploi selon les catégories :

- Handicapés CDAPH	39
- Accidentés du travail	1
- Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	6
- Fonctionnaires reclassés	3

Il s'agit du nombre d'agents connus de la collectivité.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés déclaré au FIPHFP, le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction publique, est de 4,83 %, contre 3,09 % en 2013.

Ce taux demeure en deçà des dispositions réglementaires. C'est ainsi que le Conseil départemental a dû verser en 2015 une contribution de 126 123,06 € au Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées de la Fonction publique.

Ce graphique illustre la pyramide des âges. Vous pouvez constater que la moyenne d'âge des agents sur emplois permanents est de 46 ans et 6 mois et sur emplois non permanents de 48 ans et 11 mois.

Venons-en à l'absence au travail.

Voici décrite la répartition des journées d'absence au travail concernant les titulaires, stagiaires et non-titulaires sur emplois permanents : les plus importantes, soit 11 310 journées d'absence, ont trait à des arrêts de longue maladie, longue durée et grave maladie et, 8 741 à des arrêts maladie.

Entrons dans le détail des journées d'absence pour maladie :

- maladie ordinaire : 9,38 jours par agent, sachant que 428 agents ont bénéficié d'un congé, soit 20,42 jours par agent bénéficiaire ;
- maladie ordinaire et congés longue maladie et longue durée : 21,53 jours par agent, sachant que 46 agents ont été concernés en 2015, dont 15 congés ont démarré en 2015.

Les absences pour accident du travail et maladie professionnelle représentent 1 813 jours et concernent 48 personnes, dont 38 en accident de service pour 921 jours, 6 en accident de trajet pour 137 jours et 4 en maladie professionnelle pour 755 jours.

Quant à la répartition des journées d'absence au travail concernant les non-titulaires sur emplois non permanents, la part la plus importante est liée aux arrêts maladie qui correspondent à 1 078 journées d'absence.

Les journées d'absence pour maladie ordinaire sont de 5,03 par agent, sachant que 25 agents ont bénéficié d'un congé, soit 43,12 jours par agent bénéficiaire.

Les absences pour accident du travail représentent 173 jours et concernent 1 personne au titre d'un accident de service.

Ce graphique décrit les autorisations d'absence en jours en 2015 concernant les titulaires, stagiaires, non-titulaires permanents et non permanents : ce sont 435 jours d'absence pour enfants malades, 328 jours d'absence pour événements familiaux, qu'il s'agisse de mariages, décès, naissances ou déménagements, 159,5 jours pour préparation aux concours, 302 jours de décharge pour le Comité des Œuvres sociales, dont l'assemblée générale, et 469 jours sous la rubrique « divers ». Ces dernières autorisations d'absence concernent notamment les dons du sang, l'absence dite exceptionnelle ou le jour dit exceptionnel.

Nous en venons au compte épargne-temps.

Le nombre de comptes épargne-temps ouverts depuis le 26 août 2004 est de 229, dont 44 ouverts dans l'année 2015. Voici la répartition par catégorie : 111 concernent la catégorie C, 55 la catégorie B et 63 la catégorie A. Quant à la répartition par sexe, ce sont 105 pour les femmes et 124 pour les hommes.

Le nombre de jours accumulés au 31 décembre 2015 est de 4 359, dont 1 253 jours versés au titre de l'année 2015, avec la répartition par catégorie – 1 487 au titre de

la catégorie A, 931 au titre de la catégorie B et 1 941 au titre de la catégorie C – et la répartition par sexe – 1 803 pour les femmes et 2 556 pour les hommes.

Le nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2015 est de 156, avec la répartition par catégorie, la majorité des jours utilisés à ce titre concerne la catégorie A, et la répartition par sexe, les trois quarts étant les hommes.

Le nombre de jours indemnisés en 2015 est de 306, avec également la répartition par catégorie, 192 concernant la catégorie A, 32 la catégorie B et 82 la catégorie C, et la répartition par sexe, 172 femmes en ayant bénéficié, contre 134 hommes.

Le nombre de jours pris en compte au titre du régime de retraite additionnel dans la fonction publique est de 13, la catégorie C étant l'unique bénéficiaire, s'agissant de 13 jours, et ces 13 jours n'intéressent que des hommes.

Nous en venons au bilan sur le télétravail.

Au 31 décembre 2015, 22 agents ont exercé leurs fonctions dans le cadre du télétravail, dont 11 de catégorie A, 8 de catégorie C et 3 de catégorie B, et ce sont les femmes qui sont majoritaires, au nombre de 19, seuls 3 hommes étant concernés.

Nous abordons maintenant la rubrique des rémunérations. Il s'agit des rémunérations brutes annuelles des personnes présentes au 31 décembre 2015, hors charges sociales patronales.

En ce qui concerne les titulaires et les stagiaires sur emplois permanents, au nombre, je le rappelle, de 863, le montant représente 23 777 502 €, dont 4 356 599 € au titre du régime indemnitaire, y compris les heures supplémentaires, soit environ 18,32 %. La rémunération moyenne est de 27 552 €.

En ce qui concerne les non-titulaires sur emplois permanents, au nombre, je le rappelle, de 68, le montant est de 1 456 364 €, dont 228 288 € au titre du régime indemnitaire, y compris les heures supplémentaires, soit environ 15,67 %. La rémunération moyenne étant de 21 417 €.

Les rémunérations versées aux personnels sur emplois non permanents s'élèvent à 934 443 €, hors assistants familiaux.

Les heures supplémentaires et complémentaires versées se répartissent principalement sur la filière technique et concernent les agents d'exploitation de la route et les agents d'entretien polyvalents. Il s'agit de 7 302 heures.

Les rémunérations versées aux assistants familiaux atteignent 3 579 287 €, tandis qu'elles représentaient, pour mémoire, 2 580 425 € en 2009.

J'en viens à l'hygiène et à la sécurité.

Voici les éléments relatifs aux risques professionnels :

- Nombre d'accidents du travail : 59
 - o dont accidents de trajet : 6
- Maladies professionnelles : 2

- Reclassement effectif suite à une inaptitude autre que suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle : 1
- Mises à la retraite pour invalidité : 2
- Agents bénéficiaires d'aménagement des conditions de travail, dont les femmes enceintes : 46

S'agissant des mesures en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de travail, les dépenses correspondant aux mesures prises pour l'amélioration des conditions de travail ont représenté, en 2015, 9 500 €. La formation obligatoire des membres du CHSCT et la formation dans le cadre des habilitations ont représenté 143 jours pour un montant de 4 285 €.

Toujours au titre de l'hygiène et de la sécurité, voici les actions mises en place :

- le suivi des travaux du CHSCT et la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de prévention proposées ;
- la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques de la collectivité et la co-construction du DU, le document unique, des collèges ;
- l'analyse des accidents de service ;
- l'organisation et le suivi de l'activité du réseau des Assistants de prévention, ex-ACMO ;
- la modification du mode de gestion des Equipements de Protection Individuelle, avec la mise en place du remplacement à l'usage ;
- la poursuite des aménagements de postes de travail ;
- le réapprovisionnement des trousse de secours ;
- la préparation et la mise en œuvre du plan de mise en conformité des appareils de soudage ;
- l'installation de panneaux « sécurité » sur tous les sites de la collectivité ;
- la mise à jour du Manuel de sécurité à destination des cadres.

En ce qui concerne la formation, pour 2015 l'investissement « formation » s'établit ainsi : le coût total des actions s'élève à 498 813 €, dont 58 337 € au titre des déplacements de stagiaires et 256 196 € au titre de la cotisation CNFPT. Le nombre de journées de formation a été de 4 578 en 2015, contre 3 183 en 2013.

Le bilan de la formation 2015 se caractérise par :

- la mise en œuvre du deuxième volet du plan de formation pluriannuel 2014-2016, avec notamment la formation obligatoire de 240 heures de 20 assistants familiaux, une action de « supervision » à l'attention de 20 travailleurs sociaux, une action de sensibilisation aux risques routiers pour les préleveurs du Laboratoire et 10 sessions de formation à destination de l'ensemble des 120 agents des collèges sur la relation adultes/élèves ;
- l'information de la gestion des frais de déplacement ;
- la structuration de la fonction de conseil en évolution professionnelle ;
- le début des travaux de cartographie des métiers de la collectivité dans une démarche de GPEC.

Nous en venons à l'action sociale.

La protection sociale complémentaire santé, part santé prise en charge par le Conseil départemental, concerne 416 bénéficiaires, lesquels étaient, pour information, 353 en 2013. Au titre de la répartition par catégorie, ce sont 196 agents de catégorie C, 110 de catégorie B et 70 de catégorie A, 40 étant classés sous la rubrique « autres ».

Le montant des participations de la collectivité s'élève à 95 448 €, contre 77 880 € en 2013. Figure la répartition par catégorie, sachant que c'est la catégorie C qui est majoritaire.

La protection sociale complémentaire de prévoyance, part prise en charge par le Conseil départemental, concerne 300 bénéficiaires, un nombre en augmentation. Figure également la répartition par catégorie, la catégorie C étant, là aussi, majoritaire.

Le montant des participations est de 34 417 € et la répartition par catégorie concerne également en majorité la catégorie C.

Tel est, ainsi présenté, le bilan social 2015.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, madame DEFEMME, de cette présentation et merci également aux services de la Direction des Ressources humaines, qui vous ont accompagnée dans ce travail de synthèse sur tous les points évoqués. Je l'avais demandé à M^{me} la Vice-présidente, sachant que le rapport présenté était fastidieux à lire et à interpréter.

A la suite de cette présentation, auriez-vous, mes chers collègues, des questions à poser ou souhaiteriez-vous qu'il soit procédé un zoom sur un point plus particulier ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pourriez-vous nous préciser quelle est votre politique des temps partiels ? Il avait déjà été fait allusion au fait que certains, en particulier dans le domaine social, sont reçus afin de déterminer si les temps partiels sont annulés ou poursuivis.

Pouvez-vous également nous redire quelle est votre politique vis-à-vis des contrats à durée déterminée ? Nous savons, pour avoir déjà eu l'occasion d'en parler ensemble, que certains ne sont pas renouvelés. Néanmoins, j'y reviens, souhaitant savoir pourquoi dans un service, alors même que le contrat n'a pas été renouvelé pour une personne, après un certain laps de temps, une nouvelle personne a été embauchée sur le même poste.

J'aimerais aussi connaître votre bilan du cabinet privé que vous avez missionné pour le contrôle des congés maladie.

Enfin, où en êtes-vous de la préparation du plan de prévention des risques psychosociaux ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Je commence par une question à laquelle il est très facile de vous répondre rapidement, s'agissant du cabinet qui aurait été mandaté pour les contrôles d'arrêts de travail. Ma réponse est claire : à ce jour, il ne l'a pas été.

Vous m'interrogez également sur la politique des temps partiels. Nous comptons actuellement 82 agents en temps partiel sur autorisation. Ces temps partiels n'ont fait l'objet d'aucun refus et les autorisations ont même été renouvelées jusqu'à la fin de l'année. En

temps partiel de droit, 27 agents sont concernés. Je précise que le temps partiel de droit concerne en majorité les parents ayant des enfants en bas âge, et ce jusqu'à l'âge de 3 ans.

S'agissant des contractuels, vous me parlez de contrats qui n'auraient pas été renouvelés, lesquels sont, de mémoire, au nombre de 5 maximum. Ces personnes dont le contrat n'a pas été renouvelé ont bénéficié d'un accompagnement et je sais que certaines ont d'ores et déjà retrouvé du travail. Il n'est pas question, bien entendu, pour les services de la DRH de les lâcher ainsi dans la nature. En fait, leurs contrats n'ont pas été renouvelés parce que nous n'avions plus légalement la possibilité de les maintenir sur leurs postes, s'agissant de remplacements. Les postes en question n'étaient pas vacants puisque, je le disais à l'instant, ce sont souvent des remplacements d'agents absents pour maladie. Au terme de l'arrêt de travail de l'agent titulaire, celui-ci reprend son poste, bien entendu.

Tels sont les éléments que je puis vous apporter à la question précise que vous m'avez posée à ce sujet.

M. LEGER. – Pourriez-vous nous repréciser à l'avenir, lors d'une prochaine réunion, si vous le souhaitez, pourquoi sur un poste, un contractuel n'a pas vu son contrat renouvelé et a été remplacé par une nouvelle personne après un certain laps de temps ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Je note votre question à laquelle je ne manquerai pas de répondre précisément.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous discutons largement en ce moment de la loi travail et j'espère que nous continuerons à en discuter très longtemps. Pourquoi ? Nous percevons toute la difficulté en termes de gestion des ressources humaines et des compétences qu'une collectivité telle que la nôtre a à assumer. Je pense aussi à ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur LEGER, au sujet des Pays et j'étais d'ailleurs Présidente d'un Pays sous forme associative.

Dans le cadre de l'insertion, nous serons confrontés à ces mêmes difficultés sur la politique de l'habitat. On engage aujourd'hui les collectivités, et pas seulement les départements, mais aussi les communes et les intercommunalités, à porter des projets de trois ans. Or la législation pour la fonction publique territoriale, c'est un contrat de 12 mois, éventuellement renouvelable 6 mois, point barre ! Comment, dans ces conditions, trouver une solution ? J'en ai saisi les services de la Préfecture, sachant que nous n'avons pas la possibilité de contractualiser avec des agents qui seraient chargés de mission sur un programme de trois ans ! Conclusion, au bout de 18 mois, il nous faut leur dire au revoir, d'autant plus qu'il n'est en rien certain que ces politiques soient poursuivies dans les années à venir.

C'est là une question dont devraient se préoccuper les parlementaires actuels ou futurs, peu importe ! C'est une vraie question de fond pour mener à bien des politiques contractualisées avec d'autres partenaires, dont les échéances sont de trois ans. Alors, oui, il nous faut remercier certaines personnes à l'issue d'un certain temps, tandis que tout commence à bien se passer, et procéder à de nouveaux recrutements, ce qui est vivement dommageable au fonctionnement de ces programmes, en particulier.

Il faudrait penser à être en réactivité dans le cadre de ces lois par rapport aux nouvelles fonctions qu'il est demandé aux nouvelles collectivités de mettre en place, sauf à créer des postes et se dire que, finalement, ce n'est pas grave si trois ans après c'est, non plus ladite collectivité, mais telle autre qui porte la politique de l'habitat.

C'est une vraie question aujourd'hui qui met en exergue toute cette problématique par rapport à la gestion des ressources humaines dans les collectivités.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – J'en reviens à la question soulevée voilà un instant par M. LEGER, au sujet du contractuel qui, à la BDC, n'aurait pas vu son contrat renouvelé. En effet, nous n'avons pas renouvelé son contrat, mais il n'a pas été remplacé. Le poste est actuellement vacant. Il faut toutefois savoir que nous avons à la BDC une personne en surnombre et ce n'est pas le seul service à être concerné. Lorsqu'il s'agit de titulaires, nous devons alors les affecter à d'autres services en fonction des besoins.

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. LEGER a également posé une question sur le plan de prévention des risques psychosociaux.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – A ce sujet, un travail a été engagé voilà plusieurs mois. Nous avons mis en place une formation sur la supervision. Des réunions se tiennent régulièrement avec les cadres et directeurs de service. En outre, une personne de l'extérieur est disponible si les agents le souhaitent pour avoir des entretiens personnels et je sais qu'il y en a eu. Par ailleurs, notre service Prévention est très disponible et quand les agents en éprouvent le besoin, nous les orientons vers le médecin de prévention et la psychologue.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Juste une question subsidiaire : serait-il possible de nous remettre le document de synthèse qui nous a été présenté aujourd'hui ? Force est de reconnaître que ce document est intéressant.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce document est tout « frais » et c'est la raison pour laquelle il ne vous a pas été distribué au préalable, mais bien sûr, il sera donné suite à votre requête.

M. DUMONTANT. – Je vous en remercie par avance.

Outre le bilan traité dans ce document, je m'intéresse aussi aux perspectives en rapport avec ce dont nous avons parlé depuis ce matin, s'agissant des évolutions et des mutualisations. Nous avons également évoqué, à la lumière du redécoupage des cantons, ce qui pourrait être lié à une restructuration des UTAS et des UTT.

Y avez-vous réfléchi ? Des réflexions sont-elles en cours ? Je m'inscris là dans une démarche plus de perspectives à venir, lesquelles sont importantes à l'échelle de notre territoire.

Enfin, je souhaiterais savoir, madame la Vice-présidente, ce que vous entendez dans vos propos par « surnombre ». Ce n'est pas un terme qui, sur le plan juridique, est très usité dans la fonction publique territoriale. Pourriez-vous nous donner des précisions explicites sur le sujet, s'il vous plaît ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il se trouve que des agents titulaires ont été affectés à un moment donné dans des services qui avaient besoin de personnels supplémentaires. Une fois parvenus au terme de leur mission ou de leurs tâches, ils doivent être repositionnés sur un poste et ils sont, bien entendu, prioritaires par rapport aux contractuels.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'en viens à la nouvelle territorialisation qui pourrait voir le jour dans le cadre d'un repositionnement des périmètres des Maisons du Département. Peut-être est-ce une vision très personnelle, mais je pense qu'il y aurait une forte incohérence à repositionner nos Maisons du Département sur les nouveaux cantons. Vous en imaginez les raisons : entre AUZANCES et LA COURTINE, par exemple, ce sont plus de 85 kilomètres ! Qui plus est, demain, les bassins de vie seront plutôt ceux définis autour des nouvelles intercommunalités que des nouveaux cantons. D'ailleurs, si vous demandez aux électeurs, qui sont allés voter l'an dernier aux élections départementales sur des périmètres redéfinis, à quels cantons ils appartiennent, je suis persuadée, sans faire de généralités, que vous aurez quelques surprises !

Nous en parlions en début de séance et vous l'avez également, avec M. LEGER, souligné, ce qui nous importe, c'est de savoir comment le Département va travailler, non pas avec les cantons, mais avec les intercommunalités. Il a toujours été évident pour moi, et c'est dans cette perspective que nous nous inscrivons, de repositionner les périmètres des Maisons du Département, donc UTT et UTAS, en fonction de ceux des nouvelles intercommunalités qui verront le jour au 1^{er} janvier 2017. Cette démarche me semble plus pragmatique et intelligente. En guise d'exemple, concernant les politiques d'insertion, qui allons-nous voir aujourd'hui sur les territoires ? Le Conseil départemental s'adresse, non pas au Conseiller départemental de tel ou tel canton, mais au président de l'intercommunalité et aux maires. Ce sont eux qui, éventuellement, sont donneurs d'ordre pour nous accompagner sur l'insertion sociale, l'inclusion, l'ingénierie que nous portons ici dans le Département, sur les clauses sociales dans le cadre des marchés, etc.

J'avais déjà précisé que nous n'allions pas bouger des périmètres durant cette année 2016 sans savoir ce qu'il résulterait du schéma des intercommunalités. Il y sera donné suite l'année prochaine, en accord, bien entendu, avec les nouvelles intercommunalités dont nous souhaitons qu'elles adhéreront à ce processus, mais il est évident que ce sera le cas. C'est donc dans ce cadre-là que nous avancerons.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – J'évoquerai quelques questions.

Monsieur FOULON, vous avez souhaité tout à l'heure que la jeunesse puisse avoir sa chance dans le monde du travail. A ce propos, je pense que nous pourrions faire mieux que deux contrats d'apprentissage dans la collectivité, justement pour que cette jeunesse puisse avoir une chance de formation et de qualification C'est un point que, du reste, j'ai déjà souligné à l'occasion de plusieurs séances plénières.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir pourquoi dans le document de synthèse, il est considéré 2013 comme année de référence ou du moins de comparaison.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En fait, comme il vous l'est précisé, le rapport sur l'état de la collectivité doit être obligatoirement transmis tous les deux ans à la DGCL.

M^{me} MARTIN. – D'accord.

En outre, une question quelque peu technique m'a été posée par un salarié employé en contrat déterminé dans un collège : de quel délai disposons-nous pour lui notifier s'il sera toujours là à la rentrée ou non ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – C'est fonction de la durée du contrat, c'est-à-dire *a minima* un mois et trois mois si le contrat a été plus long.

M^{me} MARTIN. – Il devrait donc savoir rapidement ce qu'il en est, n'est-ce pas ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Tout à fait, puisque nous devons effectivement le prévenir un mois avant la fin de son contrat.

M^{me} MARTIN. – Enfin, pourriez-vous nous en dire davantage sur le télétravail, sachant que je n'ai pas suivi la démarche dans le cadre de cette collectivité ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Le télétravail fait l'objet d'une demande du salarié. En fait, certains travaillent à domicile et d'autres dans les locaux, par exemple, de la Maison de l'Emploi à AUBUSSON ou de telle ou telle UTAS.

M^{me} MARTIN. – Le télétravail porte-t-il sur un volant d'heures précis ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit d'une journée par semaine. Actuellement, les intéressés effectuent une journée par semaine hors du Conseil départemental.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le télétravail étant aussi susceptible de conduire à un certain isolement ou à des dérives en termes de rythmes journaliers, l'expérimentation s'est orientée plutôt en faveur d'une journée par semaine. C'est ainsi éviter également des déplacements aux agents concernés. Mais le fait de leur proposer de travailler sur des sites où sont présents d'autres agents de la collectivité ou d'autres partenaires nous semblait intéressant et je pense qu'il faut poursuivre sur cette voie.

Quant aux apprentis, nous en accueillerons d'autres en 2016. Si je soulignais aussi tout à l'heure la présence de stagiaires au sein de notre collectivité, c'est parce que nous souhaitons être ouverts le plus largement possible à différents cursus de formation, tout en veillant, écueil éventuel, à ce que la Creuse ne soit pas choisie comme premier terrain de stage, d'apprentissage, etc.

Par ailleurs, et nous en parlerons vendredi prochain avec M. le Préfet puisque nous organisons une petite « cérémonie » de signature, mais rien de très conventionnel, nous accueillons également cette année des jeunes en service civique, s'agissant de 11 postes. Il nous semblait important d'aller également sur ces formats-là et de communiquer à cet égard.

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Vous nous avez parlé, madame la Présidente, de contrats à durée déterminée pour des chargés de mission, contrats dont la durée ne correspond pas nécessairement à celle de la mission, si bien que la collectivité se trouve alors confrontée à des difficultés.

Mais d'autres personnels font l'objet de contrats à durée déterminée, sans savoir réellement ce qu'il en est puisque nous n'avons pas de document pour l'instant. Précisément, il serait bien que nous ayons une sorte de catalogue des différentes formes de contrats à durée déterminée existant au sein de la collectivité. Il serait intéressant de savoir ce qu'il en est exactement et sous quelle forme ces contrats ont été conclus.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce dont je vous ai parlé est une situation que j'ai découverte dans le cadre des parcours d'insertion et donc de la nouvelle politique « insertion » et des nouvelles politiques « habitat ». Mais en général, les contrats à durée déterminée correspondent à des remplacements d'agents en absence pour différentes raisons ou à des compensations de temps partiel. C'est là compliqué car à raison de 20 %, il nous faut 5 temps partiels pour un poste de remplacement sur ces temps-là. En tout cas, nous essayons de faire au mieux pour que ces agents ne soient pas voués à être contractuels pendant des années et des années, pour ne pas dire plusieurs décennies. La pratique en cours en d'autres lieux est loin de donner satisfaction.

M^{me} GALBRUN. – Pratique qui, du reste, donne lieu à des sanctions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, mais la pratique dans le public est tout de même assez impressionnante.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Je tiens tout de même à préciser qu’il est procédé au recrutement de contractuels en jury et nous insistons auprès d’eux sur le fait qu’il s’agit d’un contrat, avec malheureusement une fin de validité. Certes, avec de la chance, il peut être reconduit si l’agent remplacé ne reprend pas son activité, mais avant tout, et c’est la première chose que nous disons et répétons en jury aux intéressés, nous les incitons systématiquement et régulièrement à s’inscrire aux concours car c’est la clé pour pouvoir intégrer la fonction publique territoriale.

L’an dernier, nous avons recruté des contractuels en leur disant surtout de s’inscrire aux concours. Un concours a eu lieu en 2016 et malheureusement, nous nous sommes rendu compte que certains n’en ont pas tenu compte ou n’en ont pas vu l’intérêt, en tout cas ne s’y sont pas inscrits. Quid de ces contractuels au terme de leur contrat ? C’est d’autant plus regrettable que c’était le moyen pour eux de pouvoir être stagiaires et ensuite titularisés. Ce fut le cas cette année pour plusieurs agents qui ont eu leur concours puisque nous les avons stagiaires en attendant de les titulariser.

Nous ne cessons de dire et de rabâcher aux intéressés que la condition première pour pouvoir intégrer la fonction publique territoriale, c’est de s’inscrire aux concours et de les passer.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l’Assemblée départementale prend acte de cette communication.

Je n’oublie pas que vous sera transmis le document de synthèse qui a fait l’objet de cette présentation.

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL
RESTRUCTURATION DE LA CELLULE PROPRETE
AU SEIN DU SERVICE APPUI LOGISTIQUE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

RAPPORT N°CD2016-06/1/3

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il vous est proposé d’adopter l’ensemble des modifications présentées dans le cadre de ce rapport, relatives au tableau des emplois de la collectivité et portant sur la restructuration de la Cellule Propreté : suppression de 37 emplois permanents d’agents d’entretien polyvalents et création de 37 emplois permanents de chargés de propreté des locaux.

Il vous est également proposé d’autoriser M^{me} la Présidente à procéder aux modifications du tableau des effectifs de la Cellule Propreté – Service Appui logistique – Pôle Vie au Travail et Dialogue social au sein de la Direction des Ressources humaines, au fur et à mesure des recrutements.

Ce dossier a été présenté au CHSCT du 17 juin dernier. Les avis rendus par les représentants du personnel ont été favorables. Ce dossier a donc recueilli 6 voix pour au titre du personnel et 6 voix pour au titre de l'administration.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions que je vous soumetts dans le cadre de ce rapport et dont vient de vous faire part M^{me} DEFEMME. (*Adoptées à l'unanimité.*)

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la deuxième commission « Solidarités ».

**EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE A LA GENERALISATION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE
POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE EN CREUSE**

RAPPORT N°CD2016-06/2/4

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – A la suite de l'examen du rapport annuel d'activité 2015 du délégataire – comptes de la délégation de service public –, la deuxième commission vous invite à l'adopter, sachant que la Commission Consultative des Services Publics, qui s'est réunie le 23 juin dernier, a émis un avis favorable.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Je prends la parole, au nom de mon collègue Laurent DAULNY et de moi-même, au sujet de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui, en effet, s'est réunie et a émis un avis favorable. Au cours de cette réunion, nous avons beaucoup appris et c'est ce qui est relaté au travers de ce rapport. C'était très intéressant, s'agissant surtout des perspectives quant à l'amélioration des services et la mise en place de tablettes. Nombreuses sont les initiatives en ce sens. Je pense que c'est extrêmement important dans le fonctionnement et surtout le devenir de ces packs domotiques et tout ce qui les accompagne, tout comme le conventionnement avec les pompiers pour régler quelques soucis.

Le tout est à l'étude et fait donc l'objet d'un travail. Toujours est-il qu'avec Laurent DAULNY, nous avons effectivement acté tout ce qui est évoqué dans le cadre de ce rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} JOUANNETAUD.

M^{me} JOUANNETAUD. – Monsieur FOULON, dans la foulée de ce que vous venez de dire, je tiens à me référer à vos propos précédents sur l'héritage que vous évoquez souvent en termes négatifs. Merci donc de signaler que l'héritage peut être parfois aussi positif ! En l'occurrence, dans ce domaine, le choix qui avait été fait par la majorité précédente donne

plutôt satisfaction et je me félicite que la majorité actuelle continue et renforce cette offre de service innovante.

M. FOULON. – Madame JOUANNETAUD, je m’associe complètement à ce que vous venez de dire : l’héritage n’est pas que négatif et c’est le cas dans ce domaine.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je dirais même que l’héritage est complètement positif, sauf que l’exercice budgétaire 2015 a été clos en déficit. Tel est l’écueil ! Oui, l’héritage est formidablement positif et le nôtre le sera aussi à condition que nous ayons les moyens de financer le dispositif. C’est tout, mais c’est toujours la même chose et je suis désolée d’y revenir systématiquement, mais ce doit être M. GAUDIN qui me pollue l’esprit d’innovation, d’invention, de vision prospective pour l’avenir, avec tout ce que nous pourrions faire et tout ce que nous aurions dû faire ! (*Sourires.*) Je me demande, monsieur GAUDIN, pourquoi je ne le fais pas. En fait, je ne devrais pas vous écouter et je devrais lancer des commandes et promettre à tout va dans le Département ! Après tout, régler les dettes peut être considéré aussi comme un problème secondaire, n’est-ce pas, monsieur GAUDIN ? (*Sourires.*)

Trêve de plaisanterie, certes, cette délégation de service public interroge sur un certain nombre de modalités parce qu’il y a des nouveautés, surtout lorsqu’il s’agit d’accompagner des personnes âgées, voire très âgées, ou des familles de personnes âgées qui ne résident pas forcément dans le Département. En tout cas, c’est très complexe, mais l’évaluation qui doit être la nôtre nous permet de porter un regard objectif sur l’activité de notre délégataire de service public. M^{me} FAIVRE en parlera aussi tout à l’heure en ce qui concerne les transports. Bien entendu, cela donne du sens à l’action de la collectivité, en particulier sur l’accompagnement des personnes âgées dépendantes dans le cadre de l’APA.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – A ce sujet, je tiens juste à préciser que sur les 164 packs domotiques installés depuis le 1^{er} janvier, 122 sont tout de même financés par l’APA.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Toujours dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées, nous avons initié un partenariat avec l’ARS, le CHU et Promotelec dans le cadre d’une étude Domolim qui visait à étudier les bénéfices du maintien à domicile, y compris dans le domaine de la santé. Ce partenariat nous donnait droit chaque année à une subvention de Promotelec qui, de mémoire, représentait entre 10 000 € et 20 000 €. Pourquoi ne pas avoir postulé à la même subvention l’année dernière ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – N’ayant pas de réponse d’emblée à vous donner sur ce point, nous allons vérifier, monsieur LEGER. En tout cas, merci de nous en alerter.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – Lors de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, évoquée précédemment par Franck FOULON, j'ai été interpellé par tous les problèmes que la société Domo Creuse Assistance a rencontrés avec le groupement d'artisans. De fait, il a donc fallu trouver une sous-traitance directe avec les artisans locaux. C'est donc un bémol, même si le hiatus a été solutionné, mais visiblement, les artisans n'ont pas pu répondre dans les délais qui leur étaient imposés.

En complément de ce qu'indiquait Franck FOULON, le nombre d'appels de convivialité est considérable, comme celui des alarmes traitées sur une année, soit 55 307 en 2015, preuve qu'il était utile de porter l'effectif de 6 à 10 collaborateurs. Par ailleurs, le nombre d'interventions/jour, 181 alarmes, correspond à 4 déplacements de sapeurs-pompiers par jour. Ce sont tout de même 68 % d'interventions de sapeurs-pompiers sur l'année, essentiellement pour des missions de relevage de personnes à domicile car telle est souvent la problématique.

En tout cas, oui, et c'est une confirmation, le pack domotique a toute sa place dans le Département et donne entière satisfaction. Aujourd'hui, il est vrai que les soirs, dimanches et jours fériés, les alarmes sont traitées à Naves. *A priori*, à partir de 2017, tout devrait être géré et régulé par la plateforme de la Creuse. Mais la plateforme principale en Corrèze donne suite à tout appel et se présente comme si elle était située en Creuse, connaissant parfaitement les problématiques de notre département, disposant de toutes les cartes adéquates et du listing des utilisateurs.

Le bilan de ces packs domotiques est donc, en effet, globalement très positif.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Pour répondre à votre question, monsieur LEGER, M^{me} FOURNIER m'informe du fait que l'évaluation de Domolim est en cours et n'est donc pas achevée. Nous n'avons donc pas renoncé, mais nous attendons d'avoir le rapport complet sur cette évaluation.

M. FOULON. – En fait, M. LEGER a posé la question, mais il connaissait la réponse !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Avant de procéder au vote, je vous informe que M^{me} PALLIER nous a quittés et donne pouvoir à M. DUMONTANT.

Compte tenu des maintes informations qui vous sont communiquées dans le cadre de ce rapport, je présume que l'Assemblée est à même de se prononcer sur ce rapport annuel d'activité.

Je le mets aux voix. (*Adopté à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, comme je vous l'ai annoncé en début de séance, notre Directrice générale adjointe, M^{me} FOURNIER, va nous présenter les nouvelles modalités prévues par la loi ASV et notre méthodologie quant à son application en Creuse.

M^{me} FOURNIER, Directrice générale adjointe chargée du Pôle Jeunesse et Solidarités. – C'est à l'appui d'un PowerPoint que je vais vous présenter la loi ASV votée en 2015 et

applicable au 1^{er} mars 2016. Les premiers décrets d'application ne sont parus qu'en décembre 2015, sachant qu'il en est attendu 48. Par conséquent, sur toute cette année 2016 et au début de 2017, de nouveaux décrets d'application entreront en vigueur.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

Par cette première diapositive, j'ai tenu à recadrer l'APA dans son contexte afin que vous puissiez mieux saisir les impacts de la loi ASV.

Instituée par la loi du 20 juillet 2001, l'APA est destinée à toute personne de plus de 60 ans, résidant régulièrement en France – la période retenue est celle de trois mois de résidence régulière – et se trouvant en situation de perte d'autonomie. Etre en perte d'autonomie signifie devoir être aidé pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou avoir besoin d'une surveillance particulière, notamment pour les personnes souffrant d'une pathologie psychique.

La perte d'autonomie se gère en GIR, groupes iso-ressources, en l'occurrence GIR 1 à 4 pour ce qui concerne l'APA. Le GIR 1 étant celui où la pathologie est la plus grave – les personnes concernées sont dans un état de dépendance maximum – et le GIR 4 celui où la perte d'autonomie est mesurée. L'APA est servie à domicile ou en établissement.

Il existe une procédure d'urgence. Lorsqu'une personne a besoin d'une APA en urgence, nous avons deux mois maximum pour le lui attribuer et d'office, il lui est attribué la moitié de l'APA d'un GIR 1, c'est-à-dire que nous retenons d'emblée le GIR le plus important afin de pouvoir dépanner la personne le plus rapidement possible.

L'APA ne fait pas l'objet de recours sur succession, mais des contrôles d'effectivité très réguliers sont effectués, avec éventuellement des perceptions d'indus.

Une évaluation est assurée par les travailleurs médico-sociaux des UTAS, spécialisés dans l'APA, au moyen d'une grille dite grille AGGIR.

En dehors du champ de l'APA, les personnes susceptibles d'avoir besoin d'une aide et relevant des GIR 5 et 6 font l'objet d'un plan d'aide personnalisé de la compétence des caisses de retraite.

Voici quelques éléments de contexte sur le plan national :

- Les plus de 60 ans représentent un quart de la population française.
- L'âge moyen à partir duquel la perte d'autonomie est significative est 83 ans, mais il est à constater que cet âge moyen avance de plus en plus, c'est-à-dire que c'est de plus en plus âgé que l'on commence à enregistrer une perte d'autonomie.
- L'APA aide aujourd'hui 1,2 million de personnes, dont 60 % à domicile, et, comme nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure, la loi ASV préconise encore davantage ce maintien à domicile.
- Dans le cadre de l'APA à domicile, on compte 530 000 aidants, dont 62 % sont des femmes. Ce chiffre important d'aidants explique aussi pourquoi la loi ASV a fait un focus sur l'aide aux aidants.
- 5,5 Md€ étaient consacrés à l'APA en 2014, dont 1,8 Md€ de concours CNSA, montant qui n'est pas considérable en proportion de la dépense engagée.

J'en viens aux éléments de contexte en Creuse :

- Sur les 125 714 habitants, 33 % ont plus de 60 ans et 15 % plus de 75 ans, ce qui nous situe au dessus de la moyenne nationale.
- L'APA représente 87 % des dépenses en faveur des personnes âgées dépendantes, contre 80 % en moyenne nationale.
- Le coût de l'APA a représenté, en 2015, 27 080 834 € pour 6 007 bénéficiaires, une augmentation de l'ordre de 5 % chaque année.
- L'impact des politiques « habitat » devient de plus en plus perceptible.
- Ce sont 3 472 bénéficiaires de l'APA à domicile, dont 60 en GIR 1, 437 en GIR 2, 749 en GIR 3 et 2 226 en GIR 4.
- Ce sont 2 038 bénéficiaires en établissement, majoritairement en GIR 2 et 4, c'est-à-dire des dépendances faibles et des dépendances moyennes.

En guise de rappel, l'action sociale représente près de 43 % du budget du Département, sans inclure les ressources humaines, et le soutien aux personnes âgées près de 36 % de ce budget de l'action sociale. Nous nous situons bien au dessus de la moyenne nationale, c'est-à-dire que nous consacrons 19 % de plus sur notre budget consacré aux personnes âgées.

Toujours dans le cadre de ce panorama creusois, nous comptons dans notre département 7 associations d'aide à domicile, lesquelles représentent plus de 800 salariés. Toutes ont conclu un CPOM avec le Département. Elles sont sectorisées, si bien que l'ensemble du territoire creusois est couvert par ces associations. Un plan de modernisation que nous finançons avec la CNSA est extrêmement compétitif en Creuse. Nous soutenons largement les associations sur la formation, les risques psychosociaux et nous les avons équipées de tablettes tactiles qui servent de cahiers de liaison. Nous bénéficions d'un très fort soutien de la CNSA sur notre action auprès des associations d'aide à domicile parce qu'elle est, à plusieurs titres, tout à fait exemplaire.

Ces associations se situent à AUBUSSON, BONNAT, GRAND-BOURG, BOURGANEUF, LA SOUTERRAINE, EVAUX-LES-BAINS et GUERET. Avec l'une d'entre elles, Horizon Service Limousin, qui a opté pour le mode mandataire, nous travaillons de plus en plus sur l'aspect du transport à la demande des personnes âgées et des personnes handicapées.

Nous enregistrons plus de 684 000 heures en prestataire et 226 000 en mandataire. Pour ceux qui ne sont pas tout à fait familiers avec ces termes, je précise qu'une personne âgée peut employer une personne, soit en gré à gré, c'est-à-dire qu'elle est l'employeur direct de l'aide à domicile, soit en mandataire et dans ce cadre, elle demeure l'employeur direct, mais l'association s'occupe de toutes les démarches administratives, soit en prestataire et dans ce cas, c'est l'association qui salarie l'aide à domicile et la personne âgée n'a aucune démarche à faire.

Le coût moyen d'un plan APA à domicile en Creuse est de 400 €. Par ailleurs, nous comptons 144 places en familles d'accueil. Pour votre information, l'APA en famille d'accueil se situe, par mois, entre 107 € pour un GIR faible à 429 € pour un GIR 1 et nous participons également aux charges courantes de la personne. Ce sont aussi en Creuse 2 767 places en EHPAD et 3 232 abonnés à la plateforme de téléassistance, dont 1 097 bénéficiaires du pack domotique. Ce sont encore 3 492 plans d'aide qui, tous, ont été revus dans le cadre de la mise en place de la loi ASV, et ce en deux mois par les équipes de terrain qui ont réalisé un travail tout à fait considérable. Nous voulions absolument être en

place pour le 1^{er} juin, avec un effet rétroactif au 1^{er} mars puisque les subventions de l'Etat sont assujetties à la mise en place de cette loi dans les délais. Les services informatiques de la DISC ont également réalisé un travail tout à fait considérable pour revoir l'intégralité de notre logiciel. Ce fut vraiment deux mois d'une activité d'une extrême intensité.

Je précise également que sur le Limousin, mais la Creuse est en bonne place, nous bénéficions d'un dispositif tout à fait innovant, avec 4 UPSAV. Ces unités de prévention, de suivi et d'analyse du vieillissement, émanation du CHU, sont appuyées sur les centres hospitaliers. Nous collaborons en proximité avec ces unités pour analyser les causes du vieillissement et les actions collectives de prévention mises en place en faveur des personnes âgées.

J'en viens à la loi ASV née de deux constats importants : d'une part, 25 % des plans d'aide en France étaient saturés, c'est-à-dire que les personnes âgées, même si leur situation s'aggravait, au moins sur les plans d'aide les plus importants, n'avaient plus de possibilité ; d'autre part, plus la dépendance était lourde et plus les plans d'aide étaient saturés. Il fallait donc absolument trouver une possibilité pour aider davantage nos aînés les plus dépendants. Je précise que 46 % des personnes dont le plan d'aide était saturé relevaient du GIR 1, s'agissant de personnes vraiment en très grande dépendance.

Voici les ambitions de la loi ASV :

- prendre en compte le défi démographique sur tous les territoires, qui plus est sur un territoire comme le nôtre ;
- dynamiser la prévention individuelle et collective et nous verrons tout à l'heure que des moyens importants nous sont dédiés ;
- développer l'offre de logements intermédiaires ;
- faire du domicile un lieu de prévention ;
- revaloriser l'APA pour favoriser le maintien à domicile ;
- soutenir les aidants ;
- renforcer et créer de nouveaux droits pour les personnes âgées ;
- renouveler la gouvernance nationale et locale.

La revalorisation de l'APA à domicile s'illustre ainsi :

● GIR 1 : + 400 €	(plafond 2015 : 1 312,27 €
● GIR 2 : + 250 €	1 125,14 €
● GIR 3 : + 150 €	843,86 €
● GIR 4 : + 100 €	562,57 €)

Outre cette revalorisation des plans d'aide, intervient un allègement du reste à charge avec exonération du ticket modérateur pour les bénéficiaires ayant de faibles ressources et baisse de ce ticket pour ceux ayant les plans d'aide les plus importants. En fait, l'allègement du ticket modérateur sera nettement moins perceptible pour les personnes ayant des ressources élevées ou un faible taux de GIR. Vous risquez donc d'être interpellés sur vos territoires par des personnes qui vous diront ne pas ressentir une amélioration de leur plan d'aide, contrairement à ce qu'il avait été annoncé avec la ASV. Si les ressources du bénéficiaire excèdent 1 500 € mensuels et si son plan d'aide est faible, le ticket modérateur sera effectivement beaucoup plus perceptible. Concrètement, pour une personne relevant du GIR 4, nous aurons environ 5 heures de plus par mois à lui proposer dans le cadre de l'APA et pour une personne relevant du GIR 1, nous parvenons à 20 heures par mois. Nous notons donc tout de même une augmentation très intéressante des plans GIR, mais une application du ticket modérateur qui peut ne pas être favorable sur les plus hauts revenus.

La loi nous invite également à sortir de notre grille AGGIR que je vous ai mentionnée précédemment et à procéder à une évaluation multidimensionnelle élargie aux besoins du demandeur et des aidants. Ainsi, nous allons également nous préoccuper de l'entourage de la personne et des ressources dont elle peut bénéficier dans le cadre de cet entourage. Jusqu'à présent, les aidants étaient, soit les enfants, soit le conjoint. Dorénavant, peut être classé dans la catégorie des aidants un voisin ou un ami qui est là très présent et qui pourra bénéficier de nouvelles prestations mises en place par la loi ASV. Nous sommes donc sur une notion très large de l'aidant.

Pour rappel, l'APA n'est pas attribuée pour une durée déterminée. Elle fait l'objet d'une révision périodique tous les trois ans. Mais lorsque la personne a à connaître d'une aggravation de sa situation, il est, bien entendu, procédé dans l'immédiat à un nouvel examen. Si elle ne se signale pas, l'examen a lieu tous les trois ans *a minima*.

Par ailleurs, il est automatiquement attribué des cartes d'invalidité et de stationnement pour tout bénéficiaire en GIR 1 ou 2. Jusqu'à présent, il fallait en faire la demande auprès de la MDPH. Maintenant, cette attribution sera absolument automatique.

Dans le cadre du soutien aux aidants au sens large, comme je l'indiquais à l'instant, deux dispositions importantes sont introduites par la loi, marquant des progrès notables en matière de prise en charge.

La première concerne le droit au répit, avec une majoration de 500 € par an des plans d'aide au-delà des plafonds. En fait, même dans le cas où le plan d'aide est saturé, il sera possible d'ajouter 500 € pour offrir du répit aux aidants. Cette majoration pourra leur permettre, soit de prendre un peu de temps pour eux et, par voie de conséquence, de mettre en place une solution de remplacement auprès de la personne, soit d'envisager des activités avec celle-ci, comme le fait, pour la personne âgée et son conjoint, par exemple, de partir en vacances. Dans ce cadre-là, des semaines sont organisées notamment par l'association France Alzheimer. Par exemple, une semaine au bord de la mer, tous frais compris pour un couple, revient à 269 €. Cette majoration de 500 € par an permet donc de mettre en place des solutions intéressantes, et ce sans aucune limite des solutions susceptibles d'être activées. Le droit au répit fait référence à tout ce qui peut permettre aux aidants de se reposer, que ce soit en local, à l'extérieur ou dans le cadre de groupes de parole. Sur n'importe quel dispositif qui peut leur être proposé, les 500 € peuvent être mandatés.

La seconde disposition est celle du relais en cas d'hospitalisation. Nombre d'aidants refusaient jusqu'à présent d'être hospitalisés pour ne pas laisser seule la personne âgée seule, sans relais. Il était donc à constater des aggravations de l'état de santé des aidants, si bien que l'on en arrivait même parfois à des placements en EHPAD parce que l'aidant était gravement malade. L'idée est donc là de lui permettre de se soigner et ce sont donc 990 € par hospitalisation. En fait, chaque fois que l'aidant doit être hospitalisé, il peut être libéré 990 € pour envisager un relais à domicile pour la personne âgée ou, si nécessaire, une solution d'hébergement temporaire, et le plan d'aide n'en est absolument pas modifié. Quel que soit le plan d'aide, cette solution d'hospitalisation sera activée.

Autre aspect de cette loi ASV : la refondation de l'aide à domicile et les EHPAD.

Concernant l'aide à domicile, c'est la création d'un régime unique d'autorisation pour les SAAD. Jusqu'au 1^{er} janvier 2016, les services d'aide à domicile étaient agréés par le Préfet du Département où était leur siège et autorisés par le Conseil départemental du Département où ils voulaient exercer. Un SAAD de l'Indre était agréé par le Préfet de l'Indre

et s'il voulait venir travailler en Creuse, il devait être autorisé par la Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Dorénavant, il s'agit d'un régime unique d'autorisation, c'est-à-dire que l'association sera autorisée par le ou la Président(e) du Conseil départemental du Département où ladite association a son siège. Cette autorisation est valable pour une durée de quinze ans, et ce à partir de la première date d'agrément. En fait, nous sommes, non pas repartis à zéro pour tous les SAAD, mais partis de leur date d'agrément initiale, et ces autorisations seront renouvelées au fil de l'eau.

Outre la création d'un régime unique d'autorisation, c'est aussi l'institution d'un cahier des charges national afin que tous les SAAD du territoire national aient les mêmes contraintes et les mêmes possibilités de progression et fournissent le même service aux personnes âgées.

Les associations d'aide à domicile peuvent également choisir d'être tarifées par le Département. En Creuse, les sept le sont toutes, sauf un 8^{ème} prestataire situé sur le secteur de DUN-LE-PALESTEL, l'AMD qui, elle, n'a pas demandé à être tarifée par le Département. Cette tarification présente un intérêt : au titre de l'APA, le tarif retenu est celui qui a été arrêté pour le service aux personnes âgées ; si l'association n'est pas tarifée, elle se verra imposer une somme de remboursement APA qui sera bien inférieure aux tarifs de l'association qui a été tarifée. Tel est tout l'intérêt pour une association d'être tarifée et l'intérêt pour nous est double : non seulement nous avons ainsi une visibilité maximum sur le fonctionnement des associations et sur leur budget, mais nous pouvons aussi négocier avec elles une uniformité maximale des tarifs.

Sur le Département, les tarifs des associations d'aide à domicile varient entre 20,01 € et 21,58 € de l'heure. Nous sommes donc tout de même sur des fourchettes relativement similaires.

Pour leur part, les EHPAD doivent conclure, à compter du 1^{er} janvier 2017, un CPOM pour cinq ans avec la Présidente du Conseil départemental et l'ARS. A la même date, intervient une réforme de la tarification. Cette réforme d'importance sera difficile à mettre en place pour les services. Le budget devra être présenté sous la forme d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses et, à l'instar de ce qui se pratique dans le sanitaire, l'établissement va devoir nous proposer son budget de l'année à partir, non pas de ses dépenses, mais de ses recettes. Ce sera donc une « gymnastique budgétaire » totalement différente et nos services recevront, avec ceux de la Haute-Vienne et de la Corrèze, une formation par le biais d'une mutualisation sur l'ancienne Région, afin de pouvoir appliquer cette réforme au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, les EHPAD, comme les services d'aide à domicile, devront faire remonter à la CNSA leurs tarifs d'hébergement et de dépendance, ainsi que leurs capacités, et ce pour le 30 juin de chaque année. Il nous faudra donc les accompagner fortement à cet égard. En tout cas, c'est ce qui justifiera les crédits que la CNSA allouera au Département pour continuer à soutenir les EHPAD et les SAAD.

En matière de gouvernance, un organe est extrêmement important : la Conférence des financeurs. La présidence est assurée par la Présidente du Conseil départemental et la Vice-présidence par l'ARS. En sont membres de droit tous les organismes qui concourent à la protection des personnes âgées, dont les caisses de retraite et les EPCI dans la mesure où ils financent certaines actions en faveur des personnes âgées. Par exemple, au sein de notre Conférence des financeurs, sera représentée l'agglo du Grand Guéret en ce sens qu'elle finance des groupes de parole pour les aidants. Par conséquent, les EPCI qui financent des

actions en faveur des personnes âgées seront conviés à la Conférence des financeurs à laquelle seront également associés des membres autorisés et experts.

Cette Conférence des financeurs doit élaborer un diagnostic du territoire sur tout ce qui existe actuellement dans le domaine de l'aide à la personne âgée, que ce soit à domicile, en établissement ou en matière de prestations. A la suite de ce travail très important que nous espérons réaliser pour septembre, nous devons mettre en place un programme coordonné d'actions, lequel justifiera les financements qui nous seront alloués par la CNSA sur cinq ans pour les actions que nous aurons pointées. Vous le verrez tout à l'heure, il nous a déjà été dégagé une enveloppe très importante pour cette Conférence des financeurs à condition qu'avant fin décembre, nous ayons commencé à mettre en place certaines actions. Ce calendrier nous précipite quelque peu, mais nous sommes tout de même sauvés par le fait que, dans le cadre du schéma départemental des personnes en perte d'autonomie qui est quasiment bouclé, nous avons déjà répertorié un nombre d'actions relativement important. Nous pourrions donc les mettre en exergue dans le cadre de cette Conférence pour qu'elles soient financées. En tout cas, pour être cofinancés, tous les projets de territoire seront soumis à cette Conférence des financeurs.

Son travail portera sur cinq axes : l'accès aux équipements et aux aides techniques, le forfait autonomie pour les résidences, les anciens foyers logements, les actions de prévention mises en œuvre par les SAAD et les SPASAD, le soutien aux aidants et les actions collectives de prévention. S'agissant des SPASAD, en Creuse nous finalisons un appel à projets avec l'ARS. Nous avons quatre candidatures pour le Département et nous espérons bien les faire émerger toutes les quatre afin de pouvoir bénéficier de financements de l'ARS sur ces dispositifs.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pourriez-vous, madame FOURNIER, préciser aux élus ce que sont les SPASAD ?

M^{me} FOURNIER, Directrice générale adjointe chargée du Pôle Jeunesse et Solidarités. – Le sigle SPASAD signifie service polyvalent d'aide et de soins à domicile. Le lien entre les services d'aide à domicile et les services infirmiers d'aide à domicile permet une linéarité dans la prise en charge des personnes âgées, que ce soit en termes de soins ou de l'aide à domicile. Nous avons des centres hospitaliers où des services d'aide à domicile se sont alliés dans leur projet avec les services infirmiers d'aide à domicile pour proposer un dispositif global et plus efficient. La prise en charge de la personne âgée est ainsi plus cohérente.

La problématique sur la Creuse est celle d'une inégalité de richesses en matière de services infirmiers à domicile. Des secteurs comme celui de LA SOUTERRAINE sont en grande difficulté puisqu'il faut compter jusqu'à huit mois d'attente pour avoir une infirmière à domicile, alors que d'autres sont, dirais-je, plus à l'aise. Nous avons donc interpellés l'ARS pour que soient augmentés nos moyens en services infirmiers afin que ces SPASAD puissent fonctionner de manière optimale.

Telles sont les précisions que je puis apporter sur le sujet, mais si vous jugez mon explication pas assez claire, n'hésitez pas à m'interpeller.

La Conférence des financeurs sera un outil de pilotage des actions et de leur financement et un bilan annuel devra être transmis à la CNSA.

Pour la Creuse, le concours financier spécifique de la CNSA pour la Conférence des financeurs est de 60 000 € pour l'ingénierie de départ, c'est-à-dire pour le diagnostic de territoire et l'élaboration des premières actions à valider dans le cadre de cette Conférence. Je pense que nous ferons intervenir, soit un cabinet extérieur, soit un étudiant spécialisé dans ce mode de diagnostic. Par ailleurs, 277 720 € nous sont alloués pour les premières actions que nous mettrons en place. Il nous faudra essayer d'utiliser cette enveloppe avant la fin du premier trimestre 2017. Ce que nous n'aurons pas utilisé devra être restitué et sera déduit de notre subvention de l'année prochaine. C'est pourquoi j'insistais tout à l'heure sur l'urgence à mettre en place ces premières actions, au risque de perdre des crédits qui sont tout de même très intéressants. En outre, pour les résidences, les anciens foyers logements, 14 033 € nous sont octroyés pour la mise en place d'un forfait autonomie.

Autre organisme de gouvernance : le CDCA, le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie. En fait, il s'agit là du cumul de ce qu'étaient le CODERPA et le Comité consultatif des personnes handicapées. C'est un organe dans le cadre duquel nous allons retrouver des représentants de ces publics-là qui vont pouvoir échanger avec les institutions sur les politiques mises en place dans le Département en leur faveur. Ce Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie assure donc la participation des personnes âgées et handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le Département.

Présidé par la Présidente du Conseil départemental, il réunit des représentants du Conseil départemental, d'EPCI, de l'ARS, de l'Etat, de l'Inspection académique, de la DIRECCTE, des régimes d'assurance vieillesse et d'assurance-maladie, des bailleurs sociaux, des syndicats et des représentants des personnes âgées et handicapées. Vous le constatez, sa constitution est extrêmement large et nous y retrouvons très exactement ces organes de consultation que nous avons, d'une part, pour les personnes âgées et, d'autre part, pour les personnes handicapées. Avec ce dispositif, ils sont réunis en une seule instance qui sera relativement lourde, mais qui permettra, là aussi, d'avoir une vue linéaire. Très artificielle, la barrière des 60 ans est souvent mise en avant, une personne handicapée étant considérée comme telle avant 60 ans et comme une personne âgée après 60 ans. L'idée d'instaurer cette vision globale est aussi de mettre en place des politiques permettant de suivre la montée en âge de la personne handicapée et de prendre en compte le handicap de la personne âgée.

J'en viens aux éléments financiers qui sont importants et, notamment, à la compensation aux départements.

Les 277 720 € dont je vous ai parlé en évoquant la Conférence des financeurs sont calculés à partir de la contribution additionnelle de solidarité. Cette contribution est prélevée au taux de 0,3 % sur les retraites, les pensions d'invalidité et les allocation de préretraite. 28 % de cette contribution sera affectée à la CNSA pour attribution de fonds aux Conférences des financeurs. Par ailleurs, 55,9 % de cette contribution sera fléchée en 2016 sur la réforme de l'APA et son surcoût pour les départements. Pour la Creuse, les instances nationales ont évalué ce surcoût à 1 011 945 € pour 2016 et l'ont estimé à 1 497 045 € pour 2017 et 2018. Nous, nous l'avons chiffré à 1 058 000 € et donc à un montant très proche de l'évaluation des instances nationales. Qui plus est, avec l'entrée en application de la réforme en mars, toutes les personnes n'étant pas complètement informées, tous les dispositifs ne se mettront pas en œuvre en 2016, si bien que nous devrions être extrêmement près de l'évaluation faite par les instances nationales au titre de la compensation du surcoût pour la Creuse.

En résumé, sur 28,460 M€ de dépenses APA, nous bénéficions de 16 M€ de concours de la CNSA. Par ailleurs, voilà une quinzaine de jours, nous avons négocié avec la

CNSA la poursuite de notre plan de modernisation de l'aide à domicile. Il nous a donc été octroyé 130 000 € encore cette année pour nous aider à soutenir les associations d'aide à domicile. Par ailleurs, nous allons mettre en place cette année un plan de prévention des risques psychosociaux, en recrutant un préventeur. Il faut savoir que nous accusons une perte de 20 ETP par an à cause des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les associations d'aide à domicile, sans parler de la maladie ordinaire ou de la maternité. C'est tout à fait considérable, d'où l'idée de travailler sur ces risques psychosociaux. Si le *turnover* du personnel est atténué et si les indemnités pour maladies professionnelles et accidents du travail sont moins importantes, ce sera ainsi un coût en moins sur le budget des associations d'aide à domicile et, par ricochet, sur le nôtre.

Je précise que ces 130 000 € représentent à peu près 50 % des dépenses que nous engageons dans le cadre de ce plan de modernisation, mais il faut savoir que ce n'est pas nous qui finançons l'intégralité des 50 % restants. Tous les concours de nos partenaires s'inscrivent dans ce cadre-là. Par exemple, la prévention des risques psychosociaux dont je vous parlais à l'instant ne va rien nous coûter puisque 70 % de la dépense est prise en charge par la CARSAT. Nous allons donc activer la CNSA sur un plan de trois ans sans qu'il ne nous coûte un centime.

Enfin, ce sont 277 720 € de concours financiers pour cette année dans le cadre de la Conférence des financeurs et 1 011 945 € au titre de la compensation du surcoût généré par la loi ASV.

En espérant avoir fait preuve de clarté dans cette présentation, je reste à votre disposition pour répondre à toute éventuelle question.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous remercie vivement, madame FOURNIER, de cette présentation et de la célérité dont vous avez fait preuve avec les services dont je salue l'implication pour engager la collectivité dans l'application de cette nouvelle loi ASV.

Dans *Le magazine de La Creuse*, nous avons évoqué ce sujet et donné clairement des exemples pour que le dispositif soit plus facile à comprendre. De toute évidence, il y aura des gagnants et des perdants et les perdants ne s'en réjouiront pas, bien entendu. Nous recevons déjà des coups de téléphone, mais nous appliquons la réglementation.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous sommes tous conscients du supplément de travail occasionné pour nos services et nous les félicitons par avance pour ce travail qui a déjà commencé.

En tout cas, cette présentation était très claire et très utile. Sans engager un débat notamment sur les compensations que l'on peut juger insuffisantes, nous pouvons tous nous accorder à reconnaître que, même si cette loi fait l'objet de quelques perdants et si son application n'est pas aisée, c'est une belle avancée sociale, comme l'APA l'avait été en son temps. Nous pouvons surtout nous féliciter du fait que le département de la Creuse ait été innovant et pilote dans ce domaine, constat qui doit tous nous réunir.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En effet, et c'est aussi ce que je tenais à vous faire remarquer ce matin, sachant que des départements ne s'engagent pas du tout dans la modification des plans

d'aide pour se mettre en règle avec cette nouvelle loi. Mais, plus globalement, ce sont des départements déjà confrontés à des difficultés dans la prise en charge du RSA dans des proportions autres que les nôtres.

Je tiens également à rappeler que l'APA, c'est, certes, du bien-être pour nos aînés, mais également de l'emploi local et souvent des emplois occupés par des femmes. C'est aussi souvent un parcours de formation permettant d'accéder à de nouveaux métiers, tel celui d'aide-soignant dans les SAAD et les EHPAD.

Oui, c'est globalement une avancée positive dans un département tel que le nôtre. C'est la raison pour laquelle, même si nous ne sommes pas certains de la compensation financière à l'euro près, nous nous engageons dans cette politique sans état d'âme et sans trop nous poser de questions.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous poursuivons donc l'examen des rapports.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – REGLEMENT INTERIEUR

RAPPORT N°CD2016-06/2/5

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – A l'occasion du comité de pilotage du FSL qui s'est réuni le 28 avril dernier, plusieurs modifications réglementaires ont été soumises aux participants qui les ont approuvées. Il vous est donc proposé de les valider et, ainsi, de modifier le règlement intérieur du FSL, à compter du 1^{er} juillet 2016.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Ayant quitté la séance, M. SAUTY a donné pouvoir à M. MORANÇAIS.

Je mets aux voix la proposition visant à adopter, ainsi modifié, le règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement, annexé au rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – SUBVENTIONS

RAPPORT N°CD2016-06/2/6

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Il est fait état dans ce rapport du bilan 2015 du FSL et des orientations 2016 concernant les aides directes et indirectes, ainsi que l'action de prévention.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes :
- Escalé : 28 600 €

- UDAF : 83 000 €
- ACCES : 3 000 €

Les crédits correspondants seront imputés au chapitre 935.8, article 657 401.

Il vous est également proposé d'autoriser M^{me} la Présidente à signer les conventions à intervenir avec l'UDAF, l'Escale, ACCES et Orange, ainsi que l'avenant à la convention avec ENGIE, au titre de l'année 2016, et l'avenant financier à la convention avec les délégataires du service public de l'eau, au titre de l'année 2016.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – L'année dernière, dans le même rapport, il était fait mention de l'aide pour le dispositif « Isole Toit, mais pas tout seul ! » qui vaut dans le sud et le nord du Département. Cette année, cette aide n'apparaît pas, mais je ne me souviens pas du tout – et pourtant, je le devrais – si c'était une demande faite seulement pour l'année dernière.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – En fait, nous n'avons pas reçu de demande cette année.

M. LEGER. – D'accord.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions que je vous sou mets dans le cadre de ce rapport et dont M. MORANÇAIS vous a fait part. (*Adoptées à l'unanimité.*)

SYNTHESE DES EVALUATIONS EXTERNES DES ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS

RAPPORT N°CD2016-06/2/7

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Au vu des évaluations concernant le Centre départemental de l'enfance et de la famille et la Maison d'enfants à caractère social de Bosgenet, la deuxième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions de M^{me} la Présidente visant à renouveler l'autorisation pour ces deux structures et à l'autoriser à signer les arrêtés d'autorisation.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, compte tenu de l'heure, je vous propose d'interrompre là nos travaux et j'invite les troisième, quatrième et cinquième commissions concernées par l'examen des vœux et motions déposés à se réunir avant la reprise de notre séance à quatorze heures trente.

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, madame GRAVERON.

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission... si mes collègues de la cinquième commission en étaient d'accord, je souhaiterais que nous puissions nous réunir maintenant pour examiner le vœu et la motion relevant de notre commission pour la simple et bonne raison que, empêchée, je ne participerai pas aux travaux de cet après-midi.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les membres de votre commission vous ont entendue, madame GRAVERON, et il en est donc ainsi.

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est suspendue.

*(Suspendue à treize heures quinze,
la séance est reprise à quatorze heures trente-cinq.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Excusés, M^{me} GALBRUN a donné pouvoir à M. LEJEUNE, M. GAILLARD à M^{me} CHAMBERAUD, M^{me} GRAVERON à M. FOULON et M^{me} PILAT à M. GAUDIN.

Par ailleurs, en attendant de nous rejoindre, M^{me} DEFEMME a donné pouvoir à M^{me} BUNLON.

A la demande des Présidents de groupes, l'ordre du jour appelle l'examen des motions et vœux dont ont eu à connaître les commissions concernées.

ADOPTION DES MOTIONS ET VŒUX

Soutien au collègue Martin Nadaud

M. DAULNY, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission, après accord unanime de tous ses membres, propose à l'Assemblée d'adopter, ainsi modifiée, la motion déposée par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre :

« Considérant que les conditions d'enseignement se dégradent au collège Martin Nadaud de GUERET et mettent en péril l'éducation de notre jeunesse ;

« Considérant que l'annonce de la fermeture d'une classe de sixième, dès la rentrée 2016-2017, préfigure des classes surchargées ;

« Considérant que de tels effectifs ne permettront pas aux enseignants d'apporter une aide personnalisée aux élèves en difficulté ;

« Considérant que la suppression du poste d'assistant de prévention et d'éducation, APE, constitue une erreur majeure qui aura des répercussions sur la vie d'un établissement accueillant aujourd'hui 600 adolescents ;

« Considérant que la mobilisation du corps enseignant et des parents d'élèves du collège Martin Nadaud doit être entendue par les pouvoirs publics ;

« Considérant que les élèves et le personnel de cet établissement méritent plus de considération de la part de l'Education nationale ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 28 juin 2016,

« Demande à l'Etat et à l'Inspection académique de renoncer à la fermeture d'une classe de sixième, de rétablir le classement du collège Martin Nadaud en réseau d'éducation prioritaire, REP, ainsi que le maintien du poste d'assistant de prévention et d'éducation, APE. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'approuve tout à fait ces modifications, particulièrement la seconde consistant, dans le quatrième paragraphe, à supprimer les mots « au profit du collège de BOURGANEUF ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, modifiée, cette motion. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Maintien des guichets et des services de la SNCF

M. FOULON, Président de la quatrième commission, Rapporteur. – Les membres de l'opposition qui siègent dans cette commission n'étaient pas présents et par respect à l'égard de ce vœu déposé par M^{me} GALBRUN, au nom du groupe de la Gauche, la quatrième commission propose à l'Assemblée, après l'avoir relu, de ne pas en changer un terme et de l'adopter en l'état.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que la Direction de la SNCF veut supprimer plusieurs guichets en Limousin, que ceux du Dorat, de Saint-Sébastien, de Bugeat et d'Allasac sont fermés depuis le 1^{er} avril et que la fermeture des guichets de Saint-Sulpice-Laurière et d'Aubusson est programmée ;

« Considérant que des réductions d'horaires d'ouverture sont prévues à Saint-Léonard, Eymoutiers, Uzerche, Ussel, La Souterraine et Guéret ;

« Considérant qu'à terme, tout le dispositif de vente aux guichets est menacé, la SNCF prenant comme prétexte la baisse d'activité face à la hausse continue des ventes sur Internet, ainsi que la mise en place de bornes dans les bureaux de Poste ou chez les commerçants, solutions qui ne répondent pas aux besoins des personnes âgées, des usagers utilisateurs de chèques-vacances ou bénéficiaires de tarifs sociaux ;

« Considérant que la présence de guichets dans les gares est un élément important de la dynamique de la ligne POLT et de ses radiales, et constitue un élément de sécurité pour les usagers ;

« Considérant que le maintien de l'ouverture de ces guichets fait partie du service public, qu'il est mentionné dans la convention Région-SNCF et que le Conseil régional, autorité organisatrice des TER, s'oppose à ces fermetures et demande un moratoire afin d'étudier des solutions qui pourraient convenir à toutes les parties ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 28 juin 2016, demande à la SNCF :

« - d'annuler ses projets de fermeture des guichets de Saint-Sulpice-Laurière et d'Aubusson et de réduction d'horaires à La Souterraine et Guéret ;

« - de retirer le projet de télécommande de la gare de La Souterraine par la gare de Saint-Sulpice-Laurière. Cette décision aurait de lourdes conséquences pour cette gare : elle condamnerait le poste de chef de service, emploi stratégique pour la sécurité des usagers, et supprimerait la possibilité d'aide à la descente des personnes, avec pour conséquence la suppression de plusieurs emplois ;

« - que le guichet de La Souterraine puisse vendre des billets pour les deux trains ECO – billets uniquement vendus sur Internet – sur le train Paris – Toulouse à 11h21 et sur le train Toulouse – Paris à 14h37 ;

« - le rétablissement à La Souterraine des 7 arrêts de train dans chaque sens de circulation puisque la SNCF prévoit 5 trains dans le sens Toulouse – Paris et 6 trains dans le sens Paris – Toulouse pour 2017 ;

« - le rétablissement de l'arrêt du train 3604 à 5h37 et de l'arrêt du train 3608 à 10h37 dans le sens Toulouse – Paris ;

« - l'arrêt du train 3645 à 16h21 dans le sens Paris – Toulouse ;

« - le rétablissement des deux TGV Brive – Lille aller-retour avec arrêt à La Souterraine. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

Projet de regroupement de stériles miniers sur la commune d'ANZEME

M. FOULON, Rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission propose d'adopter sans aucune modification le vœu qui, présenté par M^{me} MARTIN, au nom du groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Considérant que l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 de police des mines encadrant la mise en verse de stériles miniers par la société Areva sur l'ancien carreau minier – dite lentille n°1 – au Vignaud, commune d'ANZEME, suscite de vives inquiétudes ;

« Considérant que les 10 000 m³ – soit environ 18 000 tonnes – de résidus issus des anciens sites miniers uranifères creusois susceptibles d'être apportés par camions dans le cadre de cette opération sont de nature à modifier substantiellement les impacts environnementaux de l'ancien site minier du Vignaud et la qualité de vie près de la Vallée de la Creuse, et donc d'un secteur protégé allant bien au-delà du village du Vignaud ;

« Considérant les inquiétudes suscitées notamment en ce qui concerne l'impact radiologique sur la qualité des eaux du ruisseau de la Besse ;

« Considérant que le projet de réception des stériles a été présenté aux maires concernés, à la population et au Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée de la Creuse, et que l'opposition à ce projet est générale ;

« Considérant que le délégué de la société Areva a indiqué à plusieurs reprises que les travaux projetés ne seraient pas exécutés en cas d'opposition de la population concernée ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 28 juin 2016,

« Demande à M. le Préfet de prendre acte de la caducité de l'arrêté précité et de veiller à ce que la société Areva assume ses obligations de réhabilitation et de restauration écologique de l'ancien site minier uranifère du Vignaud. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

Soutien à la Chambre d'Agriculture

M. FOULON, Rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission invite l'Assemblée à adopter, ainsi modifiée, la motion déposée par M. SIMONNET, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre :

« Considérant que plusieurs communes du nord du Département – NOTH, NAILLAT, LIZIERES, BUSSIERE-DUNOISE, BOUSSAC, BOUSSAC-BOURG et SAINT-PIERRE-LE-BOST – ont été victimes de graves intempéries fin mai ;

« Considérant que ces épisodes pluvieux et les chutes de grêle ont causé d'importants dommages sur les bâtiments, ainsi que sur les cultures fourragères et céréalières, occasionnant des pertes irrémédiables ;

« Considérant que le monde agricole est déjà durement touché par une crise économique qui menace la survie de nombreuses exploitations ;

« Considérant que la Chambre d'Agriculture de la Creuse a saisi le Conseil départemental, ainsi que la Préfecture afin qu'une aide soit apportée aux victimes de ces intempéries ;

« Considérant qu'il revient à l'Etat français de prendre en charge, au nom de la solidarité nationale, les difficultés rencontrées par les agriculteurs de notre territoire ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 28 juin 2016,

« Demande à l'Etat de prendre en compte les situations des exploitations agricoles touchées et de mettre en place, comme demandé par la Chambre d'Agriculture, des procédures adaptées pour leur venir en aide. »

Dans le premier paragraphe, la commission a supprimé les mots : « situées sur les cantons de DUN-LE-PALESTEL et de BOUSSAC », étant donné que la commune de BUSSIERE-DUNOISE est située sur le canton de SAINT-VAURY, celle de NOTH sur le canton de LA SOUTERRAINE et celle de LIZIERES sur le canton de GRAND-BOURG.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Comme quoi, nous avons encore quelques problèmes avec les nouveaux cantons ! (*Sourires.*)

M. FOULON, Rapporteur de la cinquième commission. – Normal, ce redécoupage étant encore un peu neuf !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Nous poursuivons l'examen des rapports.

Dans la suite de l'ordre du jour, nous en étions parvenus à celui relevant de la quatrième commission « Infrastructures – Transports ».

RAPPORT DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC (TRANSPORTS) ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

RAPPORT N°CD2016-06/4/11

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Il s'agit du rapport des délégataires pour l'année 2014-2015 et donc avant la nouvelle DSP.

Figurent, page 272, un rappel du service avec le public concerné par ces transports, notamment le fait que les élèves demi-pensionnaires empruntent ces lignes quotidiennement, ainsi qu'un récapitulatif des aspects financiers.

Globalement, le budget départemental 2015 consacré au financement de ces lignes régulières atteint 1 223 344,57 €, total qui intègre trois modalités de compensation pour les délégataires :

- le forfait scolaire – demi-pensionnaires et internes : 928 091,67 €,
- le minimum garanti : 225 072 €
- la compensation commerciale : 70 180,90 €.

Tel est le règlement antérieur sur lequel rien de particulier n'est à dire cette année.

En revanche, le tableau récapitulatif figurant page 270 est intéressant. Il y est mentionné les 21 lignes, avec, pour chacune, la fréquentation et des commentaires concernant l'évolution de cette fréquentation. Vous constatez des pourcentages affichés « en plus » pour certains et « en moins » pour d'autres, des lignes enregistrant une fréquentation accrue d'année en année et d'autres accusant une baisse de fréquentation. Mais globalement, la fréquentation de ces lignes de voyageurs est stable, la variation étant, en cumul, de 1 %.

Il sera intéressant de l'observer l'année prochaine avec la nouvelle DSP puisque la fréquence des lignes a changé, notamment avec plus de passages.

En guise de remarque que tout le monde peut faire et que nous avons faite en commission, dans la réalité, nous constatons pour l'instant que ce transport interurbain est avant tout un transport scolaire et qu'en dehors des horaires scolaires, le nombre de voyageurs est encore bien mince. Il faudra donc poser la problématique en termes de communication, certes dans le cadre du transfert de compétence, mais surtout parce que cette problématique concerne notre territoire. Nos habitants n'ont pas des réflexes urbains et n'empruntent pas spontanément ce genre de transport parce qu'ils n'en ont pas toujours aussi connaissance et ce n'est pas positif pour ceux qui, justement, en ont besoin.

Ce type de transport existe donc et il est maintenu, mais il est vrai que certains peuvent se demander s'il est réellement opportun de maintenir autant de lignes. En tout cas, nous avons un dilemme entre la faible fréquentation et le fait que certains n'aient pas d'autres solutions. Je veux dire par là que nous avons des marges de progrès.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est une réflexion qui est intégrée à la fois au sein du Conseil départemental et sur les territoires qui travaillent sur la mobilité. Il est vrai que les lignes TransCreuse, à usage en particulier des collégiens et des lycéens, ne sont pas suffisamment connues, me semble-t-il, des usagers potentiels. Ce n'est pas le premier volet vers lequel ils se tournent spontanément.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant le domaine du transport en général, dans la lettre que vous avez adressée au Président de Région, vous dites espérer un assouplissement législatif pour qu'il y ait subdélégation de la Région au Département en vue d'assurer demain la question des transports. Etes-vous toujours dans cette optique ? Peut-être pas, mais vous me le préciserez...

Par ailleurs, je voudrais savoir si vous adhérez à cette démarche collective des départements de la nouvelle Région Aquitaine, visant à passer un marché public de prestations intellectuelles pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les modalités et le coût du transfert des transports scolaires à la grande Région.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En guise de boutade, je suis heureuse de constater que, lorsque j'écris au Président de Région, vous êtes aussi destinataire du courrier ! Je parle de boutade car rien n'est secret, par ailleurs.

Oui, la question des modalités de transfert, dont nous nous entretenons tout à l'heure en aparté, nous préoccupe. Certains nous engagent, se fondant sur différents critères, à laisser la Région, dans le cadre réglementaire, exercer cette compétence, s'agissant en particulier des transports scolaires. En tout cas, lors du CDEN qui s'est tenu dernièrement au sein de cette collectivité, j'ai été quelque peu surprise du postulat énoncé par une association de parents d'élèves prenant fortement position en faveur du transfert et donc de l'exercice par la Région Nouvelle-Aquitaine de la compétence du transport scolaire. Je suis quelque peu réservée parce que nous savons tous ce qui est énoncé dans le règlement et, par ailleurs, le nombre de courriers, mails et coups de téléphone nous invitant chaque début d'année scolaire et surtout au cours du premier trimestre, voire au-delà, à instituer un certain nombre de dérogations.

Partant de ce constat et de cette vision dans notre département, il me semble essentiel que si la Région souhaite exercer cette compétence, il soit possible que les agents en charge jusqu'à présent de l'organisation auprès d'autres collectivités ou de syndicats puissent continuer à exercer ces missions-là dans le périmètre du département de la Creuse.

Ce sont aussi des réflexions dans le cadre desquelles nous travaillons.

La question du coût des transferts est un sujet plus technique. La posture de certains départements est de proposer beaucoup d'autres choses à leurs collègues d'autres départements. Je ne vous donnerai pas plus précisément d'exemples, mais je ne suis pas non plus favorable à une sorte de ligue des départements envers la Région. Pourquoi ? Je ne vois pas comment les douze départements, dans leur plus grande diversité, parviendraient à se ranger tous sous un même format et à énoncer d'une même voix : « Les départements doivent garder la compétence parce que... »... « Les départements ne doivent pas l'exercer parce que... ».

Il est évident que dans ce domaine en particulier, mais dans bien d'autres aussi, chacun ne voit pas les choses de la même façon. Par conséquent, travailler et réfléchir ensemble, oui ! Mais il ne faudrait pas que certains départements, parce qu'ils sont « plus forts » et parce qu'ils ont plus de moyens, prennent le pas.

Nous avançons donc pas à pas et mon interlocuteur privilégié est, d'abord, la Région, ce qui ne nous empêche pas de nous concerter entre départements. En particulier, les

Directeurs généraux des services échangent régulièrement sur tous ces sujets afférents aux modalités de transfert.

C'est une question qui nous est aussi posée et qui nous interroge sur le numérique, l'économie, bref sur un grand nombre de sujets. Que ce soit les Pyrénées-Atlantiques, la Dordogne, la Haute-Vienne, la Charente ou la Charente-Maritime, chacun a sa vision sur ce qui serait souhaitable en matière de transfert de compétence et jusqu'à présent, je constate plutôt deux groupes de départements qu'une seule voix porter les souhaits généraux et unanimes des douze départements. Heureusement d'ailleurs qu'un groupe de départements n'impose pas sa volonté et sa vision des choses à l'autre groupe ! Nous suivons donc ces questions de très près, nous gardant bien de sauter dans le train en marche parce que des départements en auraient décidé ainsi et pas autrement. Ce n'est certainement pas la posture que nous adopterons.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – En toile de fond de cette affaire des transports scolaires dédiés à la Région, se posent des problèmes techniques, par exemple, de distance entre deux points d'arrêt, des problèmes de tarification, des départements, comme les Landes, appliquant la gratuité, des problèmes d'organisation, certains étant en régie, comme les Landes, et d'autres fonctionnant comme nous. C'est aussi le problème de l'appel d'offres. Imaginez une Région qui lancerait un appel d'offres avec un seul lot pour tous les transports, comme c'est déjà le cas du département de la Charente-Maritime : un lot/un transporteur. Nous, en revanche, nous avons eu la sagesse jusqu'ici, sagesse que vous avez reprise, de procéder en plusieurs lots afin que tous nos petits transporteurs puissent travailler. Je ne sais pas si demain, la possibilité sera la même à la Région, sachant que plus on s'éloigne et plus on voit gros, si je puis dire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est exactement ce que nous nous disons et voilà, en effet, un bel exemple ! Pourquoi la Charente-Maritime s'entendrait à partager notre vision de l'organisation des transports, par exemple ? Pourquoi le département des Landes qui applique la gratuité des transports scolaires céderait-il à une participation des familles, comme c'est le cas en Creuse ?

Qu'il y ait un fond général de discussion, oui, et ce n'est pas pour autant que la Région, parce qu'elle est sur un périmètre défini et déterminé, va devoir agir demain de façon généralisée et globalisée sur cet espace-là, surtout si elle souhaite être à l'écoute des départements et travailler avec eux. Il est important que nous discutions et échangeons sur ces sujets, mais je suis un peu circonspecte sur le fait que tout le monde réponde aux mêmes volontés stratégiques, ce qui supposerait que certains départements changent de cap. Or la Creuse n'en a peut-être pas forcément envie puisque, dans l'ensemble, les parents d'élèves semblent tout de même plutôt satisfaits de l'organisation que nous avons mise en place, les collectivités également et les entreprises qui effectuent ces transports aussi.

La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Voilà un peu plus d'un mois, nous avons reçu le Vice-président de la Région en charge des transports qui achevait son tour des départements, justement pour nous auditionner sur les points que vous avez évoqués,

monsieur LEGER, à savoir le règlement, ce qui implique les distances entre deux arrêts, par exemple, ou encore la participation des familles, sachant en effet que le département des Landes pratique la gratuité. A ce sujet, il nous a précisé que ce pourrait être le cas simplement pour pouvoir récupérer la TVA, mais que l'orientation – tel est, en tout cas, l'engagement pour l'instant – serait une participation minimale des familles. Il a même évoqué une participation de 10 % qui serait donc moins élevée que ce que nous pratiquons et si c'était avéré, ce serait une bonne nouvelle.

Il a été aussi question des marchés publics et le département de la Creuse n'était pas le premier à avoir mentionné l'importance de faire vivre les petites entreprises locales.

Nous avons donc évoqué tous ces sujets et nous ne sommes pas les seuls. Entre les départements, il y a de la diversité, évidemment, mais aussi des points de recoupement. Nous sommes d'ailleurs invités lundi à une réunion, heureusement en visioconférence car ce sont deux heures de réunion à Bordeaux. La Région fera des propositions à tous les départements justement sur plusieurs scénarii. Un scénario l'emportera-t-il ou sera-t-il possible éventuellement d'avoir des règlements différents ? Je n'en sais rien, mais franchement, je ne le pense pas. En fait, nous attendons maintenant de savoir ce que la Région va nous proposer car, il faut bien le dire, c'est elle qui décide. En tout cas, je ne pense pas que plusieurs règlements soient possibles. Même si la Région nous subdélégait la compétence, nous l'exercerions dans les conditions qui sont celles aujourd'hui des organisateurs secondaires, c'est-à-dire sans aucun pouvoir.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Sinon le pouvoir de formuler des propositions en cohérence ! A nous, ensuite, de défendre notre vision et la façon dont nous procédions jusqu'à présent !

En tout cas, l'idée selon laquelle les douze départements doivent faire bloc tous ensemble pour discuter avec la Région semble assez compliquée. Dans le discours, tout le monde est d'accord, mais pour l'avoir pratiqué sur un ou deux sujets, je peux vous dire que, très vite, nous nous rendons compte que tous les départements ne partagent pas la même vision et n'ont pas les mêmes objectifs.

M. LEGER. – Je suis complètement d'accord avec vous et le clivage n'est pas seulement droite/gauche...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, cela n'a rien à voir !

M. LEGER... ni même, à la rigueur, pauvres/riches. Le département du Lot-et-Garonne est confronté à de grandes difficultés et son Président est, lui, au contraire, sans doute plus départementaliste.

Justement, nous pouvons peut-être nous mettre d'accord au moins pour faire valoir à douze nos spécificités, revendiquer nos différences et demander, pour peu que ce soit possible, qu'il soit tenu compte de ces spécificités, sans vouloir tous nous mettre dans un même moule qu'il serait difficile de dupliquer partout.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Telle est précisément l’attitude qui est la nôtre, monsieur LEGER ! C’est d’ailleurs la raison pour laquelle je ne suis pas forcément le groupe de départements qui cosignent un courrier, mais je m’en explique, et voilà pourquoi je pense que nous avons aussi écouté auprès du Président de Région.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale. – Chacun a ses intérêts à défendre et il faut faire comprendre à la Région que ces douze départements sont divers, certains n’ayant pas du tout les mêmes raisonnements, d’autres pas du tout les mêmes objectifs et d’autres encore pas du tout les mêmes moyens. Si vous rencontrez M. Rousset, vous verrez que c’est très difficile de le lui faire comprendre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je ne suis pas d’accord !

M. LEGER. – C’est un homme de qualité.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale. – Je n’ai pas dit – ne déformez pas mes propos ! – qu’il n’était pas homme de qualité. Il écoute beaucoup, mais il suit toujours son raisonnement, ce qui, du reste, n’est pas forcément un tort.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Chacun comprend toujours ce qu’il souhaite comprendre !
(*Sourires.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de nous prononcer sur ce rapport, pourrait-il nous être fait part de l’avis émis par la Commission consultative des services publics locaux ?

M. FOULON. – Rien de particulier, madame la Présidente ! Il a surtout été souligné l’encadrement par rapport à l’augmentation : 1 % au niveau du transport s’avère plutôt être une bonne chose. Nous avons également abordé d’autres sujets qu’il faut travailler, mais qui sont en voie d’amélioration.

M^{me} LA PRESIDENTE. – L’avis a donc été favorable, n’est-ce pas ?

M. FOULON. – Oui.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Cette précision importante et nécessaire étant donnée, je mets aux voix la proposition visant à approuver ce rapport des délégués de service public concernant l’année scolaire 2014-2015. (*Adoptée à l’unanimité.*)

L'ordre du jour appelle la suite des rapports relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2016-06/1/15

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Mes chers collègues, nous voici donc parvenus à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016.

Budget principal

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Le montant de la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal, qui intègre principalement des virements de crédits, ainsi que des inscriptions nouvelles en mouvements réels et en mouvements d'ordre, ressort à 220 360 € dont 168 984 € en investissement et 51 376 € en fonctionnement.

Le détail des virements de crédits et inscriptions nouvelles déclinés par fonction figure dans le rapport.

Budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – La décision modificative n°1 du Laboratoire départemental retrace des redéploiements de crédits entre lignes budgétaires afin de reverser au Conseil départemental de la Haute-Vienne le coût de la mise à disposition à temps partagé, soit 50 %, du Directeur.

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
Fonctionnement		
6218	Autre personnel extérieur	18 700 €
6331	Versement de transport	- 50 €
6332	FNAL	- 40 €
6336	CNFPT	- 90 €
64111	Rémunérations titulaires	- 9 700 €
6414	Indemnités	- 3 960 €
6451	URSSAF	- 1 650 €
6453	Caisses retraite	- 2 970 €
64531	RAFP	- 200 €
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	- 40 €

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, vous avez pu prendre connaissance de ce rapport assez détaillé.

Le point le plus important concerne la subvention à la MEFBOC, que j'évoquais ce matin, en faveur du volet « action mobilité » pour les publics les plus fragiles.

Concernant le reste, peut-être est-il opportun de faire un point sur un désordre bâtementaire qui, je l'espère, ne sera pas trop inquiétant. Je veux parler du bâtiment concernant l'ex-IUFM et mis à disposition de l'université de Limoges. Je souhaite de tout cœur que si des réparations sont nécessaires, le coût ne sera pas trop onéreux, au risque d'impacter d'autres programmes bâtementaires.

L'espace de bâtiments situés rue Jean Jaurès, qui abritaient l'ancienne Ecole annexe, est retourné dans le giron de la collectivité, suite à des regroupements d'écoles au sein de la ville de GUERET. Ces bâtiments étaient vides.

Un premier pavillon pourrait être destiné, avec quelques transformations à l'étude, voire programmées, à des salles de formation, en particulier dans le cadre de la formation des agents de la collectivité.

Un autre bâtiment correspond à des salles de classe. Là aussi, de nombreux travaux sont à envisager, mais il est toujours dommageable d'avoir des espaces dont nous sommes propriétaires et qui ne sont pas occupés quand nous en louons, dans le même temps, à des tiers. C'était tout à fait le cas pour l'accueil des organisations syndicales et le Comité des Œuvres sociales de la collectivité. Deux logements dans ce bâtiment ont donc été redimensionnés et rénovés afin de les y accueillir. Les clés ont été remises voilà quelques semaines. Voilà des lieux spécialement dédiés aux organisations syndicales et au COS.

Concernant les collègues, rien d'extraordinaire sinon, monsieur DAULNY, que suite à une réunion au collège de FELLETIN, nous avons acté, non pas les travaux de désenfumage, mais ceux correspondant à une mise aux normes, s'agissant de la création d'un éclairage supplémentaire dans le cadre de la sécurité globale du bâtiment.

Par contre, le programme de rénovation de l'internat, évalué à quelque 300 000 €, nous a semblé proportionnellement hors de champ. Nous avons donc préféré poursuivre l'action menée jusqu'à présent, en finançant un poste de surveillant d'internat de nuit, ce qui nous permet de répondre aux injonctions de la commission de sécurité. Ainsi, le petit internat, mais un internat de grande qualité, proposé aux collégiens de FELLETIN est maintenu sous ces conditions.

S'agissant du collège Marouzeau, M^{me} le principal souhaite répondre à l'appel à projets du Ministère de l'Education nationale : « l'internat de la réussite ». Les services l'accompagnent et une étude de faisabilité sera lancée. Après, la question se posera de savoir quel financement pourrait être alloué à cette opération d'extension d'internat dans les deux établissements de GUERET.

Pour le reste, ce sont des décisions assez usuelles, sans caractère transcendant, comme la réaffectation des crédits au titre de la fonction 6 « Réseaux et infrastructures ».

Concernant l'Etang des Landes, nous avons participé à une réunion de travail, celle du Comité consultatif de la Réserve. C'est toujours la même question, en particulier de la part des riverains et des élus locaux au sujet de la gestion des eaux. Les conditions extrêmement pluvieuses de ce printemps n'ont pas été sans poser problème et causer quelques frayeurs. L'organisation d'une meilleure gestion du trop-plein, en particulier des déversoirs, est donc à l'étude et plus qu'à l'étude puisque des financements sont programmés pour réaliser des travaux qui devront nécessairement répondre à tous ceux qui ont des idées diverses et multiples, mais qui se doivent d'être garants d'efficacité avant tout sur ce site.

S'agissant du PNR de Millevaches, nous en avons déjà discuté. La charte est en cours de finalisation. Les nouveaux statuts ont été validés par les différents partenaires. Sur le mode de financement, ce qui vous est proposé aujourd'hui découle des décisions prises par le Conseil départemental de la Creuse, mais aussi les Conseils départementaux de la Haute-Vienne et de la Corrèze. Je m'en suis entretenu avec le nouveau Président et le syndicat va fonctionner dans ce cadre-là. Nous restons, bien entendu, en relation, M. SAUTY étant Vice-président du PNR. C'est donc une facilité pour nous dans le cadre de ce travail avec le Parc.

Tels sont les quelques commentaires qu'il me paraissait intéressant de partager avec vous, mais les Vice-présidents ont sans doute des points particuliers à ajouter.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Je souhaite juste formuler une remarque sur la subvention d'équipement à la MEFBOC qui porte le projet « mobilité » sur l'ensemble du Département à travers les différents Pôles Ressources Mobilité.

Les financements engagés par le Département dans cette action visant à briser le frein à l'insertion et à faciliter la mobilité des publics fragiles sont importants. J'aimerais donc, et je le dis très amicalement au Président qui est l'un des nôtres au sein de cette assemblée, que dans les actions de communication de la MEFBOC sur la mobilité, les financements du Conseil départemental soient mentionnés.

L'autre jour, M. le Directeur qui était autour de table avec M^{me} la Secrétaire d'Etat, Ségolène Neuville, a bien mis en avant et valorisé le projet « mobilité ». C'est important et c'est bien aussi de souligner l'engagement du Département. Je vous en remercie par avance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Quand vous parlez de décisions ou d'inscriptions budgétaires plutôt usuelles, trois points attirent tout de même, de notre part, une vigilance un peu plus particulière.

D'abord, concernant les travaux de restructuration du site de Saint-Palais, un peu de temps encore est gagné et peut-être faut-il s'accorder ce temps-là pour mieux réfléchir. En tout cas, c'est un retrait de crédits de quelques milliers d'euros, mais il faudra, un jour, faire le point sur ce centre de vacances.

Surtout, figurent dans cette DM deux inscriptions que nous ne voterons pas.

L'une concerne l'aide à la CRESS qui a vu sa subvention diminuer depuis l'an dernier, dans une proportion qui ne vaut pas pour la Chambre d'Agriculture ou d'autres consulaires. Force est là de reconnaître que la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire est durement impactée.

L'autre a trait au Parc naturel régional au sujet duquel vous nous avez déjà expliqué votre logique et M. SAUTY l'a rappelée lors de notre précédente séance. Il nous

avait dit qu'il fallait se réjouir de cette nouvelle façon de procéder avec le Parc naturel régional puisque ce forfait à l'habitant permettait à la Haute-Vienne de revenir dans le financement du Parc. C'est vrai, et la recette attendue de la Haute-Vienne sera de l'ordre de 25 000 €. Je dis « de l'ordre de », ne connaissant pas exactement le nombre d'habitants de la Haute-Vienne résidant sur le territoire du Parc naturel régional. Pour la Creuse, la somme sera à peu près équivalente, voire légèrement supérieure, et pour la Corrèze, elle sera trois fois supérieure. D'accord, sauf que le Parc gagne 25 000 €, d'un côté, et perd déjà 190 000 € en 2016 de la part de la Corrèze et de la Creuse, et ce sera encore pire l'année prochaine. Par conséquent, vous avez trouvé une modalité qui, certes, permet de gagner 25 000 €, mais qui marque, par ailleurs, un désengagement de la Corrèze et la Creuse. Tout n'est donc pas équivalent et le Parc a plus à y perdre qu'à y gagner.

Je n'étais pas d'accord avec la démonstration de M. SAUTY lors de notre précédente séance je reste en désaccord avec cette nouvelle façon de considérer les choses et, en particulier, le Parc.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant le centre de Saint-Palais, nous n'étions pas, mais M. DAULNY pourra compléter mes propos, sur un volet « travaux ». S'il ne s'agissait que de 15 000 € de travaux à réaliser, voilà longtemps qu'ils l'auraient été ! Ce crédit est destiné à une étude de restructuration du site. Vous savez que des changements interviendront à la fin de cette année et donc cette étude de restructuration était de toute façon programmée. Elle le sera forcément l'année prochaine, en tout cas je l'espère. Le site sera en partie remis à disposition du Conseil départemental.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Comme nous l'avons évoqué lors de la dernière réunion de la Commission permanente, le bail emphytéotique avec le Foyer creusois prend fin. A partir de là, en toute logique, il était utile de patienter afin de réaliser une étude globale sur l'ensemble du site et non pas uniquement sur la partie dont le Département est aujourd'hui l'utilisateur. En 2017, la situation va évoluer en ce sens que nous allons reprendre la totalité du site, s'agissant de près de trois hectares. A ce moment-là, il faudra, avec nos partenaires, la Fédération des Œuvres Laïques et le Département voir quel projet nous pouvons finaliser sur ce site.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Par ailleurs, je comprends vos remarques, monsieur LEGER, sur le volet financier ou la vision financière autour du PNR de Millevaches en Limousin, mais il faut aussi y voir une vision territoriale. Peut-être peut-on estimer que 25 000 € de la Haute-Vienne, ce n'est pas suffisant, et l'on peut en dire tout ce que l'on veut, en tout cas la Haute-Vienne revient. Le parc est assis sur des communes également haut-viennoises. Cela redonne donc du sens. Oui, je pense que c'est vraiment un grand pas qui peut obérer d'autres pas sur d'autres sujets aussi sur le sud-ouest du Département.

Lorsqu'il s'agit d'espaces où sont portées des politiques de développement sur plusieurs départements, ce n'est pas logique pour moi. Cela fait encore lien avec ce que nous disions ce matin, à la fois vous et nous, sur ce qui se passe à l'intérieur de cette nouvelle Région. Un parc assis sur trois départements, qui ne contractualise qu'avec deux de ces trois départements, c'est assez surprenant vu de Bordeaux. Il s'agit donc, là aussi, de co-construire

une vision stratégique. C'est peut-être *a minima* pour commencer, mais je m'en contente parfois pour peut-être d'autres déclinaisons plus porteuses dans les années à venir.

Oui, sur ce volet financier, c'est différent, mais je crois que les porteurs du Parc n'en ont pas fait grand cas, sinon à intégrer ces perspectives et à considérer l'effet plutôt positif de revoir le département de la Haute-Vienne contractualiser avec ce Parc naturel et sa nouvelle charte.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – A propos de votre observation sur la CRESS du Limousin, monsieur LEGER, je vous signale que ce n'est pas une chambre consulaire, comme le sont la Chambre d'Agriculture que vous citez et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. La différence est d'importance.

Par ailleurs, il s'agit de décisions prises et actées lors de la DM 2 2015 sur les programmes 2015, DM 2 qui vous a été soumise en octobre 2015. Il n'est pas là question de 2016.

M. LEGER. – D'accord, mais la subvention attribuée à la CRESS a subi, l'an dernier, une diminution.

M. GAUDIN. – Il en a été de même pour la Chambre de Métiers et la Chambre d'Agriculture !

M. LEGER. – Mais pas dans les mêmes proportions !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Ce ne sont pas non plus les mêmes rôles !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La Chambre régionale d'Economie sociale et solidaire n'est pas une chambre consulaire.

M. LEGER. – Peut-être, mais elle ne méritait pas ce sort. Après, nous pouvons avoir une appréciation différente sur l'économie sociale et solidaire. Il n'en demeure pas moins qu'à la suite de cette diminution, la journée de l'économie sociale et solidaire, par exemple, n'a pas eu lieu en Creuse l'année dernière, en novembre, comme c'était le cas depuis de nombreuses années. C'était pourtant un moment important qui drainait des acteurs de toute la France.

Mais voilà, cela fait partie de nos différences. Nous sommes sans doute plus attachés à l'économie sociale et solidaire que vous l'êtes. Il y a des différences entre nous.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Heureusement !

M. FOULON. – Oui, heureusement !

M. LEGER. – C'est, en tout cas, ce que je me dis.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Je tenais juste à expliquer que ces décisions ont été votées et actées en octobre 2015 et que lesdits dossiers ont été soldés suite aux modifications des conventions. Cela correspond aux programmes d'actions mis en place sur l'année 2015. Nous ne parlons pas de l'année 2016.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais donc vous proposer de procéder au vote.

Concernant l'ensemble des crédits inscrits par fonction à la décision modificative, nous nous prononcerons, dans un instant, chapitre par chapitre et ligne par ligne sur les dépenses et recettes.

Pour les versements de solde de subventions, souhaitez-vous que nous nous prononcions globalement ou ligne par ligne ?

M. LEGER. – Ligne par ligne, s'il vous plaît !

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est ainsi entendu.

Auparavant, je tiens à signaler un changement, M. SIMONNET donnant pouvoir à M. LABAR, et je vous informe également que M^{me} VIALLE donne pouvoir à M^{me} FAIVRE.

Je mets aux voix, concernant la Chambre de Métiers, le versement du solde de la subvention 2015 de 9 500 €. (*Adopté à l'unanimité.*)

Je mets aux voix, concernant la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire du Limousin, le versement du solde de la subvention 2015, soit 2 000 €. (*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

Je mets aux voix, concernant le Service de Remplacement, la subvention de 10 000 € qu'il est proposé de lui attribuer pour l'organisation de son congrès national annuel en mai dernier à GUERET. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix, concernant le CPIE, le versement de la subvention de 800 € correspondant au solde de l'année 2015. (*Adopté à l'unanimité.*)

Je mets aux voix l'attribution d'une participation complémentaire au Syndicat mixte de gestion du PNR de Millevaches en Limousin, soit 21 742 €. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

Je mets aux voix l'affectation d'un crédit de 30 000 € sur le volet « subventions FSE ». (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à voter une autorisation de programme de 10 000 € pour le CEN Limousin. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, dont M. GAUDIN vous a fait part tout à l'heure. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Nous procédons maintenant au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	VOTE	RECETTES	VOTE
90 - Equipements départementaux				
Chapitre 900 : Services généraux	15 548 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	10 548 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Chapitre 902 : Enseignement	- 30 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	-	
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	- 4 000 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>	-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	- 36 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	4 466 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	32 966 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
91 - Equipements non départementaux				
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	100 000 €	<i>Adopté par 29 voix pour (M. Lejeune ne prend pas part au vote)</i>	-	
92 - Opérations non ventilées				
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	118 970 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	118 970 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
95 - Chapitres de prévision sans réalisation				
Chapitre 954 : Produits des cessions d'immobilisations	-		6 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
TOTAL	168 984 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>	168 984 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	VOTE
93 - Services individualisés				
Chapitre 930 : Services généraux	- 10 802 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	-	
Chapitre 932 : Enseignement	- 11 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	-	
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	- 17 448 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	-	
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	9 708 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	-	
Chapitre 935-5 : APA	5 000 €	<i>Adopté à</i>	-	

		<i>l'unanimité</i>		
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	31 876 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>	51 376 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	22 542 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>	-	
Chapitre 939 : Développement	21 500 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>	-	
TOTAL	51 376 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>	51 376 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

TOTAL GENERAL	220 360 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>	220 360 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
----------------------	------------------	--	------------------	-----------------------------

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX ANNEE 2015

RAPPORT N°CD2016-06/1/16

M^{me} LA PRESIDENTE. – Quasiment en page de garde, figurent dans ce document, outre le sommaire, un rappel de l'organigramme des services en 2015, ainsi que l'éditorial. Je ne vais pas vous lire ce que j'y écrivais, sauf si vous me le réclamez à cor et à cri ! (*Sourires.*) Je ne doute pas que vous l'ayez lu avec intérêt, bien entendu !

Concernant le Cabinet, le Secrétariat et le Service Communication, y sont listées les principales missions et les réalisations. Nous sommes surtout dans ces préparations de réunions et de rencontres, en soutien des politiques qui sont celles de l'exécutif, Présidente et Vice-présidents, bien sûr.

Je souhaite tout de même me prêter à un zoom sur les données budgétaires et souligner le fait que sur le budget qui était alloué au Cabinet, 100 000 € ont été réaffectés cette année sur le budget général de la collectivité. L'an dernier, je parlais d'exemplarité et je fais mien ce principe visant à s'appliquer d'abord à soi-même ce que l'on demande aux autres de s'appliquer. C'est donc un geste nous permettant de démontrer que c'est possible et donc 100 000 € ont été réaffectés sur le budget global de la collectivité.

Les objectifs sont sensiblement les mêmes, l'accent étant mis sur un point : la veille autour de ce qui se passe dans le cadre des relations à venir entre les différentes collectivités.

Je me propose de donner la parole à Mélanie HEURTEAU, pour nous faire un zoom sur le fonctionnement du Service de la communication.

Mais auparavant, auriez-vous des questions ou des remarques à me faire part sur le fonctionnement du Cabinet ?...

Puisque ce n'est pas le cas, je donne la parole est à Mélanie HEURTEAU.

M^{me} HEURTEAU, Responsable de la Communication. – Merci, madame la Présidente.

Je vous présente brièvement notre réalisation principale, sachant que d'autres suivront certainement d'ici à la fin de l'année 2016. Je veux parler de la création d'une page Facebook pour le Département, à l'image de l'initiative prise dans d'autres départements et d'autres collectivités, pour donner un peu plus d'interactivité au Conseil départemental.

Pour ce faire, nous avons mis en place un flux permettant d'alimenter la page en fonction des actualités mises en ligne sur le site Internet « creuse.fr ». Nous nous prêtons également au partage d'informations, en essayant de relater tout ce qui peut se passer sur le territoire, que ce soit au sujet de la Vallée des Peintres, de la Cité de la Tapisserie ou dans le domaine de l'agriculture. Disons que nous mettons en avant sur cette page Facebook les temps forts du Département au sens large. Je vous invite tous à *liker*, autrement dit à « aimer » la page du Département accessible, en raccourci, sur Facebook Département de la Creuse.

J'en profite également pour vous dire un mot sur ce qui vous a été remis sur vos tables, s'agissant de l'objet promotionnel du département de la Creuse qui, mis en place au niveau du Service Communication, est déployé en ce moment auprès des associations. Celles-ci nous adressent des demandes pour des lots à l'occasion des diverses manifestations qui ont lieu régulièrement sur tout le Département et même au-delà, certaines ayant un rayonnement plus large jusqu'au niveau national.

M^{me} LA PRESIDENTE. – *Le Journal du Parlement* nous avait aussi proposé en fin d'année dernière une nouvelle édition car la précédente datait de quelques années.

Des remarques de la part des utilisateurs de réseaux sociaux ?...

En tout cas, en cliquant sur un article ou une photo, il est appréciable d'être immédiatement redirigé vers le site du Conseil départemental, illustrant ainsi un travail de réappropriation. Sur ce site, demeurent et demeureront, bien entendu, tous les liens avec nos différents partenaires et, principalement, les actions menées par le Conseil départemental, ainsi que toutes les informations nécessaires et indispensables pour les habitants de notre département, en termes d'accès à différentes aides, par exemple.

Nous poursuivons avec les Directions fonctionnelles et, tout d'abord, la Direction générale des Services.

La Cellule Organisation, Méthode et Qualité est opérationnelle et d'un grand soutien dans le formatage des nouvelles contractualisations. C'est surtout un outil de pilotage et d'évaluation. Cette Cellule est là aussi en première ligne pour répondre à de nouvelles orientations. Elle a été, en particulier, la cheville ouvrière de la constitution du dossier pour répondre à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Au titre de l'ingénierie, il vous est proposé dans le document un focus sur l'activité de l'un de nos agents qui accompagne les communes et répond à leurs demandes sur la mise en place des agendas d'accessibilité programmée.

Des questions sur ce sujet-là ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je poursuis avec la Direction des Ressources humaines et toutes ses fonctionnalités : la Cellule Communication interne, le Pôle Gestion et

le Pôle Vie au travail, autant de considérations en termes d'actions auprès des agents, qui vous ont été explicitées ce matin, dans le bilan social 2015. Des chiffres-clés importants vous sont rappelés. C'est un lourd travail et je découvre même que c'est parfois un travail ingrat. Au moindre hiatus, la DRH est souvent contestée par les services, voire les élus. La réflexion s'articule aussi autour d'une plus grande transversalité de cette Direction en termes d'actions auprès des services. En tout cas, ce dont nous ne parlons pas, c'est de tout ce que cette Direction des Ressources humaines fait de très bien. Que ce soit au titre de l'accompagnement du Pôle Vie au travail, de la médecine préventive ou du suivi individualisé des agents ayant besoin d'un accompagnement, tout cela se fait au quotidien, sans bruit, mais de façon très efficace. Je tiens vraiment à souligner tout le travail coordonné de cette Direction.

Des questions ou des remarques ?...

Avec la Direction des Finances et du Budget, nous passons beaucoup de temps et c'est sans doute parce que nous l'affectionnons particulièrement, n'est-ce pas, monsieur GAUDIN ? (*Sourires.*)

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – C'est certain, mais surtout elle nous est très utile et compétente !

Compte tenu de toutes les modifications dans les dotations et de toutes les augmentations de dépenses auxquelles il a fallu faire face au cours de l'année 2015, c'est un rôle difficile qu'a été celui des services financiers de notre département. Outre le budget principal, ce sont les budgets annexes, l'exécution du GIP de la MDPH, les syndicats mixtes d'étude, autant d'écritures comptables ! Madame LOUIS, pouvez-vous me rappeler le nombre de lignes budgétaires ?

M^{me} LOUIS, Directrice des Finances et du Budget. – Ce sont 2 000 lignes budgétaires !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Ces 2 000 lignes budgétaires doivent être renseignées une par une dans le cadre des propositions budgétaires qui vous sont soumises, article par article, chapitre par chapitre, au sein des différentes fonctions, plus tous les mandatements. Bref, c'est un travail considérable.

Globalement, nous ne pouvons que nous féliciter du travail admirable réalisé par les services, notamment au titre de l'année 2015, s'agissant du rapport d'activité 2015, un travail admirable qu'ils poursuivent aujourd'hui avec des difficultés compte tenu du suivi à assurer en raison du contexte budgétaire contraint dont nous avons à connaître. C'est un suivi vraiment au jour le jour, surtout en termes de mandatements car autant s'assurer que les lignes de trésorerie sont abondées avant de transmettre à la paierie départementale des mandats à exécuter ! Bref, c'est vraiment un travail de jonglage au jour le jour.

J'en profite aussi pour remercier la paierie départementale, sa collaboration étant fondamentale et essentielle au titre des finances de notre département. Merci également, monsieur le Payeur départemental, pour vos conseils et le suivi de vos services !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il est vrai qu’avec nos tableurs *Excel* et nos *paperboards*, nous avons largement mobilisé les services ! (*Sourires.*) En tout cas, nous sommes extrêmement présents à leurs côtés et il ne s’agissait pas non plus de leur donner seulement un cadre budgétaire, mais bien de travailler avec eux dans cette période quelque peu particulière, comme vous l’avez rappelé, monsieur GAUDIN. Ce n’était d’ailleurs certainement pas le cadre dans lequel vous avez exercé vos fonctions de Président, voilà seulement quelques années !

Nous en venons à la Direction de l’Administration générale, avec le Service des Marchés, des Affaires juridiques et de la Documentation, le Secrétariat des Assemblées et le Bureau du courrier.

Monsieur FOULON, puisque vous présidez la Commission d’appel d’offres qui est là régulièrement auprès du Service des Marchés, sans doute pourriez-vous en dire un mot.

M. FOULON. – Madame la Présidente, après vous, je tiens à féliciter les différents services pour le travail réalisé, en particulier le Bureau des Marchés qui a connu un *turnover* assez important au titre des effectifs. Bien que le travail soit accompli aujourd’hui avec une personne en moins, ce que je me devais tout de même de spécifier, tout fonctionne extrêmement bien, sans aucun problème. Je voulais donc les en féliciter, surtout qu’un travail important concerne la préparation des dossiers et que cette année a été particulièrement chargée.

M^{me} LA PRESIDENTE. – A mon tour de remercier de son concours la Direction des Affaires juridiques, d’autant que je ne suis pas juriste. Si je comprends les mathématiques, il n’en est pas forcément de même pour ce qui est des affaires juridiques. Disons que c’est pour moi souvent compliqué, si bien que j’ennuie parfois le Directeur en charge de ce service en le sollicitant. Il faut avoir un esprit formaté pour comprendre ce qui est dit dans les textes de loi, et en faire la synthèse pour faciliter la compréhension des élus est parfois un exercice périlleux pour notre Directeur !

De même, le Secrétariat des Assemblées est un service qu’il nous arrive parfois de mettre sous pression. Le travail avec l’usage du logiciel Webdelib n’est pas vraiment simple. C’est pratique, mais sans l’être vraiment non plus. J’avoue donc parfois m’agacer avec ce logiciel qui ne fonctionne pas toujours comme je le souhaiterais, mais c’est à moi de m’y plier parce que nous ne changerons pas le logiciel, tandis que moi, je peux changer, en tout cas m’y adapter. Je vais donc essayer de consentir des efforts ! (*Sourires.*)

En tout cas, la mise en place de la télétransmission des délibérations a représenté un travail important et l’organisation est aussi parfois complexe pour ce service. En tout cas, c’est une Direction qui se met à la portée des élus et je voudrais l’en remercier, sans oublier le Bureau du courrier.

En guise de zoom sur un objectif 2016, c’est la mise en place d’un système de gestion dématérialisée du courrier, mais au-delà, sur la fonction « Accueil » de la collectivité, la loi nous demande d’être en posture de démontrer qu’est assuré un suivi effectif des courriers, des réponses aux courriers, de l’archivage, etc. M^{me} BARDIN pilote ce processus qui devra commencer à être effectif en fin d’année 2016. C’est là aussi un travail considérable, mais qui nous permet aussi de mettre le doigt sur des dysfonctionnements et de nous situer dans le cadre d’une démarche Agenda 21 et de développement durable. Tandis

que circulent, par exemple, maintes et maintes photocopies au sein de la collectivité, je pense que nous pouvons faire nôtres d'autres méthodes grâce à ces dématérialisations. Nous allons donc essayer d'être plus fonctionnels et, surtout, de garantir à ceux qui contactent le Conseil départemental une réponse plus fléchée, plus rapide et plus pertinente, afin que les services soient dans ce flux leur permettant peut-être de se dégager un peu de temps par rapport à des considérations matérielles qui constituent souvent une perte de temps. En tout cas, c'est ce que certains nous rappellent.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Au sujet de cette dématérialisation, je formule de nouveau une proposition : il suffirait pour certains fonds de dossiers ou annexes à nos rapports que nous puissions en prendre connaissance simplement en les consultant en ligne. Lors de notre dernière réunion de la Commission permanente, figuraient dans l'un des rapports 100 pages de conventions sur les PIG. Aujourd'hui, 130 pages sont consacrées à l'état du personnel. Au temps de l'Agenda 21, que de papiers !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Madame FAIVRE, où en sommes-nous sur le processus ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Les fonds de dossiers et annexes aux rapports font l'objet d'un lien, lequel n'est peut-être pas envoyé systématiquement, mais je me tourne là vers M. CHAULET.

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – Nous avons aujourd'hui un système qui est opérationnel et qui pourrait donc être présenté aux élus.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – D'accord ! Mais peut-être faudrait-il commencer au début par envoyer systématiquement un mail avec le lien afin que les élus en prennent l'habitude.

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – En fait, l'idée est de ne pas dissocier les annexes du corps des documents car c'est un tout. En revanche, nous sommes en mesure de vous proposer d'envoyer l'ensemble par voie dématérialisée et sécurisée.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Ainsi, plus de support papier !

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – C'est un procédé que nous sommes aujourd'hui en mesure de tester avec les élus.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pensez-vous que ce soit possible à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission permanente prévue en juillet ?

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – Non, pas d’emblée.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Lorsque vous parlez de tester le procédé, cela signifie-t-il qu’il est possible de commencer là ou que ce pourrait être envisagé pour la séance plénière d’octobre, par exemple ?

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – Cela pourrait faire l’objet d’une réunion de présentation aux élus auparavant.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En septembre, alors ?

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – En septembre, oui.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J’imagine que c’est assez compliqué, en effet, compte tenu d’une notion de protection et de sécurisation des données...

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – Tout à fait.

M^{me} LA PRESIDENTE... s’agissant surtout des réunions de la Commission permanente dans le cadre desquelles nous sommes souvent dans du nominatif. Il faut vraiment veiller à protéger un certain nombre d’informations.

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – Sans oublier la nécessité de pouvoir prouver la date d’envoi. Le tout est donc assez complexe.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, il s’agit aussi de prendre en considération ce problème-là !

Est-ce la date d’envoi qui fera foi du délai légal et réglementaire ou est-ce seulement la date de réception ?

M. CHAULET, Chef du Service des Assemblées. – Non, ce sera la date à laquelle les documents seront mis à disposition.

M^{me} LA PRESIDENTE. – D’accord. C’est important car il faudra le vérifier.

Relève aussi de la Direction de l’Administration générale le Service des chauffeurs, lesquels sont toujours au nombre de deux. Pour des déplacements dans un rayon de 30 kilomètres autour de GUERET, il est recouru au véhicule électrique, la Citroën C-Zéro. Nous la voyons un peu circuler, mais sans savoir pourquoi, elle fait l’objet de doutes de la

part des agents, malgré ce que l'on rappelle en termes de fonctionnement, en l'occurrence d'autonomie.

Le Service des chauffeurs pilote aussi, comme c'était le cas auparavant, l'entretien des véhicules mis à disposition des services, en particulier. Il travaille avec le PAT, le Pôle Aménagement et Transports, sur le volet « infrastructures », et toute la cellule qui est en liaison avec le Parc départemental sur les questions de groupements de commandes, etc.

Pour évoquer la Direction de l'Information et des Systèmes de Communication, je vous laisse la parole, madame FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Quelques rappels sur les larges missions de cette Direction qui est au service des autres – et ce n'est pas toujours simple ! –, ainsi qu'au service des collèges, entre les logiciels, l'installation et la maintenance, mais aussi la formation et surtout l'assistance des utilisateurs dans leurs difficultés à exploiter les matériels et logiciels informatiques dont ils sont dotés. Cela occasionne parfois des réclamations, en tout cas des sollicitations auprès de l'équipe de cette Direction. C'est également la maîtrise d'œuvre des projets techniques, ainsi que le déploiement et la maintenance des équipements matériels et logiciels inscrits dans le plan d'informatisation des collèges. Nous avons là M. ROBY, le « Monsieur Collèges » qui heureusement pour lui n'est pas seul, mais qui est très occupé entre le matériel, l'ENT, les tablettes à BENEVENT, le collège préfigurateur, etc. Bref, ce sont maints projets.

Il est vrai que nous sommes dans l'ère du numérique, mais dans une phase de développement qui dure et qui demande beaucoup d'énergie à tout le monde.

C'est aussi, bien sûr, les projets d'aménagement numérique et donc le SDAN, la coordination à l'échelle du Département, les projets qui ont été pensés au sein des communautés de communes, en accompagnement, bien entendu, de DORSAL, ainsi que le suivi des travaux et de la communication qui a démarré, mais qui va se multiplier dans les mois et les années à venir.

C'est donc un travail important que doit fournir, sur tous les fronts, la Direction de l'Information et des Systèmes de Communication. Je tiens à l'en remercier et, tout particulièrement, M. CAZIER, bien entendu.

Tel sont ainsi brièvement résumées les missions et réalisations auxquelles s'atèle cette Direction.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pourriez-vous également, madame FAIVRE, dire deux mots sur la collecte des données de viabilité hivernale par Smartphone ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Je parlais des collèges, en effet, mais ce sont aussi beaucoup de logiciels et d'applications métier. Il s'agit là d'un outil pour les patrouilleurs qui, une fois déclenchés en période de viabilité hivernale, informent la Direction en temps réel de l'état de la route, et ce grâce à leur Smartphone. C'est en fonction de ces informations transmises qu'est éventuellement déclenché le départ des engins de déneigement, de salage, etc.

Quand je dis que l'informatique est au service de toute la collectivité, c'est le cas, et de manière très pointue.

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. DAULNY va devoir s'absenter et vous propose de vous rendre, non pas à la réunion à laquelle il est attendu, mais à la page 57 de ce rapport d'activité ! (*Sourires.*)

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – En ce qui concerne la Direction de l'Education et des Sports, en préambule, je tiens à remercier Cécile BOURDERIONNET qui a quitté le service dans le courant de l'année et qui a toujours fait un travail remarquable.

Les missions de cette Direction sont la gestion des relations avec les 18 collèges du Département, les partenariats éducatifs et les dispositifs en faveur du 1^{er} degré.

Parmi les réalisations 2015, citons le déploiement intégral du dispositif d'aide à la restauration des collégiens et l'intégration du contrôle de Legionella dans les gymnases des collèges dans la convention avec le Laboratoire départemental d'analyses.

Les objectifs 2016 sont la mise en œuvre d'une démarche de dialogue de gestion avec les EPLE, en transversalité avec les services départementaux concernés, et la réhabilitation de la salle de sciences du collège Martin Nadaud, et non pas celui de DUN-LE-PALESTEL, comme il est écrit par erreur dans le rapport.

Vous y retrouvez les chiffres-clés et toutes les données budgétaires, avec les montants votés dans le cadre du budget.

J'en viens au Conseil départemental des Jeunes dont les sessions ont lieu dans cette salle des plénières. C'est toujours un moment d'émotion et une « première » pour ces jeunes collégiens des classes de 4^{ème} ou de 3^{ème}. Il est rappelé dans le rapport les réalisations 2015 et, notamment, les diverses manifestations qui ont enchanté les élèves. Ce sont deux élus jeunes par collège, soit 38 élus pour une année. La dernière séance a eu lieu la semaine dernière, en présence de la Présidente, et il est vrai que cette dernière séance est toujours plus facile pour ces jeunes qui ont travaillé toute l'année sur des thèmes divers et variés.

Ce Conseil départemental des Jeunes a aujourd'hui toute sa place au sein des collèges.

Concernant le Service Sports, Loisirs de nature et Vie associative, je profite, d'abord, de l'occasion pour remercier Pascal SAVOURAT, chef de la cellule sports du Département.

Les missions de ce service consistent à contribuer à l'élaboration de la politique sportive départementale et donc à soutenir les associations et les comités sportifs, à assurer l'accompagnement et le suivi des sections sportives en collèges, à organiser la rencontre sportive inter-collèges partenariale entre le Conseil départemental des Jeunes et le Comité départemental olympique et sportif de la Creuse, à veiller à la mise en œuvre et au suivi du PDTR et du PDIPR, à réaliser un suivi des véloroutes du Département qui fonctionnent bien aujourd'hui, notamment avec la Corrèze.

Concernant le sport, diverses réalisations ont eu lieu en 2015 : l'ouverture de la Maison départementale des Sports, l'ouverture d'une section sportive de tennis au collège de BOURGANEUF, le parrainage du match de Fédérale 3 du RCGC, seule équipe, mais équipe phare de rugby du Département que nous veillons à promouvoir.

Dans le cadre de la randonnée et des loisirs de nature, il est à souligner les signatures de conventions avec les comités départementaux de randonnée pédestre, de cyclotourisme et de tourisme équestre, en lien avec l'ADRT, l'actualisation du PDIPR pour 65 % des communes du Département, l'aménagement et, prochainement, l'inauguration de la connexion sud des deux véloroutes d'intérêt national du Département, ainsi que la définition du tracé de la liaison nord.

Au titre du soutien à la vie associative, citons le renouvellement du partenariat avec le DLA Creuse.

Dans le rapport d'activité, figurent précisément les données budgétaires dans ces trois domaines.

Parmi les objectifs 2016, il convient de se référer notamment, au titre du sport, au renouvellement des conventions de partenariat pour les sections sportives des collèges de PARSAC et SAINT-VAURY, au titre de la randonnée, à la finalisation du PDIPR et à l'aménagement et l'inauguration de la connexion nord des deux véloroutes d'intérêt national du Département dont je parlais à l'instant et, au titre de la vie associative, au renouvellement du partenariat avec le DLA Creuse, le dispositif local d'accompagnement.

Un zoom illustre l'ouverture de la Maison départementale des Sports en janvier 2015, projet qui a été porté par le CDOS de la Creuse, avec le soutien financier et technique du Conseil départemental, et qui réunit les comités départementaux et clubs.

Par ailleurs, il est fait mention dans le rapport du nombre de kilomètres de chemins de randonnée entretenus, d'itinéraires balisés et de véloroutes. Il est vrai qu'un travail important a été réalisé en partenariat avec les communautés de communes et les communes pour la mise en place de ces chemins de randonnée sur tout le territoire creusois.

La Mission Culture a notamment pour vocation la contribution à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique culturelle départementale, les aides à l'édition et à la publication d'ouvrages, les aides aux activités artistiques et l'accompagnement financier d'associations creusoises qui mènent des projets culturels et contribuent ainsi au développement de l'animation locale, ainsi que la participation au fonctionnement du Conservatoire Emile-Goué pour 1,7 M€ et au syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé.

Voici les principales réalisations 2015 : la gestion de l'outil de réservation de la Maison départementale des pratiques vocales et instrumentales en amateur, la poursuite des travaux de construction de la Cité de la Tapisserie, le suivi de la Mission Vallée des Peintres, la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs actions liées à la culture.

Vous retrouvez dans le rapport d'activité l'ensemble des soutiens financiers.

Quant aux objectifs 2016, citons la fin des travaux de construction de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé dont l'inauguration aura lieu le 10 juillet prochain et, au titre de la Mission Vallée des Peintres, l'articulation des opérations du deuxième schéma avec les

acteurs du territoire, le suivi du Pôle de Recherche sur les aspects scientifiques et communication, le rapprochement opérationnel avec la Cité de la Tapisserie – ces deux projets concernant, l’un, le sud et, l’autre, le nord du Département étant l’image de marque de la Creuse –, la poursuite de la mise en œuvre du SOLIMA Creuse avec la mise en place de formations et ateliers.

L’encart au bas de la page 62 est un focus sur la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin et son Pôle de Recherche.

Concernant la Bibliothèque départementale, sa mission vise à développer la lecture et, notamment, la lecture publique dans le Département par le soutien à la création et au fonctionnement des bibliothèques locales, dont nous participons toujours à l’aménagement informatique ou de mobilier, par la constitution d’une collection de documents, l’évaluation du fonctionnement du réseau départemental de la lecture publique, la formation des bibliothécaires, l’action culturelle par l’animation autour du livre, la concertation avec les partenaires du développement de la lecture et de la lutte contre l’illettrisme, la coopération avec les bibliothèques au niveau régional et national.

Voici les réalisations 2015 : la poursuite de l’accompagnement des projets de création ou de réaménagement de nouveaux locaux de bibliothèques sur différentes communes, ainsi que la concertation avec les communautés de communes du Pays de Boussac, Creuse Grand Sud et du Pays sostranien pour la mise en œuvre de réseaux intercommunaux de bibliothèques ; l’organisation de la 19^{ème} édition du festival Coquelicontes en mai et de la journée départementale des bibliothèques qui a eu lieu à CHAMBON-SUR-VOUEIZE ; la poursuite de l’opération « Mon premier livre », qui est toujours une réussite ; la 3^{ème} édition du Festival du livre jeunesse « Mômes à la Page » qui s’est tenue en octobre à FELLETIN.

Voici les objectifs 2016 : la poursuite de l’accompagnement des projets de création ou de réaménagement de nouveaux locaux de bibliothèques et la concertation avec les communautés de communes dont je parlais à l’instant pour la mise en œuvre de réseaux intercommunaux de bibliothèques ; la mise en œuvre du portail de la Bibliothèque départementale de la Creuse et d’une offre de ressources numériques pour les bibliothèques du réseau ; la négociation d’un nouveau Contrat Territoire Lecture ; l’organisation de la 20^{ème} édition du festival Coquelicontes ; la poursuite de l’opération « Mon premier livre » ; la préparation de la 4^{ème} édition du Festival du livre jeunesse « Mômes à la page ».

En tout cas, les bibliothèques se modernisent et il est important de poursuivre sur ce schéma, même si le but à terme, en fonction des nouvelles communautés de communes, est de parvenir à un maillage des bibliothèques intercommunales au sein des territoires. Elles pourraient devenir les interlocuteurs privilégiés si les nouvelles communautés de communes le souhaitent ainsi.

Les missions des Archives départementales résident dans la collecte des archives pour constituer le patrimoine de demain, leur classement, leur conditionnement et leur numérisation pour une mise à disposition des internautes, ainsi que dans l’animation du territoire.

Ses principales réalisations en 2015 ont été l’étude de cadrage préalable à la mise en œuvre d’un système d’archivage électronique, l’achat d’archives privées, la mise en boîte et en chemise de conservation, la restauration de plan cadastraux, l’encodage des instruments

de recherche pour mise en ligne, la numérisation et la mise en ligne Presse, ainsi que l'animation autour de l'exposition sur la Grande Guerre.

Voici les objectifs 2016 : l'entrée d'archives sur 300 mètres linéaires, le conditionnement de dossiers concernant les réseaux routiers et les travaux hydrauliques, l'inventaire des archives de la manufacture Braquenié, la normalisation, l'encodage, la numérisation et la mise en ligne, les nouvelles expositions dont « Guéret, d'une libération à l'autre » et « De la tête aux pieds, pour une histoire du vêtement dans la Creuse », ainsi qu'une exposition itinérante pour les scolaires.

Il s'ensuit dans le rapport d'activité le site Internet des Archives départementales de la Creuse et les chiffres-clés.

La Maison départementale des Patrimoines a pour mission de contribuer à la politique patrimoniale départementale par la coordination et le soutien aux grands projets patrimoniaux du Département, la conservation des antiquités et objets d'art, l'inventaire et l'étude du patrimoine vernaculaire et bâti, civil et religieux, la gestion des aides financières à la restauration des édifices publics et des objets mobiliers religieux protégés au titre des Monuments historiques et non protégés, la valorisation du patrimoine départemental et la gestion du syndicat mixte de la forteresse de CROZANT.

Voici les réalisations 2015 marquantes :

- l'étude paléo-paysagère complète de la tourbière de Puy Lautard, 6 000 ans d'histoire humaine ;
- la recherche paléo-environnementale sur les origines de GUERET ;
- la parution de l'ouvrage *Les peintres contemporains de la Creuse* et trois livrets dans la collection « Chemin faisant » ;
- en termes d'antiquités et objets d'art, le récolement quinquennal, l'inspection, la restauration et l'organisation de la Commission départementale des Objets mobiliers ;
- dans le cadre de la forteresse de CROZANT, l'ouverture du parcours d'interprétation, avec la signalétique et les audioguides sur le site, qui constitue une réelle réussite.

Voici les objectifs 2016 :

- trois publications à paraître dans la collection « Chemin Faisant » : *Prendre abri dans la Creuse*, *Les fontaines allégoriques* et *Granite et tailleurs du Compeix* ;
- l'exposition « Evolution du paysage et occupation humaine » ;
- deux grandes études paléo-paysagères sur les tourbières de Frioulouse et du Bourdeau ;
- concernant les ruines de CROZANT, un diagnostic architectural de la porterie d'entrée, l'évaluation archéologique de cette même porterie à la porterie intermédiaire, l'édition d'un livret pédagogique, le lancement d'une campagne d'entretien réservée au public en insertion professionnelle et l'intégration du site au plan de communication Vallée des Peintres à l'échelle du Pays Dunois.

Enfin, voici un focus sur l'exposition itinérante « Patrimoine de nos campagnes » qui se produira dans différentes communes.

C'est ainsi que s'achève la présentation des activités de la Direction de l'Education et des Sports, de la Mission Culture, de la Bibliothèque départementale, des Archives départementales et de la Maison départementale des Patrimoines.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans ces domaines, comme dans bien d'autres, les services ont fait un excellent travail, et nous pouvons notamment souligner ce qui figure dans ce rapport d'activité parmi les objectifs 2016 : l'exposition réalisée par les Archives départementales « *Guéret, d'une libération à l'autre* ». L'émission qui y a fait suite sur *France Bleu Creuse*, avec la participation d'éminents érudits locaux, dont M. AVIZOU, a vraiment été un point d'orgue de savoir-faire. C'était une très belle exposition et une très belle émission de radio sur ce thème. Donc bravo, madame la Directrice, pour cet excellent travail avec tous vos collègues !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! Les expositions réalisées par les Archives départementales sont souvent remarquées et aussi mises en scène de façon assez exceptionnelle par le Service Communication. C'est un vrai travail partenarial transversal au sein de la collectivité, mais bien au-delà aussi. Cette initiative est partie d'un journaliste féru de cette époque-là, qui, avec une truffe de reporter-chercheur, a lancé cette piste et contacté ici les personnalités compétentes. Le fait que nous soyons dans un département où l'on travaille tous en réseau à un moment ou à un autre, que ce soit dans le cadre professionnel, associatif ou dans nos vies privées, permet de très vite mettre en scène des projets et de leur donner vie.

Moi aussi, je suis tout à fait satisfaite de ce qui est proposé par les Archives départementales, mais aussi quasiment dans tout le Département puisque ces expositions, il faut le rappeler, ont vocation à animer le territoire et à diffuser savoir et culture. L'intérêt est tout autant de montrer que de faire réfléchir les publics autour de ces expositions.

En tout cas, merci, monsieur AVIZOU, d'être toujours présent sur ces temps forts !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, nous en revenons à la page 25 de ce rapport d'activité, avec le Pôle Jeunesse et Solidarités.

Madame BUNLON et monsieur MORANÇAIS, je vous laisse, tous deux, officier dans votre champ de compétence.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – C'est ainsi que je parlerai des personnes âgées, secteur qui, comme vous le savez, représente 42 % du budget du PJS, le Pôle Jeunesse et Solidarités.

Le schéma départemental de l'autonomie a représenté cette année un travail important, donnant lieu à diverses réunions avec de nombreux intervenants. Les discussions ont d'ailleurs été parfois un peu mouvementées et c'est aussi ce qui fait la richesse de ce schéma départemental puisque chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Evoquer ce secteur des personnes âgées, c'est se référer, bien entendu, aux EHPAD qui font l'objet d'évaluations externes et internes, ce qui représente pour les équipes du PJS un travail important.

Ce sont aussi les CLIC dont il est assuré le suivi de l'évolution des missions, les services d'aide à domicile avec la revalorisation des tarifs horaires, la nouvelle loi ASV, avec le nouveau logiciel APA qui a mobilisé l'intervention des services informatiques du Département, la Creuse ayant été parmi les premiers départements à pouvoir mettre en place cette loi grâce à nos techniciens informatiques.

Nous gérons également, et nous en parlions ce matin, la DSP « domotique », avec le suivi des dossiers, et tout ce qui a trait à l'information des usagers qui s'adressent aux UTAS. Nous ne pouvons que féliciter tous ces personnels qui, chargés de les accueillir, sont parfois interpellés assez sèchement par tous ceux auxquels nous ne pouvons malheureusement pas accorder de plans d'aide APA et qui n'en comprennent pas toujours les raisons. Il nous est souvent transmis le cas d'usagers plus ou moins exaspérés, voire en colère de ne pas pouvoir en bénéficier, mais malheureusement, les GIR 5 et 6 ne sont pas aidés aux termes de la loi. En tout cas, ces personnels méritent nos félicitations.

Nous intervenons également au titre de l'accueil familial et dans le recrutement des familles d'accueil. La tâche est assez difficile parce que même si nous étudions les dossiers avec précision, il arrive que se produisent parfois quelques dérapages. Nous essayons alors de pallier les éventuels manques qui ont pu entacher ces recherches de dossiers.

Tel est ainsi synthétisé ce qui concerne le domaine des personnes âgées.

Je laisse le soin à Patrice MORANÇAIS de prendre le relais sur son champ de compétence.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – S'il fallait détailler l'activité des services dans ces domaines de compétence, nous serions là une partie de la soirée, voire de la nuit ! Je vais donc essayer de faire preuve de concision.

Concernant le Secrétariat général, la Direction est assurée par M^{me} MOUTAUD, notre « ministre des finances » en ce sens qu'elle est chargée du suivi du budget, une mission particulièrement importante.

Parmi les réalisations 2015, il convient surtout de mettre l'accent sur l'analyse des évaluations externes des établissements médico-sociaux qui a constitué un moment important et un travail assez colossal.

Parmi les objectifs 2016, citons la création d'un service départemental d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées psychiques, avec les trois associations en charge du handicap – l'APAJH, l'ADAPEI et l'ALEFPA – et le CH de SAINT-VAURY. C'est également la poursuite du travail que nous menons avec l'APAJH pour la restructuration du foyer d'hébergement à GUERET, avec ce partenariat envisagé de Creusalis. C'est aussi le travail avec le Centre hospitalier d'AUBUSSON dans le cadre de la restructuration et de la réflexion sur le devenir de l'EHPAD de LA COURTINE.

Tous ces éléments sont rappelés dans le cadre du Secrétariat général, celui-ci ayant une mission transversale au Pôle Jeunesse et Solidarités.

La Direction Enfance, Famille, Jeunesse chapeaute trois services : le Service de la Petite Enfance et de la Jeunesse, le Service de la Protection maternelle et infantile et le Service de l'Aide sociale à l'enfance. C'est un domaine important et sensible dans le cadre duquel l'activité est en hausse.

Le Service Petite Enfance et Jeunesse fait référence, comme il est mentionné dans les éléments budgétaires, à l'animation des territoires et à la mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, qui s'est poursuivie en 2015, sans oublier l'activité du centre de planification et d'éducation familiale, avec l'objectif, en 2016, de l'informatisation des dossiers. Ce Service participe à l'élaboration du schéma Enfance, Famille, Jeunesse et à la réflexion du schéma départemental de services aux familles porté par la CAF, en lien le schéma précité.

Concernant le Service de la Protection maternelle et infantile, les objectifs 2016 sont notamment l'informatisation des activités de la PMI, l'amélioration du remboursement des actes médicaux et des vaccins effectués en PMI, qui sont en nette augmentation, ainsi que l'amélioration de la réunion d'information pour les candidats à l'agrément des assistants maternels et familiaux. Marie-Christine BUNLON y a déjà fait allusion, sachant que c'est un domaine sensible dans le cadre duquel la prise en charge est souvent difficile, d'où la nécessité de communiquer avec ces candidats et d'échanger avec eux.

S'agissant du Service de l'Aide sociale à l'enfance, vous savez tous la montée en puissance des placements et des actions éducatives en milieu ouvert. Toutes ces données sont détaillées dans le rapport d'activité, sans oublier la mise en place d'une supervision au SAAF et le réaménagement des locaux dédiés aux rencontres parents/enfants au Pôle Jeunesse et Solidarités pour un nouveau mode d'accueil offrant plus de sécurité.

Parmi les objectifs 2016, je n'en citerai que deux : écrire le projet du SPAP et faire converger le schéma départemental Enfance, Famille, Jeunesse et le schéma territorial des services aux familles, impulsé par la CAF, vers un document unique.

C'est un domaine du pôle Jeunesse et Solidarités extrêmement important.

La Direction de l'Insertion et du Logement gère les problématiques de l'insertion et de l'habitat.

Parmi les réalisations 2015, il convient de citer la signature et la mise en œuvre de la convention de subvention globale avec l'Etat, permettant au Département de gérer plus de 2,4 M€ pour la période 2015-2017 au titre du FSE. C'est également la signature et la mise en œuvre de la convention relative à l'approche globale de l'accompagnement avec Pôle Emploi, mettant à disposition 11 chargés en insertion professionnelle sur le territoire pour les personnes éloignées de l'emploi. C'est aussi la signature et la mise en œuvre de la convention avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour une déclinaison locale du PTI. C'est encore la préfiguration de deux programmes départementaux d'intérêt général dans le cadre de l'habitat, travail qui a abouti cette année. C'est, enfin, la mise en place d'un réseau mobilité, sujet sur lequel je n'insiste pas puisque nous en avons parlé précédemment.

Voici les objectifs 2016 : poursuivre la mise en œuvre du PTI, avec trois nouveaux appels à projets, « Passerelles vers l'entreprise », « Insertion par l'activité

économique et économie sociale et solidaire» et l'appel à projet ouvert « Actions innovantes » ; la mise en place et l'aboutissement des PIG départementaux pour répondre aux besoins de la population en matière d'amélioration de l'habitat privé et de maintien à domicile ; faire évoluer le dispositif RSA en renforçant la dynamique des parcours vers l'activité, en confortant les modalités de gestion en faveur du juste droit et en accompagnant les évolutions nationales.

La Direction des Actions sociales de Proximité, ce sont nos six UTAS, ces services de proximité au plus près du terrain dans nos communes, qui assurent l'accueil de l'ensemble des publics, je dirais de la naissance jusqu'à la fin de vie.

Les réalisations 2015 sont la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'agrément des familles d'accueil, l'instauration d'un groupe de travail sur les liens SAAF/UTAS, l'organisation de rencontres avec certaines écoles primaires afin de renforcer les interventions précoces, la poursuite du travail de coopération des UTAS d'AUZANCES, de BOURGANEUF et d'AUBUSSON avec les contrats locaux de santé et de l'UTAS de GUERET sur la démarche d'élaboration du contrat de ville porté par la communauté d'agglomération du Grand Guéret, ainsi la sécurisation des permanences et des visites à domicile.

A l'issue de cette succincte présentation, je tiens, à mon tour, à remercier l'ensemble des services et, tout particulièrement, M^{me} FOURNIER, la Directrice générale adjointe qui a eu la lourde tâche de succéder à M. MORIVAL. Mais comme vous avez pu le constater ce matin lors de sa présentation de la loi ASV, M^{me} FOURNIER est totalement impliquée dans l'ensemble des missions avec l'ensemble des personnels et chefs de service. Avec ma collègue Marie-Christine BUNLON, nous avons la chance de travailler avec des équipes engagées et performantes.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, auriez-vous des questions sur l'activité 2015 des services dans le cadre des politiques sociales ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous abordons l'activité du Pôle Aménagement et Transports, que va nous évoquer M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – La Direction de la Maîtrise d'ouvrage et du Secrétariat général a pour mission l'optimisation de la gestion et du suivi administratif et budgétaire du Pôle, ainsi que la coordination des affaires de celui-ci chargé essentiellement du pilotage des études. Or nous savons que des études sont menées en permanence et, en même temps, nous sommes toujours pressés qu'elles soient terminées. Ce n'est donc pas facile pour cette équipe qui a un travail à la fois très technique à réaliser et très exigeant, notamment eu égard au règlement des marchés qui est de plus en plus complexe. C'est un travail très spécifique et nécessitant des compétences pointues.

Parmi les réalisations 2015, il convient de souligner certaines d'entre elles : la poursuite des études phares sur « La Clide » et « La Seiglière », lesquelles sont d'ailleurs en cours de finalisation pour ce qui est de « La Seiglière » ; le pilotage du schéma directeur des bâtiments ; la réflexion sur l'assistance aux communes en matière de voirie ; la préparation du passage en offre de marché en tarif dérégulé de l'électricité des bâtiments de la collectivité avec adhésion au groupement de commandes coordonné par le SDEC ; le raccordement au

réseau de chaleur de la ville de GUERET pour trois bâtiments administratifs et deux collèges ; la mise en vente des bâtiments n'ayant plus d'utilité pour la collectivité ; la poursuite du renseignement de la base de données relative à l'inventaire immobilier.

Voici les objectifs 2016 : la poursuite du pilotage des études du projet d'aménagement du carrefour au lieu-dit « La Seiglière » dont je parlais à l'instant ; la poursuite de la réflexion relative au schéma directeur des bâtiments sur GUERET ; la poursuite de la mise en vente des bâtiments n'ayant plus d'utilité pour la collectivité ; la préparation des consultations relatives à la réalisation des contrôles réglementaires et périodiques dans les bâtiments, en lien avec la DAG.

Le Parc départemental gère les véhicules, engins et matériels pour son compte et celui des UTT et veille à leur entretien, certains étant loués moyennant, bien entendu, une location. Ils sont transformés selon les besoins et poussés au bout de leur vie pour des questions budgétaires.

Le Parc entretient également l'ensemble de la flotte de véhicules, lourds et légers, du Conseil départemental. Il réalise aussi, avec la partie exploitation, des travaux, intervenant notamment en renfort des centres sur des compétences plus spécifiques caractérisant ses agents, comme la réalisation de travaux plus spéciaux dont le Parc a la maîtrise exclusive. Il fournit les marchandises nécessaires à l'entretien et la viabilité de la route aux UTT, avec un magasin assez important dont les stocks sont gérés par un logiciel compte tenu des nombreuses références. Il participe à la viabilité hivernale et il assiste la Direction des Routes avec son laboratoire dont nous avons parlé voilà pas très longtemps.

Le Parc est une petite entreprise au service notamment des UTT, mais aussi de toute la collectivité.

Parmi les réalisations 2015, citons le lancement d'une expérimentation sur la valorisation des branches issues de l'élagage pour le compte de la collectivité, la préparation de la consultation relative à une solution logicielle de comptabilité analytique et des travaux de réfection des parkings de deux bâtiments à GUERET.

Parmi les objectifs 2016, il convient de souligner la poursuite de ces différentes actions, l'étude des mutualisations possibles pour les acquisitions d'engins/véhicules et pour la radio, sujet toujours en discussion, l'étude des possibilités de mise en vente de matériels inutilisés, le déploiement du fameux logiciel de comptabilité analytique, la poursuite de la réflexion et de l'expérimentation sur la valorisation des branches issues de l'élagage et la mise en application de la procédure de dématérialisation des pièces justificatives de paiement.

Concernant les UTT, leurs missions sont la VH, bien entendu, l'entretien des routes et l'élagage des bords de routes, de nouvelles consignes et recommandations étant intégrées dans le cadre du PIV, le Plan d'Intervention Végétation. C'est aussi la remontée des informations du terrain par Smartphone, sujet que nous avons évoqué précédemment. C'est également la mise aux normes des postes à souder, la formation à la conduite des engins de chantier et l'expérimentation d'un engin de fauchage, appelé « véhicule service viabilité », permettant de procéder à deux passes simultanées de fauchage.

Les UTT, comme les autres services, sont en réflexion sur des pistes d'économie.

J'en viens à la Direction des Routes dont Pierre LAPENDRY est aux commandes, si je puis dire. Cette Direction est chargée de l'entretien des routes en termes

d'investissement, mais surtout de fonctionnement. Ce sont les grosses réparations, les travaux neufs, des études jusqu'à la mise en service des opérations, l'entretien de la voirie départementale et de ses dépendances, la signalisation et la sécurité routière.

Voici les réalisations 2015 : la poursuite, dans le cadre du PRIR, des opérations prévues à la convention pour l'aménagement de l'axe Est-Limousin et de la RD 941 avec la fin de la création du créneau de dépassement au lieu-dit « Treize Vents » sur la commune de BOURGANEUF, ainsi que le calibrage et le renforcement sur les communes de CHAVANAT et de LA POUGE ; la relance des marchés de curage de fossés ; l'intégration de nouvelles consignes et recommandations relatives à l'élagage dans le Plan d'Intervention Végétation dont je parlais précédemment ; la préparation de la consultation relative au déploiement d'une solution logicielle d'information des usagers de la route.

Parmi les objectifs 2016, citons, dans le cadre du PRIR, la fin des opérations d'aménagement sur « La Clide » et « La Seiglière » auxquelles je faisais allusion tout à l'heure. Dans le cadre du PRID, c'est l'aménagement de la RD 56 desservant l'usine Dilisco à BONNAT. C'est aussi la poursuite de la construction d'aires de covoiturage le long de la RN 145. C'est également la préparation de la suite du PRIR, ainsi que l'actualisation partielle du règlement départemental de la voirie, pour ce qui concerne la gestion du domaine public. C'est important, d'autant que nous avons des demandes. Vous en avez peut-être entendu parler, mais les règlements sont aussi faits pour évoluer. Le SDEC, en particulier, mais aussi DORSAL, comme tous ceux qui ont besoin de travailler sur notre patrimoine départemental, notamment sur les routes, disent que certains points sont un peu trop exigeants. Ils sont officieusement autorisés à les contourner, mais il convient de mettre le règlement en accord avec des pratiques raisonnables. Je pense notamment à la réalisation de tranchées, qui génère des coûts très importants. Or, quand le SDEC ou DORSAL ont des dépenses supplémentaires, c'est de l'argent public. Certes, la révision des règlements représente un certain travail, mais il est important de les actualiser et nous demandons aux services d'évoluer aussi à cet égard.

La Direction des Bâtiments et des Collèges est dirigée par Jérôme BOISSIER qui a été recruté en 2015 et qui, cette année-là, a présenté l'Ad'AP du Département, des travaux étant prévus sur neuf ans.

Au titre des réalisations afférentes aux bâtiments départementaux, l'année 2015 a été marquée par la fin des travaux de réfection de la couverture de l'Hôtel du Département, la réfection de la chaufferie du gymnase de la Pigue à GUERET, le début de construction de la Maison du Département à BOURGANEUF et la poursuite des études de maîtrise d'œuvre du projet de construction du centre d'exploitation et de l'UTT de GUERET. Les études concernant les bâtiments demandent toujours beaucoup de temps.

S'agissant des collèges, l'année 2015 s'est illustrée par le début des travaux de construction de la salle d'évolution de PARSAC, la poursuite des études de maîtrise d'œuvre de la restructuration du collège de BOURGANEUF, le lancement de la consultation relative à une campagne d'audit énergétique des bâtiments et les travaux de grosses réparations sur différents collèges.

Voici les objectifs 2016 : concernant les bâtiments, il s'agit de la fin des travaux de construction de la Maison du Département à BOURGANEUF, des travaux de mise en accessibilité selon la programmation définie par l'Ad'AP et de la poursuite du programme de couverture des silos à sel de déneigement ; s'agissant des collèges, citons la fin des travaux de construction de la salle d'évolution de PARSAC, les travaux de mise en accessibilité du collège Martin Nadaud de GUERET, le lancement de la campagne d'audit énergétique afin de

définir une stratégie en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage associés, l'actualisation du Plan pluriannuel d'investissement et, enfin, la poursuite du programme de grosses réparations.

La Direction des Transports, dirigée par M. KHALLOUKY, œuvre à la préparation de ce transfert de compétence « transport ». Il faut bien aussi penser aux agents qui sont les premiers concernés.

Au titre du fonctionnement, en chiffres arrondis, le transport de voyageurs représente 1,3 M€ et le transport à la demande 22 000 €, sur un budget global de 10 M€. S'agissant de l'investissement, dans le cadre du programme d'implantation des abribus, il est affecté un montant de l'ordre de 3 700 €.

Voici les réalisations 2015 : mise en œuvre du nouveau schéma des transports de voyageurs ; renouvellement des contrats de transports scolaires, datant de 2008, pour une durée de sept ans ; étude de mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau TransCreuse ayant conduit à l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmé approuvé par la Préfecture le 5 octobre 2015 ; opération de sécurité dans les transports scolaires auprès des collégiens des classes de 6^{ème} ; développement de l'information multimodale des transports publics, en partenariat avec la Région Limousin ; renouvellement de la convention Centrale MOBILIMOUSIN pour 2015-2017 ; début de la préparation du transfert de la compétence « transport » à la Région.

Parmi les objectifs 2016, c'est la poursuite de la préparation de ce transfert de compétence, le début des études opérationnelles de mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau TransCreuse, l'étude des possibilités d'harmonisation des horaires des établissements scolaires avec les communes, afin d'optimiser encore davantage les circuits de transports. C'est aussi l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des collèges à la rentrée de septembre 2016, les opérations de prévention et de sensibilisation au titre de la sécurité dans les transports scolaires auprès des collégiens des classes de 6^{ème} et la poursuite du développement de l'information multimodale des transports publics en partenariat avec la Région Limousin : Centrale MOBILIMOUSIN.

Enfin, il vous est présenté un focus sur la mise en accessibilité des cars. Il était exigé dans le cahier des charges de la nouvelle DSP que les cars soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, madame FAIVRE, de cette présentation qui donne lieu peut-être à quelques questions ou remarques de votre part, mes chers collègues...

Puisque tel n'est pas le cas, je poursuis avec l'évocation de l'activité du Pôle Développement. Il intervient de façon très générale, transversale et globale en partenariat avec les territoires et il assume de multiples missions d'ingénierie, d'accompagnement des communes, des syndicats, etc.

C'est un budget important qui est consacré au Pôle Développement, particulièrement en investissement. Je pense aux politiques territoriales, mais aussi aux autres actions que nous cofinançons avec d'autres partenaires.

Au titre de l'agriculture, de la forêt et du développement rural, nous avons évoqué un certain nombre de points ce matin, notamment les actions que nous menons et que nous

souhaitons poursuivre dans le cadre de la convention avec la Région, que nous avons validée au cours de cette séance.

Faut-il rappeler, sachant qu'une exploitation agricole, ce sont sept emplois induits dans le Département, le poids du secteur agricole dans notre département ?

Il est un point sur lequel nous devons peut-être aller plus avant, mais en relation avec le Pôle Aménagement et Transports, madame FAIVRE : le développement et la gestion de la forêt. Nous ne le ferons toutefois pas de façon isolée. Les collectivités dénoncent parfois les difficultés que l'exploitation du bois occasionne, mais ces forêts importantes dont certaines communes sont propriétaires sont aussi source de revenus non négligeables pour ces communes. C'est donc un travail en finesse qui doit être réalisé. En tout cas, nous accompagnons et accompagnerons ces collectivités aux côtés des services de l'Etat. Notre précédente Sous-préfète s'était amplement investie sur ce volet-là. Je ne doute pas que M^{me} ARRIGHI fera de même.

C'est également toute la gestion autour de la réglementation du stationnement et de la fermeture de voiries occasionnée à la fois par le volet « transport », mais aussi maintenant par cette nouvelle exploitation du bois énergie. Là aussi, la tâche est parfois quelque peu compliquée pour la collectivité, entre ceux qui demandent des autorisations et ceux qui en font fi. Un effort a été demandé aux agents des centres d'exploitation et des UTT pour être en règle vis-à-vis de pratiques que nous allons essayer de formaliser dans les mois à venir.

Concernant les politiques territoriales, vous savez quels sont leurs impacts sur les territoires, avec tous ces projets qui sont accompagnés. Mais il faut aussi rappeler que le Département, comme l'ex-Région Limousin, finançait de l'ingénierie sur les territoires, avec des postes de chargés de mission pour accompagner les élus dans leurs réflexions de projets de territoire et leur déclinaison en termes d'équipement et de politique de service aux familles, en particulier. Là aussi, nous sommes présents à leurs côtés.

Les contrats de cohésion territoriale 2015-2017 ont été signés l'an dernier, avec une clause de revoyure prévue en 2017. Là aussi, ce sont des interrogations dont nous pourrions reparler avec les futures intercommunalités. Nous ne savons pas aujourd'hui quelles politiques seront déclinées dans ce cadre-là par la Nouvelle-Aquitaine, sachant que ces contrats de cohésion territoriale n'étaient pas une pratique généralisée à l'échelle des douze départements des trois anciennes régions.

C'est aussi une réflexion sur un certain nombre de missions et de fonctions qui gravitent autour de l'économie, du développement local, du développement territorial et de la Mission Europe, ainsi que tout ce qui concerne la contractualisation avec les collectivités, sujet que nous avons longuement évoqué ce matin. Que découle-t-il, en effet, de la loi NOTRe ? Que peut-on en attendre ? Comment pourrions-nous l'orienter dans le cadre réglementaire, bien sûr, afin que nous puissions être à l'interface entre la Région et les intercommunalités ?

Concernant la Mission Economie, nous ne pouvons pas toujours être présents dans l'accompagnement financier et l'octroi d'aides aux porteurs de projets et collectivités. C'est donc, oui, là aussi, un repositionnement de la Mission Economie, pour améliorer le rôle de coordination des acteurs divers et variés sur notre département et s'orienter peut-être aussi vers une politique de guichet unique entre la Région, les territoires, autant de réflexions en cours !

S'agissant du tourisme, M. SIMONNET vous en a parlé ce matin. La politique, en particulier de communication, menée par l'Agence de développement et de réservation touristiques est extrêmement satisfaisante, et le Conseil départemental en est ravi, bien entendu. Il s'agit donc de bonifier cette communication et de la partager pour en faire vraiment une valeur d'attractivité du territoire. Pourquoi faire ce que d'autres font aussi bien, sinon mieux que nous ? C'est aussi dans ce cadre-là que nous pouvons envisager de redimensionner notre Service de la Communication, comme je vous en faisais part au début de la présentation de ce rapport d'activité.

La perspective est certainement une montée en puissance des offices de tourisme qui devront probablement devenir des offices intercommunaux de tourisme. Cela veut dire que si la Creuse est constituée de quatre intercommunalités, il n'y aura plus que quatre offices intercommunaux de tourisme. Mais je pense qu'ensemble, ils ne travailleront pas de la même façon et ils ne porteront pas la même vision du développement économique du tourisme auprès des élus qui seront là à leurs côtés. Pour moi, c'est un point essentiel et c'est clairement dans ce contexte que les élus devront se mettre en perspective.

Dans le domaine de l'environnement, ce sont aussi des actions importantes. Je regrette que M. GAILLARD n'ait pas pu être là cet après-midi pour les évoquer.

Nous n'avons pas abordé cette question, celle du Plan départemental de Prévention des déchets. Le syndicat mixte « ronronne », si je puis dire, avec un regroupement de collectivités sur tout l'ouest du Département. La direction qu'il a prise porte ses fruits en termes de gestion, de traitement et surtout de diminution des déchets, en tout cas des déchets à enfouir et des déchets ultimes. C'est un syndicat sur lequel je porte un œil très attentif pour l'engagement qu'il porte dans le cadre de cette politique.

Demain, un schéma à l'échelle régionale sera peut-être source de solutions au traitement des déchets du département de la Creuse, mais aussi de ceux de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Toutes ces réflexions déboucheront peut-être – enfin ! – sur des avancées positives, s'agissant de problématiques que, depuis des années, nous n'arrivons pas à résoudre.

Il convient également de se référer à la politique d'accompagnement du Conseil départemental au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau – adduction en eau potable, assainissement collectif et individuel – auprès des collectivités qui en ont la compétence et celles qui l'auront de fait en 2020, malgré toutes les interrogations suscitées. A compter de 2020, en effet, cette compétence sera dévolue aux intercommunalités. Là aussi, il y a un vrai enjeu à être coordonné ou continuer d'accompagner, voire transmettre les compétences acquises au sein de la collectivité départementale. Le SATESE est très impliqué et connaît parfaitement la situation du Département.

Concernant le Laboratoire départemental d'analyses, nous l'avons évoqué ce matin. Nous sommes autorisés à verser, non plus une subvention d'équilibre à ce budget annexe, mais une subvention au titre des missions de service public, ce qui est plutôt positif. Le fait que la Chambre régionale des Comptes contestait la légalité de cette subvention d'équilibre faisait planer un nuage qui semble ainsi se dissiper.

Le Laboratoire est toujours reconnu et performant dans les secteurs de l'hydrobiologie et des milieux aquatiques, mais il convient aussi de souligner ses fonctions dans l'analyse des denrées alimentaires, en particulier pour les collectivités, s'agissant des

cantines et, plus largement, de la restauration de proximité. Un certain nombre d'entreprises de distribution font également appel à ce Laboratoire et ils en sont heureusement satisfaits.

C'est aussi tout le volet vétérinaire, les sérologies, en particulier, sur des temps bien déterminés dans l'année, qui demandent souplesse et réactivité. Les équipes du Laboratoire départemental d'analyses de la Creuse nous rappellent que, dans ce format de réactivité, elles sont toujours prêtes. Elles l'ont toujours été et se disent disposées à continuer de l'être, avec une présence assurée sur des week-ends et des jours fériés. Là aussi, je tiens à souligner leur implication parce que sans cette volonté de travailler ainsi, il est évident qu'en termes de rendus d'analyses, nous aurions de graves difficultés à être en mesure de répondre à ceux qui nous confient ces analyses et qui, par voie de conséquence, pourraient s'adresser à d'autres structures, voire des structures gérées de façon privée. Ce ne sont absolument pas les objectifs de notre Laboratoire, ni ceux du Conseil départemental.

Nous espérons, je le disais, que la venue de notre nouveau Directeur à temps partagé sera source d'apaisement pour les agents du Laboratoire et qu'ils seront ainsi rassurés, et ce afin de nous permettre d'être à la fois plus performants et de remporter des marchés que nous devons conquérir parce que la concurrence est rude.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Si vous me le permettez, madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, madame BUNLON.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées... je tiens juste à ajouter combien le travail du Laboratoire d'analyses auprès des EHPAD est également important compte tenu de tous les prélèvements effectués, notamment pour la recherche de légionelles dans l'eau. Il est vraiment très précieux d'avoir ce Laboratoire à disposition car les analyses sont très fréquentes et les résultats doivent être également très rapides.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, nous sommes en veille aussi au titre de la restauration dont nous avons la responsabilité sur les collèges, en particulier. Il est vrai que nous avons eu à connaître, en particulier cet hiver, d'un état d'alerte survenu un vendredi soir et il a fallu vérifier les conséquences potentielles à l'égard des élèves et des enseignants, s'agissant, en l'occurrence, d'éventuelles problèmes de listeria. Il faut alors que le rendu de l'analyse soit, en effet, pertinent et rapide, afin de pouvoir réagir au plus vite et mettre en place des mesures de suivi et de surveillance.

Tout fonctionne donc plutôt bien avec le Laboratoire.

J'en viens au Service Biodiversité et Education à l'environnement dont la principale mission est la gestion de la Réserve naturelle de l'Étang des Landes, conformément à la convention Etat/Conseil départemental incluant la préservation des habitats et des espèces, les études et suivis scientifiques, l'accueil et la sensibilisation du public, la surveillance et la police de la nature. Les conseils scientifiques sont là aussi pour nous le rappeler et nous orienter.

Concernant le programme Natura 2000, il convient de le piloter localement au mieux, de la façon la plus consensuelle possible, mais dans les cadres que cela impose.

La Maison de la Réserve a été ouverte l'an dernier, avec un programme d'animation. Le site accueille de plus en plus de publics et de plus en plus d'espèces naturelles protégées, l'un n'allant pas sans l'autre et n'étant pas non plus en contradiction avec l'autre !

Cette politique que nous partageons tous permet de mettre en avant les atouts de notre département quant à la richesse des espèces naturelles et des paysages.

Telle est la présentation peut-être un peu trop rapide, en tout cas toujours trop rapide de ce rapport d'activité des services puisque y sont résumées, en quelques dizaines de pages, les actions au quotidien de plus de 1 100 agents de la collectivité départementale. Les relations que nous devons construire avec la nouvelle Région et les futures intercommunalités sont au cœur de leurs préoccupations, même si sont levées certaines de leurs interrogations et angoisses. En tout cas, nous avançons.

Dès la fin de l'année dernière, nous avons mis en place une « boîte à idées » - appelons-là ainsi, de façon très simple – et je tiens à remercier les agents de la collectivité qui nous transmettent des messages. Ce sont de simples messages qui s'inscrivent dans une longue vision prospective de l'organisation, du fonctionnement, du « comment pourrait-on mieux faire ? ». Bien entendu, nous nous employons à les consulter. Des réorganisations auront probablement lieu. Nous vous en parlerons avant l'automne.

Ce travail est mené pas à pas, de façon consultative. Il n'était pas question pour nous de tout régenter de façon brutale voilà quelques mois. Bien au contraire, il s'agissait de comprendre quelle était l'articulation et d'entendre ce que nous disent les agents sur un autre fonctionnement qu'il serait souhaitable, en tout cas pour un grand nombre d'entre eux, de mettre en place dans les mois à venir pour intégrer de façon appropriée et pertinente tous ces changements concernant les fonctions des collectivités.

Cette présentation soulève-t-elle de votre part, mes chers collègues, des questions ou des remarques ?...

En tout cas, merci à ceux qui ont pu rester jusqu'à son terme ! Même si tous n'ont pu y assister, je sais que les trente élus du Conseil départemental se sont appliqués à une lecture extrêmement attentive de ce rapport d'activité. Tel est le message qu'il faut relayer auprès de chacun des agents de la collectivité.

Madame MARTIN, nous avons récupéré le film qui a été présenté lors du congrès de l'APAJH. Nous pourrions le projeter maintenant, mais M. MORANÇAIS me suggère de le présenter lors d'une prochaine plénière en présence de tous nos collègues dont nombreux ont dû s'absenter en cette fin d'après-midi.

M^{me} MARTIN. – Tout à fait.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Je n'étais pas présent ce jour-là, mais Marie-Christine BUNLON et M^{me} FOURNIER ont vu ce film magnifique, intitulé : « *Accessibilité universelle* »

et inclusion à l'APAJH – Itinéraires creusois ». Ses auteurs sont Romain EVRARD qui est de Blois et Pierre JEANNOT, lui-même creusois de SAINT-DIZIER-LA-TOUR. Vous voyez que c'est aussi important de valoriser des personnes de notre territoire.

Nous pourrions proposer que ce film soit projeté peut-être à la prochaine séance plénière d'octobre, madame la Présidente. Ce serait très bien.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, à moins de le projeter vendredi matin, en présence de M. le Préfet.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – C'est une bonne idée, en effet !

M^{me} MARTIN. – Oui, pourquoi pas ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Surtout que seront aussi présents tous les représentants des services de l'Etat.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce serait une bonne idée d'accueillir ainsi M. le Préfet.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Une très bonne idée !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La projection de ce film nous détendra ! (*Sourires.*)

Nous en convenons donc ainsi.

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Nous nous retrouvons donc vendredi prochain en présence de M. le Préfet, de M^{me} ARRIGHI, notre nouvelle Sous-préfète d'AUBUSSON, ainsi que des Directeurs des services de l'Etat, pour la présentation de l'action de l'Etat en Creuse en 2015.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures.)
